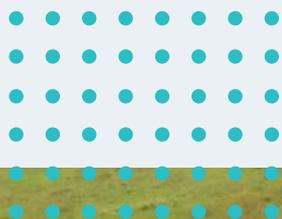




Rapport de stage

Management d'un projet :
Valorisation des lacs de
Valette classés Espace
Naturel Sensible (ENS)



Université Toulouse II Jean Jaurès

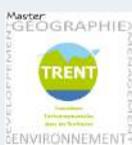


Stage de 6 mois (mars-septembre 2021)

Réalisé par: Hugo GARY 21702017

Enseignant référent : Philippe BERINGUIER

M1 - Transitions Environnementales dans les
Territoires



Université
Fédérale
Toulouse
Midi-Pyrénées



Remerciements

Avant tout développement sur cette expérience professionnelle, il apparaît opportun de commencer ce rapport de stage par des remerciements, à ceux qui m'ont beaucoup appris au cours de ce stage, et même à ceux qui ont eu la gentillesse de faire de ce stage un moment très profitable.

Tout d'abord, j'adresse mes remerciements à mon enseignant référent, Monsieur **Phillipe BERINGUIER**, responsable pédagogique du Master TRENT à l'Université Toulouse Jean Jaurès, qui m'a beaucoup aidé dans ma recherche de stage et qui m'a accompagné tout au long de cette expérience professionnelle.

Aussi, je remercie **Andréa GRIFFEUILLE**, responsable du Pôle « Développement local » et **Elina CORNILY**, responsable du Pôle « Tourisme » qui ont assuré successivement le rôle de tutrice. Je remercie Monsieur **Thierry ASTRUC**, Maire de Layrac-sur-Tarn et référent du projet sur lequel j'ai travaillé. Ces personnes m'ont formé et accompagné tout au long de cette expérience professionnelle avec beaucoup de patience et de pédagogie.

Je remercie également l'ensemble des agents et élus de la Communauté de communes Val'Aigo, de la Mairie de Villemur-sur-Tarn et de la Mairie de Layrac-sur-Tarn pour leur accueil, leur gentillesse et leur accompagnement dans mon apprentissage. Un clin d'œil à **Mickael FRACASSO** pour sa bonne humeur et ses conseils.

Je remercie **Pauline QUINTIN** référente de Nature en Occitanie sur le projet et **Charlotte BRESSON** référente sur le projet pour le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour m'avoir suivi et conseillé tout au long de mon stage.

De plus, un grand merci aux salariés et bénévoles de Nature en Occitanie et de l'Office pour la Protection des Insectes et de leur Environnement, partenaires sur le projet, avec qui j'ai pu travailler et apprendre durant ces 6 mois de stage.

Enfin, je remercie tous les collaborateurs rencontrés, pour leur confiance et pour les clés qu'ils m'ont transmises. Ils ont également participé à mon apprentissage : Campus UNICEM Occitanie, Architecte bénévole, Associations locales, acteurs du territoire, riverains et usagers du territoire.

Table des matières

Remerciements	1
Sigles.....	4
Introduction.....	5
Un espace au cœur des dynamiques des territoires environnants... ..	6
Un îlot de communes hétérogènes dans un territoire intercommunal peu affirmé	7
Stagiaire au sein de Val'Aïgo... Comment, quoi, où ?.....	7
Problématiques du stage.....	8
Présentation du plan.....	8
1. Immersion dans un EPCI : la Communauté de communes Val'Aïgo	9
1.1. Val'Aïgo : un bout de territoire aux confins de la Haute-Garonne.....	9
1.1.1. Communauté de communes Val'Aïgo	9
1.1.2. Val'Aïgo : un fonctionnement mutualisé des services !.....	10
1.1.3. Un découpage territorial des services	11
1.2. Pour comprendre le territoire... Un diagnostic territorial et environnemental.....	12
1.2.1. 1er critère : la population... ..	12
1.2.2. 2ème critère : l'économie.....	12
1.2.3. 3ème critère : le territoire comme interface paysagère entre le monde rural et urbain....	13
1.2.4. Exemples de projets portés par Val'Aïgo	17
1.2.5. Et la transition environnementale ?.....	17
1.3. Les missions du stage... deux approches différentes sur deux espaces hétérogènes.....	18
1.3.1. Valorisation d'un Espace Naturel Sensible	18
1.3.2. Mission annexe : Actualisation du Projet de territoire	22
2. Un Plan de gestion avec des actions à foison... ..	26
2.1. Explication du réseau d'acteurs autour du projet	26
2.2. Piloter... mais que faut-il piloter ? Explications des missions.....	27
2.2.1. Partie Aménagement – Travaux	29
2.2.2. Partie Aménagement - Accueil du public.....	31
2.2.3. Partie Aménagement - Entretien du site.....	33
2.2.4. Partie Préservation - Conventions.....	35
2.2.5. Partie Préservation – Connaissances	36
2.2.6. Partie Administrative - Suivi du plan de gestion.....	38
2.2.7. Partie Administrative - Rédaction des bilans annuels	38
2.2.8. Partie Administrative - Comité de gestion	38

2.3. Mise en perspective : Management d'un projet au croisement des disciplines d'aménagement et d'environnement	38
2.3.1. Décryptons les ENS : une politique à deux objectifs.....	38
2.3.2. Aménager un espace naturel : explications et réflexions	40
3. Retour réflexif sur le travail réalisé en stage	42
3.1. Résultats et clôture du stage.....	42
3.1.1. Respect du calendrier ?	42
.....	42
3.1.2. Un projet à différentes échelles.....	43
3.2. Savoirs et méthodes mises en œuvre pour l'exécution de ces missions	44
3.2.1. L'aménagement : une discipline universitaire enseignée pendant 4 ans	44
3.2.2. L'environnement : à mi-chemin entre connaissances personnelles, professionnelles et apprentissage au sein du stage	45
3.2.3. Le pilotage de projet	45
3.3. Apports et limites du stage	46
3.3.1. Une expérience humaine et professionnelle qui fait grandir.....	46
3.3.2. Les difficultés et limites du stage.....	47
Conclusion.....	48
Bibliographie	49
Annexes	51
Annexe 1 : Brochure de présentation pour les partenaires.....	51
Annexe 2 : Présentation du projet pour les établissements scolaires.....	52
Annexe 3 : Fête de la Nature.....	55
Annexe 4 : Panneaux pédagogiques.....	59
Annexe 5 : étude pour le parking.....	63
Annexe 6 : Mobiliers et cheminement piétonnier.....	69
Annexe 7 : Règlement intérieur du site.....	72
Annexe 8 : Inventaire/diagnostic des arbres fruitiers.....	77
Annexe 9 : Conception du four à pain	84
Annexe 10 : Installation de palissades	92
Annexe 11 : Gestion du site pour 2021	97
Annexe 12 : Tableau pour les travaux de fin d'année	98
Annexe 13 : Plan de gestion (exemple d'une fiche-action)	99
Annexe 14 : Conventions.....	100
Annexe 15 : Photos supplémentaires	100

Sigles

ANCT = Agence nationale de la cohésion des territoires
Buzet = Buzet-sur-Tarn
CC = Communauté de communes
CCVA = Communauté de communes Val'Aïgo
CD31 = Conseil Départemental de la Haute-Garonne
DGA = Directrice Générale Adjointe
DGS = Directeur Générale des services
ENS = Espace Naturel Sensible
EPCI = Etablissement public de coopération intercommunale
GAED = Géographie, Aménagement, Environnement et Développement
GEMAPI = Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
HG = Hugo Gary
NEO = Nature en Occitanie
OPIE = Office pour la Protection des Insectes et de leur Environnement
PLUI = Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PR = Petite randonnée
PTM = Pôle Technique Mutualisé
Layrac = Layrac-sur-Tarn
SCOT = Schéma de Cohérence Territoriale
TRENT = Transition Environnementales dans les Territoires
UT2J = Université Toulouse II Jean Jaurès
Val'Aïgo = Communauté de communes Val'Aïgo
Villemur = Villemur-sur-Tarn
ZNIEFF = Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Introduction

Du 22 mars au 22 septembre 2021, j'ai effectué un stage au sein de la Communauté de communes Val'Aïgo (désignée ci-après par le terme « **Val'Aïgo** »). Située au Nord-Est du département de la Haute-Garonne, le territoire de Val'Aïgo se positionne au centre du triangle Toulouse-Albi-Montauban, au cœur d'une vallée verdoyante bordée par le Tarn.



Figure 1 Le Tarn (Source HG)

Une **Communauté de communes** est un « EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) qui a pour but de fédérer des communes au sein d'un espace de solidarité en mutualisant leurs moyens, afin d'élaborer et mettre en œuvre un projet de développement commun et cohérent » (Collectivité locale).

Fondée en 1999 par 8 communes (Bessières, Bondigoux, La Magdelaine-sur-Tarn, Layrac-sur-Tarn, Le Born, Mirepoix-sur-Tarn, Villematier et Villemur-sur-Tarn), la Communauté de communes a intégré en 2018 la commune de **Buzet-sur-Tarn**. Ce bout de territoire intercommunal est le plus petit de Haute-Garonne avec ses 9 communes. Il s'étend sur 146 km² et regroupe une population de près de 18 000 habitants.

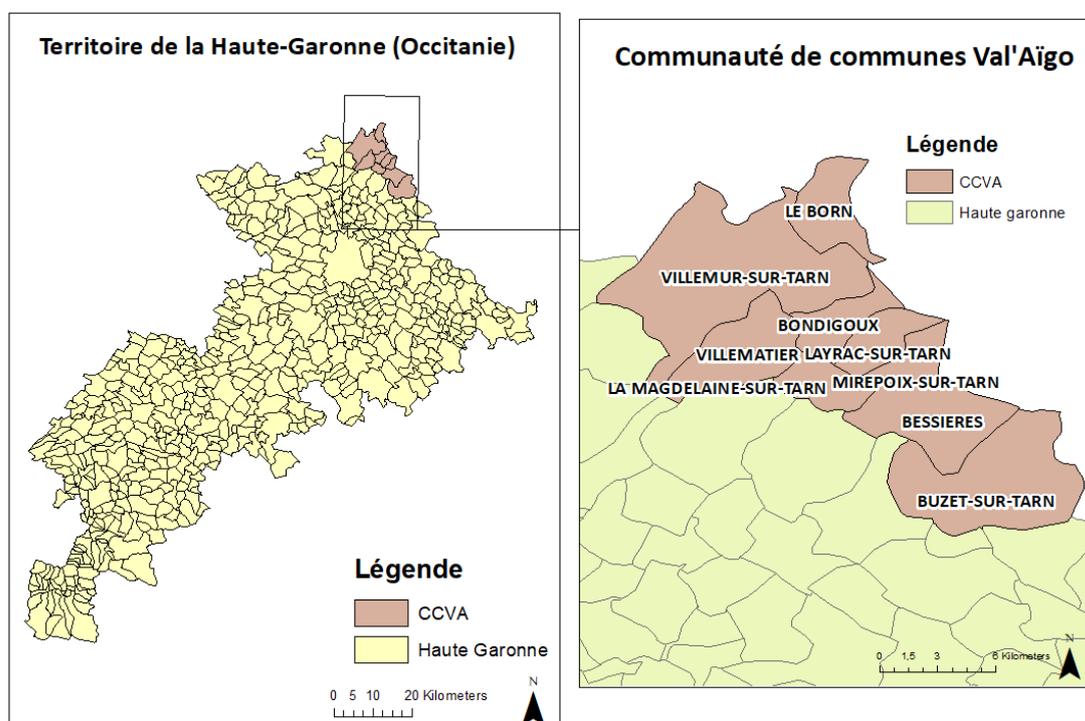


Figure 2 Localisation de Val'Aïgo (Source HG)

Un espace au cœur des dynamiques des territoires environnants...

Le territoire de Val 'Aigo est sous l'influence des aires urbaines de Toulouse, Albi et Montauban. Le territoire est structuré par la commune de Villemur-sur-Tarn, **siège de l'intercommunalité et cité millénaire** enserrée entre la rivière et les coteaux. L'ensemble des communes font parties du bassin de vie de Villemur-sur-Tarn. La couronne péri-urbaine de Toulouse est très étendue, elle englobe notamment le SCOT Nord-Toulousain dont fait partie Val'Aigo. Ce schéma territorial met en avant un espace périurbain complexe, à dominance résidentielle mais qui est dépendant du pôle urbain toulousain dans les domaines de l'emploi, des équipements et des services. Une grande partie des actifs vivant sur le territoire du SCoT Nord Toulousain travaillent en dehors. En 2007, le territoire affichait un ratio d'un emploi pour 4,3 habitants (Diagnostic du SCoT).

Le **SCoT** est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique à l'échelle d'un large bassin de vie et à long terme. Destiné à servir de cadre de référence pour assurer la cohérence des différentes politiques sectorielles

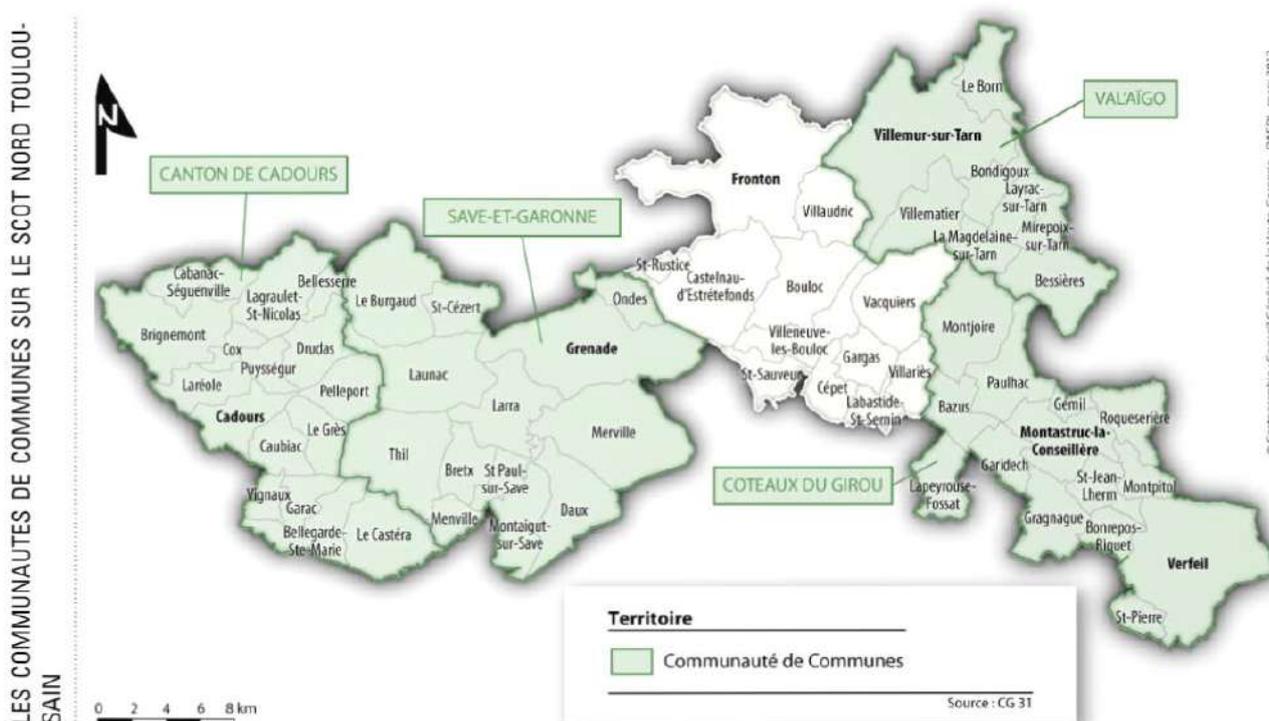


Figure 3 Carte du SCOT Nord-Toulousain (source SCoT)

Le SCOT Nord-Toulousain se structure autour de 5 bassins de vie. Il s'agit de territoires de proximité dont le découpage s'articule autour des territoires vécus par les habitants (accès aux équipements, aux services et aux commerces du quotidien) et qui correspondent aux Communautés de communes. Val'Aigo est influencée par les fortes dynamiques voisines : en dehors de l'attractivité des grandes villes, les **centralités** présentes dans le SCOT Nord-Toulousain constituent des bassins de vie pour le territoire d'ensemble : Grenade, Fronton, Montastruc-la-Conseillère ou encore Verfeil.

Un îlot de communes hétérogènes dans un territoire intercommunal peu affirmé

Le contexte territorial d'ensemble propose un espace fortement marqué par l'**agriculture** et par ses **richesses écologiques**, avec la rivière du Tarn qui en constitue la colonne vertébrale. Le diagnostic du territoire montre une structuration historique autour d'une commune : Villemur-sur-Tarn. Ancienne cité fortifiée, devenue ville industrielle au XXe siècle. La commune est la principale centralité de Val'Aïgo. C'est le pôle résidentiel et économique du territoire, elle regroupe 60% de la population et 80% des emplois (Contrat bourg-centre).

Cependant, de nombreuses mutations ont vu le jour. Outre la croissance du **pôle toulousain** et **montalbanais**, le développement de nouvelles polarités est notable. Commençons par **Bessières**, c'est une centralité commerciale et de services de premier plan. Cette ville de 4 500 habitants continue de se développer, avec une population en constante augmentation et l'installation d'un complexe commerciale. Enfin Buzet-sur-Tarn, continue son évolution, elle dispose d'une place stratégique, avec la voie rapide et la proximité de la Gare Saint-Sulpice. De plus, la forêt de Buzet-sur-Tarn classée ENS, poumon vert et niche de biodiversité attire le tourisme et permet une valorisation du territoire.

Stagiaire au sein de Val'Aïgo... Comment, quoi, où ?

Suite à ma candidature spontanée, Val'Aïgo m'a proposé de réaliser un stage avec deux missions axées sur l'aménagement et l'environnement. Ce double axe étant au cœur du Master 1 « Transitions Environnementales dans les territoires », la compatibilité entre la formation et le stage était de ce fait possible.

Les deux missions étaient ciblées sur deux communes distinctes avec des objectifs et actions différentes. Cependant, l'articulation des deux missions m'a attiré : le schéma ci-dessous reprend les grandes lignes des deux missions avec quelques informations complémentaires :



Figure 4 Mairie de Villemur-sur-Tarn (source Google Image)

Le stage au sein de Val'Aigo a été une opportunité pour moi d'appréhender le **Management de projet** et de réaliser une quantité importante de tâches et missions hétérogènes. Cette expérience professionnelle, au-delà d'enrichir mes connaissances et compétences, m'a également permis de me familiariser avec le fonctionnement et l'organisation d'un établissement public. J'ai ainsi vécu une expérience importante dans mon parcours universitaire.

Problématiques du stage...

Deux axes vont être mis en lumière au sein de ce rapport. Premièrement toute l'interrogation autour de l'ENS avec les différents enjeux qu'il met en avant. On pense notamment au **double objectif** de préservation de l'environnement et d'aménagement de l'espace. Ensuite, un point essentiel à prendre en compte, le cadre pédagogique du stage. Pendant ces 6 mois, j'ai dû piloter le projet et m'assurer de la mise en place des différentes actions et opérations.

Quelques questions et orientations permettant de décliner les objectifs du stage...

- Le classement ENS, quelles implications et quel avenir pour le site ?
- Comment aménager le site et quels axes stratégiques ont été définis ?
- Comment mettre en œuvre la préservation et la conservation des différentes espèces faunistiques et floristiques ?
- Quels rôles, quelles lignes directives et quels enjeux sont stipulés dans le plan de gestion ?
- Comment fédérer les acteurs afin de mettre en place un réel projet de territoire ?
- De quelles manières sensibiliser à l'environnement et comment faire du site un support pédagogique ?
- Comment réglementer le site pour une utilisation compatible avec les objectifs ENS ?

Suite à ces questions, nous pouvons nous demander comment et de quelles manières, pouvons-nous, grâce à l'outil d'aménagement qu'est le plan de gestion, réussir à combiner et à rendre compatible la conservation du milieu fragilisé avec un aménagement et une ouverture du site au public ?

De plus, nous allons nous demander comment assurer un pilotage de projet. Comment mener à bien les objectifs qui ont été assignés ?

Enfin, comment à travers cette expérience au sein de Val'Aigo remplie de tâches hétérogènes et porteur de responsabilités importantes, j'ai pu être formé et pourquoi elle constitue une étape cruciale dans mon parcours ?

Présentation du plan

En vue de rendre compte de manière fidèle et analytique des 6 mois passés au sein de Val'Aigo, il apparaît logique de présenter en premier lieu l'organisme d'accueil, son rôle, ses missions et son organisation. Ensuite, nous observerons plus en détails les missions et les tâches effectuées durant le stage. Enfin, je finirai par une partie bilan, sur mon ressenti.

1. Immersion dans un EPCI : la Communauté de communes Val'Aïgo

1.1. Val'Aïgo : un bout de territoire aux confins de la Haute-Garonne

1.1.1. Communauté de communes Val'Aïgo

- *Plaît-il ?*

La France compte plus de 36.700 communes, ce qui représente 40% de l'ensemble des communes de l'Union Européenne. Cette richesse démographique a été sauvegardée à cause d'un fort attachement à l'identité communale. Cependant, la loi Chevènement du 12 juillet 1999 instaure un nouvel échelon intermédiaire entre la Ville et le Département : la **Communauté de communes**. Elle agit comme remède face à l'émiettement communal et comme instrument d'organisation rationnelle des territoires.

« Une communauté de communes est un établissement public de coopération communale (EPCI) à fiscalité propre » (Collectivité locale). Au 1er janvier 2020, on comptait 997 communautés de communes. Aussi appelé une intercommunalité, cet organisme associe des communes en vue d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Elle exerce, aux lieux et places des communes membres, des compétences obligatoires et des compétences optionnelles, ainsi que des compétences supplémentaires que les communes lui transfèrent.

La communauté de communes est une réponse pragmatique **aux problèmes de gestion** que rencontrent les communes. Cet échelon permet la mutualisation des moyens humains et financiers des communes dans le but de mener des projets structurants pour leur territoire.

- *Missions et compétences de Val'Aïgo*

Chaque CC doit obligatoirement exercer de plein droit des compétences. Pour Val'Aïgo, elles sont présentes ci-contre.

On constate que certaines compétences traitent de thématiques en lien avec la formation suivie au sein de l'UT2J. Le Master TRENT nous enseigne et nous destine à des débouchés professionnels au sein de sphères d'**aménagement** et d'**action territoriale**.

Les compétences peuvent s'exercer au sein des différents services transversaux de la collectivité (développement, politiques territoriales, planification, prospective, services sectoriels). L'axe d'« Aménagement » est au cœur des Communautés de communes.

Compétences obligatoires de Val'Aïgo

Aménagement de l'espace (+ conduite d'action d'intérêt communautaire)

Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

Développement économique

Création, aménagement, gestion et entretien des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

Promotion du tourisme

Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Assainissement collectif et non collectif

Compétences supplémentaires de Val'Aïgo

Protection et mise en valeur de l'environnement

Intervention sur la rivière Tarn

Politique du logement et cadre de vie

Politique du logement social d'intérêt communautaire et action en faveur du logement des personnes défavorisées

Création, aménagement et entretien de la voirie

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

Actions sociales d'intérêt communautaire

Création et gestion des maisons de service au public

- En matière touristique

- En matière de déchets ménagers

- Petite Enfance

- Communications électroniques

- Gestion et entretien des espaces verts

Selon certains critères et certaines contraintes, des communes délèguent davantage de compétences aux intercommunalités. Val'Aïgo, exerce et conduit des **compétences supplémentaires** autour de plusieurs domaines d'action :

- **Environnement** : ce volet est traité dans sa majorité par Val'Aïgo, que ce soit des actions généralistes comme le tourisme ou des actions plus spécifiques et propres au territoire comme l'intervention sur la rivière Tarn.

- **Social** : les compétences sociales sont majoritairement gérées au niveau communautaire.

Nous sommes donc face à une Communauté de communes structurée avec une part importante de compétences. Outre celles obligatoires, d'autres compétences relèvent de la Communauté de communes. Cependant, l'organisation interne à la collectivité est légèrement différente d'une organisation classique.

1.1.2. Val'Aïgo : un fonctionnement mutualisé des services !

La particularité de cet EPCI est la mutualisation de services entre l'échelon intercommunal et l'échelon municipal. 3 communes utilisent ce dispositif de services unifiés : Bessières, Villematier et Villemur-sur-Tarn.

Penchons-nous sur Villemur-sur-Tarn qui est le siège de Val'Aïgo. De nombreux services ont été mutualisés : Administration Générale, Services Techniques, Urbanisme, Informatique, Enfance, Gestion des piscines, Communication.

La mutualisation permet une meilleure organisation des services et notamment une meilleure optimisation financière.

Mon stage a été réalisé au sein de la Mairie de Villemur-sur-Tarn au sein du Service « Développement local », un service mutualisé avec comme responsable la Directrice Générale Adjointe (DGA). Le second rattachement (pour cause de départ de ma première tutrice) s'est fait au Pôle « Tourisme », qui est une compétence communautaire. Cependant, dans les faits, je travaillais plus étroitement avec le DGS et les élus référents au projet qu'avec ma seconde tutrice.

1.1.3. Un découpage territorial des services

Val'Aigo est organisée en plusieurs pôles, répartis sur différents sites du territoire. 4 sites regroupent l'ensemble des services de Val'Aigo avec une particularité, celle du Pôle « Social » qui est partagé sur deux sites.

Pôle Technique & gestion déléguée (PTM)

Le Pôle Technique & gestion déléguée regroupe les services Voirie et Espaces verts, bâtiments et ressources mécaniques, ainsi que le service Environnement & Déchets. Le service Urbanisme est également situé au sein du Pôle Technique.

Pôle Enfance Jeunesse Social & Emploi

Le Pôle Enfance Jeunesse Social & Emploi, regroupe le service Petite enfance (situé au pôle social de Villemur, 2 avenue Saint-Exupéry) ainsi que les services liés au social et à l'emploi (accessibles dans deux antennes, l'une au Pôle Social de Villemur, et l'autre au CCAS de Bessières : la Maison France Service, l'Espace Emploi et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)).

Pôle Direction, Moyens et Ressources et Développement Territorial

La direction inclut le Président, le Directeur général des services et la Directrice générale adjointe auxquels sont rattachés le service communication et l'Assistance de direction. Le pôle Moyens et Ressources inclut le service des ressources humaines, les finances, le service informatique et le service dédié aux Marchés Publics. Le pôle Développement Territorial inclut les services liés Développement économique, à la Culture et aux loisirs, le service Développement touristique.

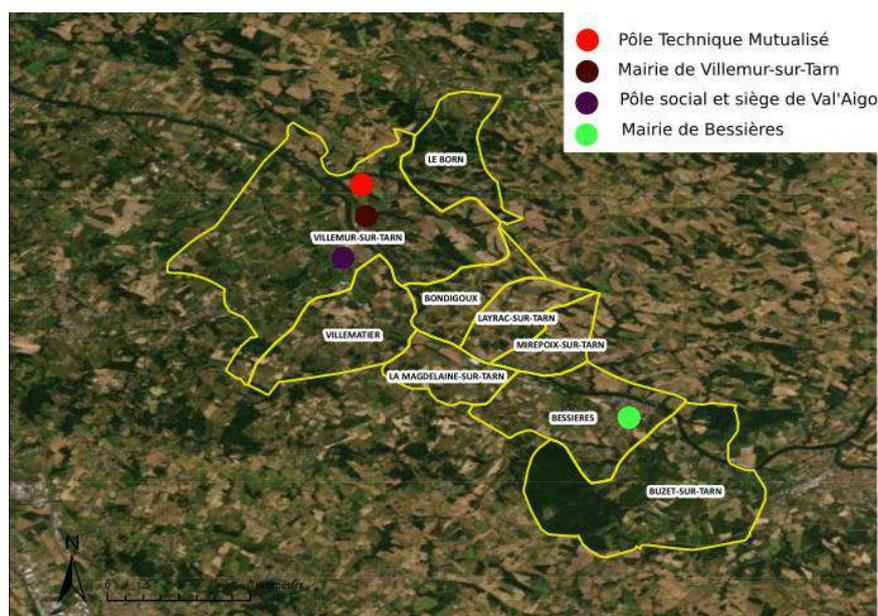


Figure 5 Carte sites Val'Aigo (source HG)

1.2. Pour comprendre le territoire... Un diagnostic territorial et environnemental

1.2.1. 1er critère : la population...

Avec 12 858 habitants, la Communauté de communes Val'Aïgo regroupe 1,04 % de la population départementale. Au sein de ce territoire, les poids démographiques sont extrêmement variables : de 330 habitants à Layrac-sur-Tarn à 5654 habitants à Villemur-sur-Tarn en 2017. Un certain déséquilibre existe entre les deux communes (Villemur-sur-Tarn et Bessières) qui regroupent 69 % de la population de Val'Aïgo et les autres communes, plus rurales.

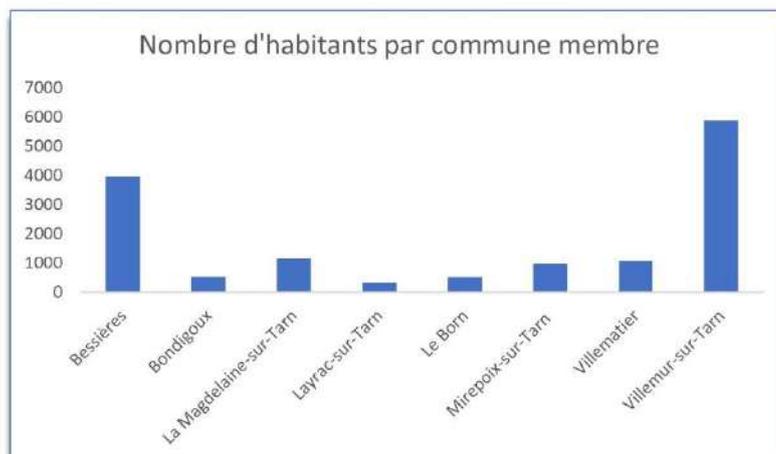


Figure 6 Graphique des populations par commune (source HG)

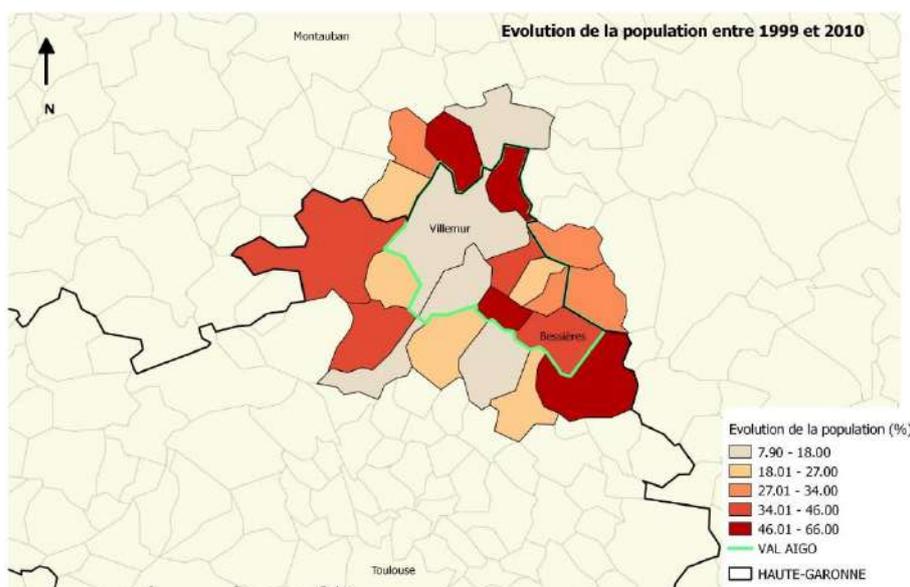


Figure 7 Evolution de la population (Source Val'Aïgo)

Au niveau de l'évolution démographique, sur la dernière décennie, Val'Aïgo se caractérise par une croissance démographique soutenue (2,3 % par an) tirée par un apport de populations nouvelles. Si on prend comme repère chronologique la première décennie du XXI^e siècle, on constate une évolution démographique avec deux communes fortement impactées : Le Born et la Magdelaine avec respectivement une hausse de 64,1% et 64,9%, de leur nombre d'habitants. A l'inverse, c'est Villemur-sur-Tarn qui enregistre l'évolution la moins importante avec une hausse de 14,6%.

1.2.2. 2ème critère : l'économie...

Pour ce qui est de l'emploi, Val'Aïgo pêche un peu. Sur la dernière décennie (2010-2020), la dynamique de création d'emploi s'est avérée être 3 fois moins importante que celle du département (source INSEE) : + 11 % d'emplois contre 36,5 % en Haute-Garonne. Certaines communes ont connu une progression très significative de l'emploi : Bessières (+ 351 emplois), Villematier (+ 81 emplois). Cependant à l'inverse, Villemur-sur-Tarn a perdu 228 emplois, soit une régression de près de 11 %.

Grâce à ces différents éléments de réponse, on constate une évolution à différents niveaux et plusieurs visages au sein de Val'Aïgo. La commune principale, Villemur-sur-Tarn, est fragilisée malgré

sa fonction structurante, (enclavement, désindustrialisation, déqualification du patrimoine bâti, habitat dégradé et un taux de vacance important...) tandis que les communes de Bessières et Buzet-sur-Tarn sont en constant développement (emplois, commerces, services, attractivité, etc.). Les communes restantes, Bondigoux, Le Born, Layrac-sur-Tarn et Mirepoix-sur-Tarn sont des pôles secondaires, des petits villages venant compléter le maillage territorial. La commune de la Magdeleine-sur-Tarn est un pôle intermédiaire, elle dispose d'une population stable et peut devenir prospère grâce à son cadre de vie attrayant et sa relative proximité avec le réseau autoroutier. Petit point concernant le tourisme, les chiffres ne permettent pas de rendre compte d'une grande force touristique mais les politiques publiques vont dans ce sens. Si on prend comme exemple Villemur-sur-Tarn, des résidences d'artistes, des événements culturels (musique, spectacle, cinéma en plein air, etc.) sont mis en place tandis qu'un Office de Tourisme Val'Aïgo est présent sur le centre-bourg de la commune. Enfin, deux ENS sont présents sur le site et c'est un élément crucial grâce à la portée communicative du Département dessus.

1.2.3. 3ème critère : le territoire comme interface paysagère entre le monde rural et urbain

Ci-dessous, vous trouverez un ensemble de l'intercommunalité. Val'Aïgo s'insère dans une ruralité prononcée à proximité de l'agglomération toulousaine. La carte (1) resitue le territoire dans le département, la carte (2) permet d'observer le réseau routier du territoire et enfin la carte principale (3) propose les différentes entités paysagères de Val'Aïgo.

Ensemble de cartes du territoire intercommunal de Val'Aigo

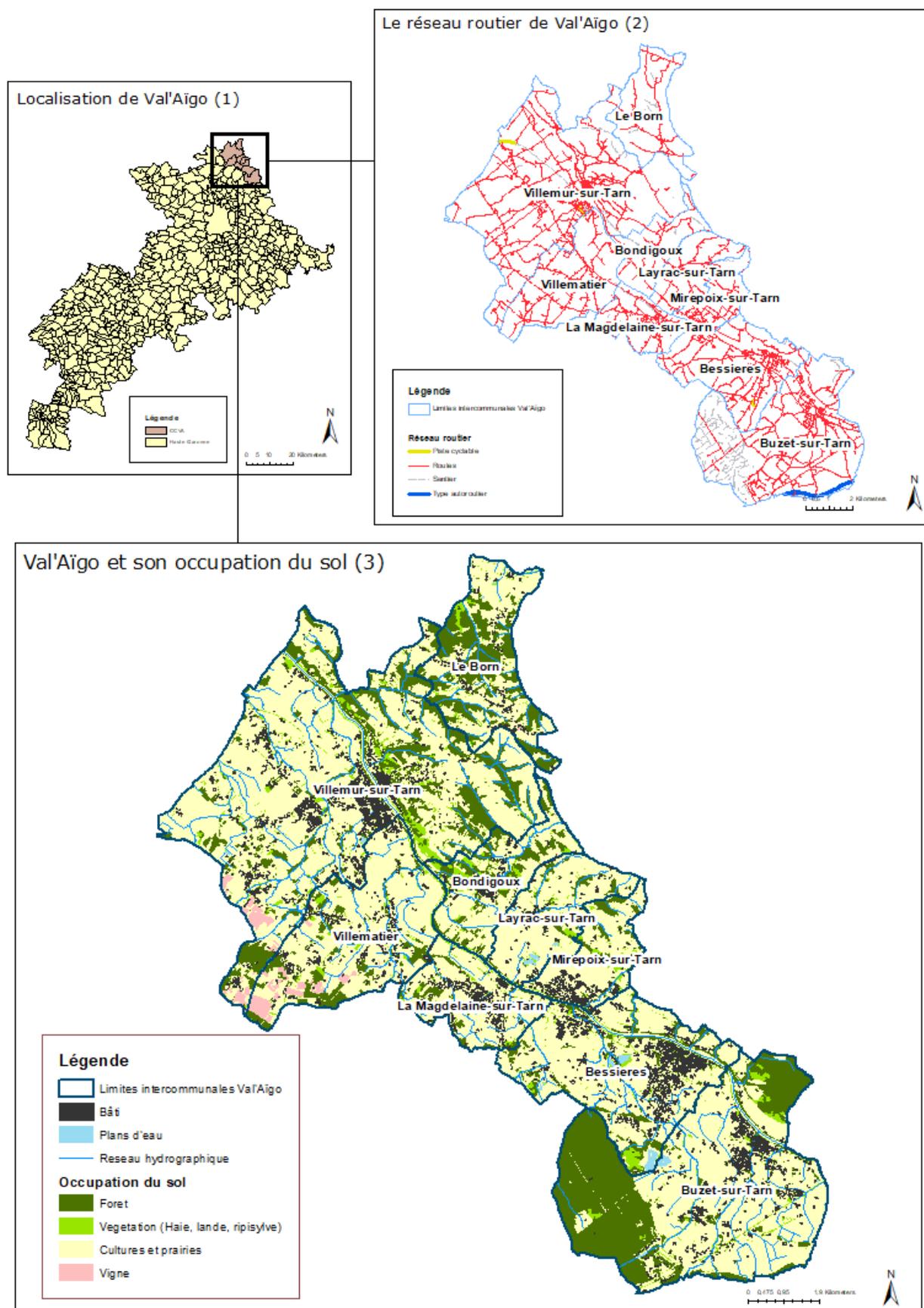


Figure 8 Cartes de Val'Aigo (source HG, Arcgis)

- *Val'Aïgo : dimension multi-scalaire*

La carte « Localisation de Val'Aïgo » situe le territoire dans les limites départementales. Le positionnement de Val'Aïgo est intéressant car le territoire, aux confins de la Haute-Garonne se développe conjointement avec les autres départements. La proximité avec le Tarn-et-Garonne et le Tarn entraîne des **mobilités résidentielles** importantes et des déplacements vis-à-vis des services et commerces. Les mobilités résidentielles sont importantes : 28 % d'actifs résidant dans l'intercommunalité travaillent dans leur commune de résidence. Les autres habitants (72% des actifs) travaillent majoritairement dans la Métropole Toulousaine et la CA de Montauban (Rapport Val'Aïgo).

En discutant avec des agents administratifs de Val'Aïgo ainsi que de nombreux administrés de la commune de Villemur-sur-Tarn, certains habitent dans les territoires voisins, notamment dans les environs montalbanais. La plupart se déplacent vers la Métropole toulousaine pour les soins médicaux ou les services manquants en milieu rural. Le développement de Val'Aïgo est donc très proche



Figure 9 Vue sur Villemur-sur-Tarn (source Google image)

des développements des deux grandes villes aux alentours. Les documents de présentation (PLU de Villemur-sur-Tarn, Diagnostic de l'ENS) précisent également la présence d'Albi dans le triangle des grandes villes proches. Cependant, cette ville n'est pas facilement accessible à cause des côteaux et d'une distance peu intéressante par rapport aux deux autres villes. En nous basant sur la Commune de Layrac-sur-Tarn située au cœur de Val'Aïgo, Albi se trouve à 50 minutes, Toulouse à 45 minutes, Montauban à 40 minutes. Enfin, Albi est moins attractive

et moins développée que ces deux camarades urbains.

- *Val'Aïgo et son réseau routier sur le territoire*

Le territoire est marqué par un **enclavement** assez important. Val'Aïgo subit une desserte insuffisante et un mauvais réseau routier. L'intercommunalité est confrontée à une difficile position géographique entre le Tarn et les côteaux. Elle est exclue des réseaux autoroutiers (sauf au Sud du territoire) et du transport ferroviaire.

Le réseau de routes départementales est dense comme on peut le voir sur la carte « Le réseau routier de Val'Aïgo ». Il relie le territoire dans son ensemble, les centres-bourgs des communes entre elles ainsi qu'au sein même des communes.

Un élément important du réseau de Val'Aïgo est la présence de **sentiers**. La forêt de Buzet-sur-Tarn notamment, ressort sur la carte avec une dose importante de sentiers. Cette forêt, d'importance départementale, est classée ENS depuis 2017. Cependant, on aperçoit des bouts de sentier au Nord de la même carte : aux alentours de le Born, Bondigoux et Layrac-sur-Tarn. On y retrouve de nombreux sentiers de randonnées (PR, balades pédestres, circuits d'interprétation, etc.). A travers le réseau de Val'Aïgo on comprend bien toute la portée du territoire : un enclavement vis-à-vis des axes majeurs, un réseau intérieur important qui fait penser à des **tracés géométriques**, synonymes des parcelles agricoles très présentes sur le territoire.

Dernier point important, Val'Aïgo porte le projet de la **Voie verte**. Aménagée sur le tracé de l'ancienne voie ferrée, la Voie verte de Val'Aïgo s'étend sur plus de 15 km. A l'Est, elle permet de se connecter à la Voie verte du Tarn-et-Garonne en direction de Montauban. A l'Ouest, elle mène jusqu'à Bessières. Une extension vers Buzet-sur-Tarn permettra bientôt de connecter la Voie verte de Val'Aïgo au département du Tarn en direction d'Albi.

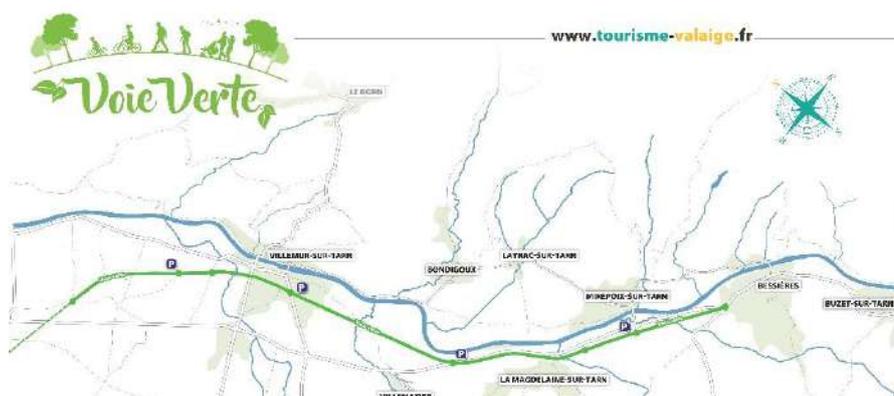


Figure 10 Circuit de la Voie verte (source Val'Aïgo)

- **Agriculture et ruralité...mots-clés de Val'Aïgo pour l'occupation du sol**

Val'Aïgo s'inscrit dans un secteur géographique issu de l'érosion de deux massifs montagneux : les Pyrénées au Sud et le Massif Central au Nord-est. Le territoire est traversé par le Tarn, avec des paysages constitués de plaines et quelques coteaux sur la partie Nord-Est. L'ensemble des communes à proximité du cours d'eau sont situés dans la plaine du Tarn, sur des sols bruns alluviaux. La commune de Le Born, plus en hauteur, est située sur un sol nommé localement terrefort (un sol profond avec une réserve en eau importante).

La carte de « Val'Aïgo et son occupation du sol » montre plusieurs choses. Tout d'abord, le couvert végétal est parsemé. On constate une présence de boisements avec la forêt de Buzet-sur-Tarn (460 hectares) au Sud-est et aux abords des coteaux sur toute la diagonale du Nord-Est au Sud-Est. Le reste de la végétation se situe surtout aux abords du Tarn. Ripisylves et végétation aquatique sont présentes sur la rivière du Tarn. La grosse particularité de Val'Aïgo est sa consommation d'espaces agricoles. Baladez-vous sur le territoire : champs de maïs et de tournesol défilent sous vos yeux.



Figure 11 Champ de tournesol sur Val'Aïgo (source HG)



Figure 12 Vue sur Bessières (source Google image)

Pour dire un mot sur **les centre-bourgs des communes**, ils sont historiques et se dessinent sur les cartes. Notamment Villermur-sur-Tarn, la Magdelaine-sur-Tarn et Mirepoix-sur-Tarn. Les communes de Buzet-sur-Tarn et de Bessières se sont urbanisées sur ces dernières décennies. La commune de Bessières s'étale toujours plus avec notamment la récente construction d'une grande zone commerciale, ainsi que de nombreux lotissements. On

constate également une forte croissance démographique à Bessières (en 2000 avec 2222 habitants tandis qu'en 2018 Bessières comptait 4100 habitants) avec un quasi-doublement en 20 ans. Bessières est un moteur pour l'intercommunalité.

Le site des lacs de Valette visible sur la carte entre le Tarn et le centre-bourg de Layrac-sur-Tarn, est un des seuls points d'eau « développable » en dehors du Tarn. Ces anciennes gravières que nous allons détailler par la suite, sont un espace privilégié pour la découverte d'un milieu naturel.

1.2.4. Exemples de projets portés par Val'Aïgo

L'intercommunalité est à l'origine de nombreux projets portant sur ses compétences obligatoires et supplémentaires. Pour prendre quelques exemples, Val'Aïgo a voulu développer les **mobilités douces**. Le principal projet a été de réhabiliter une ancienne voie ferrée en piste cyclable et pédestre entre Bessières et Villemur-sur-Tarn (voie verte). Le Tarn est aussi au cœur des projets de Val'Aïgo, avec notamment la remise en navigation de la rivière et la réhabilitation de l'écluse de Villemur-sur-Tarn.

De plus, Val'Aïgo est porteur du projet **Espace Naturel Sensible** des Lacs de Valette, intégré dans un objectif de développement touristique et durable.



Figure 13 Ecluse de Villemur-sur-Tarn (Google Image)



Figure 15 Voie Verte (Google Image)



Figure 14 Lacs de Valette (source HG)

1.2.5. Et la transition environnementale ?

Val'Aïgo est une collectivité portée sur l'avenir. Elle dispose de compétences obligatoires pour ce qui s'apparente à l'environnement (déchets, GEMAPI, assainissement) mais elle a en sa possession des compétences environnementales plus élargies : gestion des espaces verts, protection de l'environnement, etc. ce qui lui concède un rôle majeur dans la transition environnementale. Val'Aïgo souhaite s'impliquer dans la durabilité et dans la volonté de s'insérer dans un modèle de vie écologique.

Entre la protection et la mise en valeur des richesses écologiques sur son territoire (présence de deux ENS), le développement des mobilités douces (un des ponts de Val'Aïgo est en train d'être rénové avec comme objectif de le rendre piétonnier) ou encore la requalification des anciens bâtiments et anciens commerces permettant d'éviter toute artificialisation supplémentaire. Le

tourisme naturel et **l'aspect résidentiel** sont aujourd'hui perçus comme les deux axes favorisés par Val'Aigo.

Cependant, il faut nuancer l'implication de Val'Aigo. Elle porte des gros projets mais à côté il est vrai que peu de petits ou moyens projets voient le jour. De plus, j'ai pu assister à un Conseil Communautaire et la question du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) était à l'ordre du jour. Les divergences politiques ne permettent pas à la collectivité de s'inscrire dans un projet de territoire d'ensemble. La cohérence est difficile, chaque commune va défendre ses intérêts personnels avant ceux de la Communauté.

Pour conclure, Val'Aigo se positionne comme une structure dynamique, un relai essentiel pour les communes membres et qui va grandir avec le temps. Elle souhaite impulser son territoire et cible son développement sur des forces nouvelles. On constate à travers les projets, des mutations socio-économiques par rapport aux forces passées de Val'Aigo (industries, emplois, centre-bourg). Val'Aigo souhaite s'affirmer dans le Nord-Toulousain comme pôle résidentiel et touristique en offrant un cadre de vie de qualité et une offre de services/commerces attrayante.

1.3. Les missions du stage... deux approches différentes sur deux espaces hétérogènes

Dans cette sous-partie, je vais présenter les deux missions qui m'ont été confiées durant ce stage. Cependant, je précise dès à présent que la deuxième mission a été abandonnée suite au départ de ma tutrice un mois après le début de mon stage.

1.3.1. Valorisation d'un Espace Naturel Sensible

L'intégralité du périmètre classé se situe sur la commune de Layrac-sur-Tarn, au sein de la Communauté de communes de Val'Aigo.



Figure 16 Localisation des Lacs de Valette (source HG, Arcgis)

Les lacs sont localisés dans la plaine alluviale du Tarn, sur sa rive droite, à seulement 750 m au nord de son cours principal. Avant de présenter le projet il est important de retracer l'Histoire de ce site unique.



Figure 17 Photographie aérienne (Source NEO)

- Etape 1... Exploitation agricole

Autrefois, le site de Valette était le siège d'une exploitation agricole. Une ferme occupait une partie de la prairie centrale mais elle a été rasée. Aujourd'hui, le seul bâtiment en témoignant est un four à pain. Layrac-sur-Tarn est une commune marquée par son activité agricole. A titre d'exemple, de nombreux séchoirs à tabac sont encore présents sur la commune. La ruralité et l'activité agricole sont au cœur de la commune et de son histoire, le four à pain présent sur l'ENS est un symbole, un vestige de cette temporalité.

- Etape 2... Exploitation de granulats

Cette exploitation agricole a été décrite par un habitant du village comme étant « de faible fertilité » c'est ce qui aurait entraîné la vente des terrains au profit de l'extraction minière plus rentable (diagnostic de NEO). L'exploitation de granulats sur le site a débuté au début des années 1970 et a duré environ 30 ans pour prendre fin dans les années 2002-2005.



Figure 18 Photographie aérienne (source NEO)

Etape 3... Recolonisation de la faune et densification naturelle



Figure 19 Photographie aérienne (source NEO)

À l'issue de cette période d'industrie, le site des Lacs de Valette s'est peu à peu recolonisé avec une végétation aquatique et humide. La densification naturelle de la ripisylve et l'établissement de la colonie de hérons, a entraîné un fort intérêt pour ce site. Après un premier classement en tant que ZNIEFF de type I en 2011, le site des Lacs de Valette a été classé Espace Naturel Sensible (février 2018) par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Le périmètre classé de 16 hectares concerne les trois plans d'eau ainsi que les terrains à secs environnant.

Etape 4... Classement Espace Naturel Sensible (ENS) en 2018

Le site naturel « Lacs de Valette » a donc été labellisé **ENS d'initiative territoriale**, cela signifie que Val'Aïgo est propriétaire et gestionnaire). Afin de mettre en œuvre la gestion de ce site, une convention partenariale de gestion a été signée entre le Conseil départemental et la Communauté de communes Val'Aïgo. Etablie pour une durée équivalente de 5 ans, cette convention liant le Conseil départemental au maître d'ouvrage de l'ENS définit les engagements minimaux des partenaires pour la préservation, la gestion et l'ouverture au public des sites classés ENS.



Figure 20 Photographie aérienne (source NEO)

Après avoir vu les différentes évolutions et mutations territoriales du site, que pouvons-nous dire et décrire sur le site des Lacs de Valette ?



Figure 21 Carte descriptive des Lacs de Valette (source NEO)

Le site comprend trois plans d'eau artificiels ainsi que les terrains à secs environnants, en cours de reboisement. Chacun des trois lacs possède ses propres caractéristiques et offre une variété

d'habitats semi-naturels. Le **lac des Mouettes** avec ses nombreux hauts fonds est un lieu de nourrissage pour les Mouettes rieuses et les Goélands leucophées. Le **lac des Hérons** avec ses deux îlots arborés abrite une colonie nicheuse de 4 espèces de hérons (Héron cendré, Héron garde-bœufs, Aigrette garzette, Bihoreau gris). Enfin, le **lac des Pêcheurs** avec la présence de Cyprinidae a comme usage principal l'activité de pêche. Pour finir sur les plans d'eau, une Saulaie humide est présente sur le site et représente une richesse écologique fragile.

Cependant, bien que 80% du site soit composé de plans d'eau, des **espaces de végétation** sont également présents *in situ*. Au niveau de la prairie centrale par exemple, il y a le plus grand milieu ouvert de l'ENS. La prairie accueille une diversité de fleurs et des dizaines d'espèces (papillons, libellules, coléoptères, etc.). Des espèces rares et protégées ont été observées comme le Gomphe de Graslin ou le Cordulie à corps fin. De plus, une petite prairie bordée de peupliers offre un point d'observation sur le lac des Mouettes.

- *La mise en place du projet*

2019 a été une année clé avec des inventaires importants, les premières animations et surtout la constitution d'ateliers et de réunions de travail avec les acteurs du projet. Suite à cela, un diagnostic a vu le jour et a ensuite abouti sur un Plan de gestion.

Un **diagnostic** est un « État des lieux qui recense, sur un territoire déterminé, les problèmes, les forces, les faiblesses, les attentes des personnes, les enjeux économiques, environnementaux, sociaux. [...] Il fournit des explications sur l'évolution du passé et des appréciations sur l'évolution future » (DATAR).

Le **plan de gestion** est un document définissant les enjeux et objectifs de gestion de l'ENS des lacs de Valette. Il comprend également un programme d'actions comportant différentes opérations.



Figure 22 Page de garde du diagnostic (source NEO)

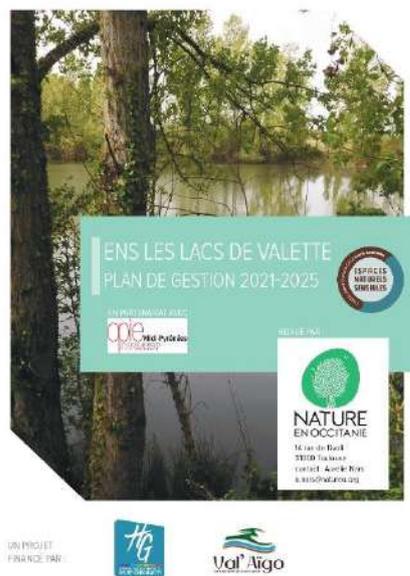


Figure 23 Page de garde du Plan de gestion (source NEO)

Les deux documents ont été rédigés par l'association "**Nature en Occitanie**" en partenariat avec l'**Office pour la préservation des Insectes et de leur environnement**.

Le diagnostic, finalisé en 2019, a abouti à la rédaction du plan de gestion. Ce dernier a été validé fin 2020, avec une année de retard suite à la crise sanitaire. La mise en œuvre du Plan de gestion a débuté cette année, en mars 2021.

● *Le rôle du stagiaire.... Le Management de projet*

En tant que stagiaire, j'ai participé à la mise en œuvre du plan de gestion du site. Une quantité de tâches et missions importantes étaient à faire, entre autres :

- Participation aux inventaires et suivis floristiques et faunistiques des espèces présentes ;
- Sensibilisation du grand public pour préserver le site et les espèces ;
- Participer au développement de projets pédagogiques en partenariat avec les acteurs du territoire ;
- Gestion et entretien du site (vérification signalétique, entretien du balisage, travaux de protection, nettoyage...) ;
- Commande et mise en place des équipements prévus pour l'aménagement du site ;
- Recherche de partenariat avec les entreprises et structures locales pour les impliquer sur les programmes d'aménagement ;
- Mise en place et rédaction de conventions et règlements encadrant les diverses utilisations ;
- Mise en place des actions et animations locales pour promouvoir le site ;

Tout au long du stage, j'ai agi comme **interlocuteur** dans ce projet de valorisation et de sensibilisation. J'étais l'interface entre l'EPCI, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et l'association Nature en Occitanie. De plus, j'ai dû entretenir une synergie entre les différents intervenants et prestataires du site afin que le projet s'imbrique dans une dynamique.

1.3.2. Mission annexe : Actualisation du Projet de territoire

La seconde mission sera détaillée afin de comprendre les enjeux et l'intérêt du projet du territoire. Cependant, sans réel travail dessus nous n'analyserons pas les résultats.

La commune de Villemur-sur-Tarn est le siège de la Communauté de communes Val'Aigo, elle occupe la fonction de bourg-centre (services, commerces et habitat) et a été identifiée comme étant l'un des quatre pôles d'équilibre du SCOT Nord Toulousain.

Elle est la commune la plus peuplée de Val'Aigo (17 668 habitants), avec 5993 habitants au 1er janvier 2020. Elle a un parc social dense et dispose de nombreux services et emplois. Malgré cette fonction structurante et sa double centralité (bassin de vie à l'échelle de la Communauté de communes et au-delà), Villemur-sur-Tarn s'inscrit aujourd'hui dans un territoire particulièrement fragilisé sous l'effet d'une concurrence accrue des communes alentours, d'une désindustrialisation et de la problématique liée au risque d'inondation.



Figure 24 Villemur-sur-Tarn (Source Google Image)



Figure 25 Limites communales de Villemur-sur-Tarn (Source HG, Arcmap)

Dans l'hyper centre, l'habitat est assez dégradé malgré d'anciennes belles maisons. On observe une diminution des constructions sur la commune, en plus du taux de vacance important en centre-ville (45%) à cause d'une part de l'insalubrité et d'autre part de l'inadaptation des locaux aux demandes actuelles de logement. La ville est affectée par un vieillissement des bâtiments publics et l'obsolescence de nombreux équipements et logements.

La commune s'est développée progressivement dans la plaine du Tarn au-delà de la zone inondable et dans une logique d'extension plutôt que de reconquête et de renouvellement des tissus existants. Elle ne bénéficie pas d'une accessibilité optimale comparée aux communes situées au Sud du territoire Val'Aigo car elle est à l'écart des principaux axes de communication, autoroutes (A62, A68 et A20) et ferroviaires (lignes Toulouse-Montauban / Toulouse-Albi). Les faiblesses sont importantes mais il ne faut pas oublier les forces de ce bout de territoire : une histoire patrimoniale importante, un développement autour du Tarn ou encore un prestigieux passé. On pense notamment à l'Usine Bresson (aujourd'hui fermée) qui avait une renommée nationale. Cette usine exploitait l'énergie hydraulique pour assurer la fabrication de pâtes alimentaires.

● *La revitalisation... Toute une histoire !*

Depuis 2019, Villemur-sur-Tarn s'est engagée dans une démarche de revitalisation et de reconquête de son centre-bourg. Elle souhaite lutter contre la vacance des logements et la précarité énergétique, renforcer l'attractivité commerciale et valoriser le patrimoine bâti. Cette démarche s'est conclue en 2019 par la signature d'un dispositif " **Contrat Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranées**".

C'est une politique qui vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un projet global de développement. La Région en tant que chef de file de l'aménagement du territoire a décidé d'accroître son soutien en faveur des investissements publics locaux. Elle agit notamment pour renforcer l'attractivité et la valorisation des Bourgs Centres d'Occitanie.

Le contrat Bourg-Centre a pour objectif d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Villemur-sur-Tarn, vis-à-vis de son bassin de vie, **dans les domaines suivants** :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La qualification du cadre de vie, qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- La valorisation des spécificités locales, patrimoine naturel, architectural, culturel...

Récemment, la Commune de Villemur-sur-Tarn a été labellisée « **Petites Villes de Demain** ». Ce programme constitue un outil de relance à destination des territoires tels que Villemur-sur-Tarn.

Ce nouveau programme a pour objectif de « renforcer les fonctionnalités des petites villes afin d'améliorer le cadre de vie en milieu rural et de conforter leur rôle éminent dans la transition écologique et l'équilibre territorial » (ANCT)

C'est un programme dit « **cousu-main** » qui reconnaît à chaque territoire ses enjeux propres en lui permettant de faire face aux enjeux démographiques, économiques, écologiques ou sociaux actuels et à venir. Petites villes de demain concrétise la « nouvelle donne territoriale » (ANCT) autour de deux piliers : la transition écologique et la résilience.

Villemur-sur-Tarn est concernée par les deux politiques : « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie ». Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région ont décidé d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui portera notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie ;
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain) ;
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

La commune de Villemur-sur-Tarn a structuré un service dédié au suivi des opérations Bourg-Centre et de revitalisation : le pôle « Développement et vie locale ».

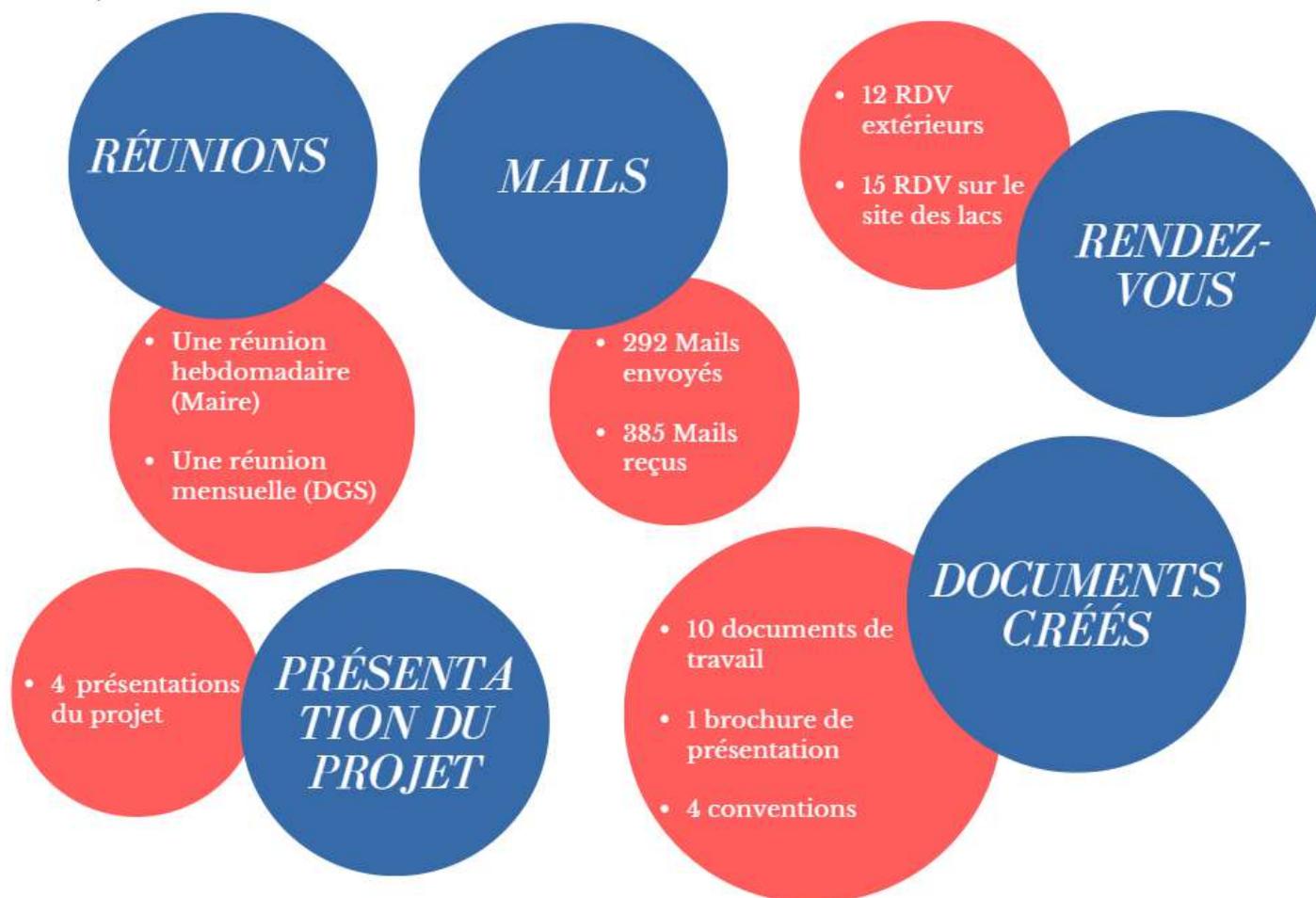
● *Mission confiée : classement « Petite ville de demain »*

J'ai reçu comme mission la conceptualisation et l'actualisation du projet de territoire de la commune de Villemur-sur-Tarn (labellisée « Petite ville de demain » en 2021). Cependant, après quelques travaux réalisés, le départ de ma tutrice a entraîné un arrêt de la mission. Il s'avère qu'aucun successeur n'a été trouvé et que le projet « Petite Ville de Demain » pour Villemur-sur-Tarn est quelque peu à l'arrêt.

Durant cette mission, j'ai produit un document stratégique/bilan qui venait synthétiser les anciens documents relatifs à Contrat Bourg-centre et ceux concernant Petite Ville de Demain. En les croisant et en mettant en exergue les points communs, différences, on peut lister l'ensemble des enjeux stratégiques qui serviront à construire le projet.

J'ai ensuite analysé les études de revitalisation faites par le passé, en les croisant avec les attentes de l'ORT (Opérations de Revitalisation de Territoire), cela a permis de faire ressortir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) supplémentaires qu'il faut acquérir dans le cadre de cette ORT. Cependant, ma mission n'est malheureusement pas allée plus loin.

Finalement, le stage par sa double mission, était une expérience riche en diversité qui m'a permis de découvrir amplement le monde du travail. Pour conclure cette partie un premier bilan général avec quelques statistiques amusantes afin de rendre compte des différentes tâches effectuées.



Le stage, d'une durée de 6 mois, a été l'occasion pour moi de me familiariser avec des tâches à responsabilité. Les différentes parties évoquées dans les bulles sont également en relation directe. Par exemple, pour mettre en œuvre une action du Plan de gestion comme l' « Aménagement d'un parking », j'ai dû dans un premier temps échanger par mail afin de prendre rendez-vous avec les différents acteurs. Ensuite, il a fallu animer des réunions, présenter le projet, le tout appuyé par des documents créés par mes soins.

Après avoir pu observer le fonctionnement de la structure d'accueil et vu brièvement les missions du stage, nous allons approfondir et analyser le stage, quelles réalisations et quels résultats ressortent.

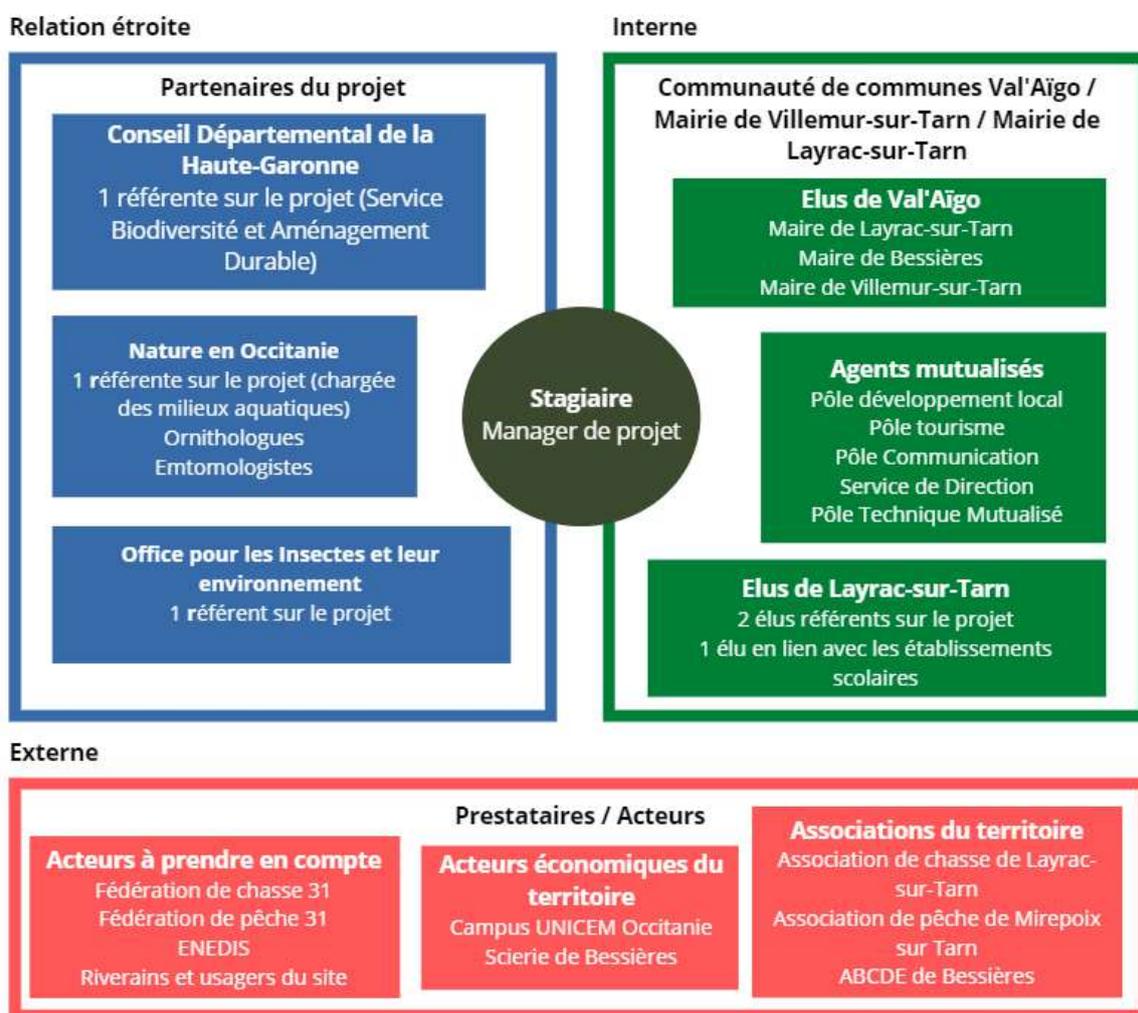
2. Un Plan de gestion avec des actions à foison...

2.1. Explication du réseau d'acteurs autour du projet

Le stage m'a été présenté dès mon premier jour de travail avec toutes les responsabilités qu'il implique. Le Plan de gestion ayant finalement été adopté sur la fin d'année 2020, la première année de mise en œuvre était donc prévue pour l'année 2021. Lorsque je suis arrivé en mars, deux actions avaient été réalisées tandis que l'ensemble des opérations devaient maintenant être entamées.

Après une prise en main du diagnostic et du plan de gestion, les premiers rendez-vous et les premiers échanges ont pu commencer. Un critère majeur dans la réalisation de ce stage est la **coordination des acteurs**. L'ENS réunit autour d'un même projet une multitude d'acteurs divers et variés et le stagiaire, devait être la pierre angulaire au sein de ce circuit.

Schéma des acteurs autour du projet



On constate donc la multitude d'acteurs présents sur le projet et le besoin de coordonner l'ensemble des opérations.

Le **pilotage**, a été quelque chose de nouveau pour moi. L'enseignement théorique du Master TRENT ne prend pas forcément en compte l'apprentissage du management et du pilotage mais avec l'appui

de ma tutrice et du Maire référent sur le projet, j'ai pu apprendre et me familiariser avec ces nouvelles tâches.

2.2. Piloter... mais que faut-il piloter ? Explications des missions...

Le diagnostic a donc permis de classer le site en **Espace Naturel Sensible**. Le document met en avant les atouts, forces, faiblesses et opportunités des Lacs de Valette. De ce diagnostic, une liste d'enjeux a été recensée et des réponses ont été apportées au sein du Plan de gestion. Le Plan de gestion s'organise autour de **34 actions**, structurées en 4 parties que j'ai voulu réorganiser, afin de faciliter la compréhension des acteurs à qui je présentais le projet. Le schéma qui va suivre reprend mon découpage, qui permet d'éclaircir les objectifs principaux : **Aménagement** et **Préservation**. La partie « **Administratif** » sera traitée rapidement, nous allons mettre l'accent sur les deux premières notions, qui sont au cœur de la politique ENS.

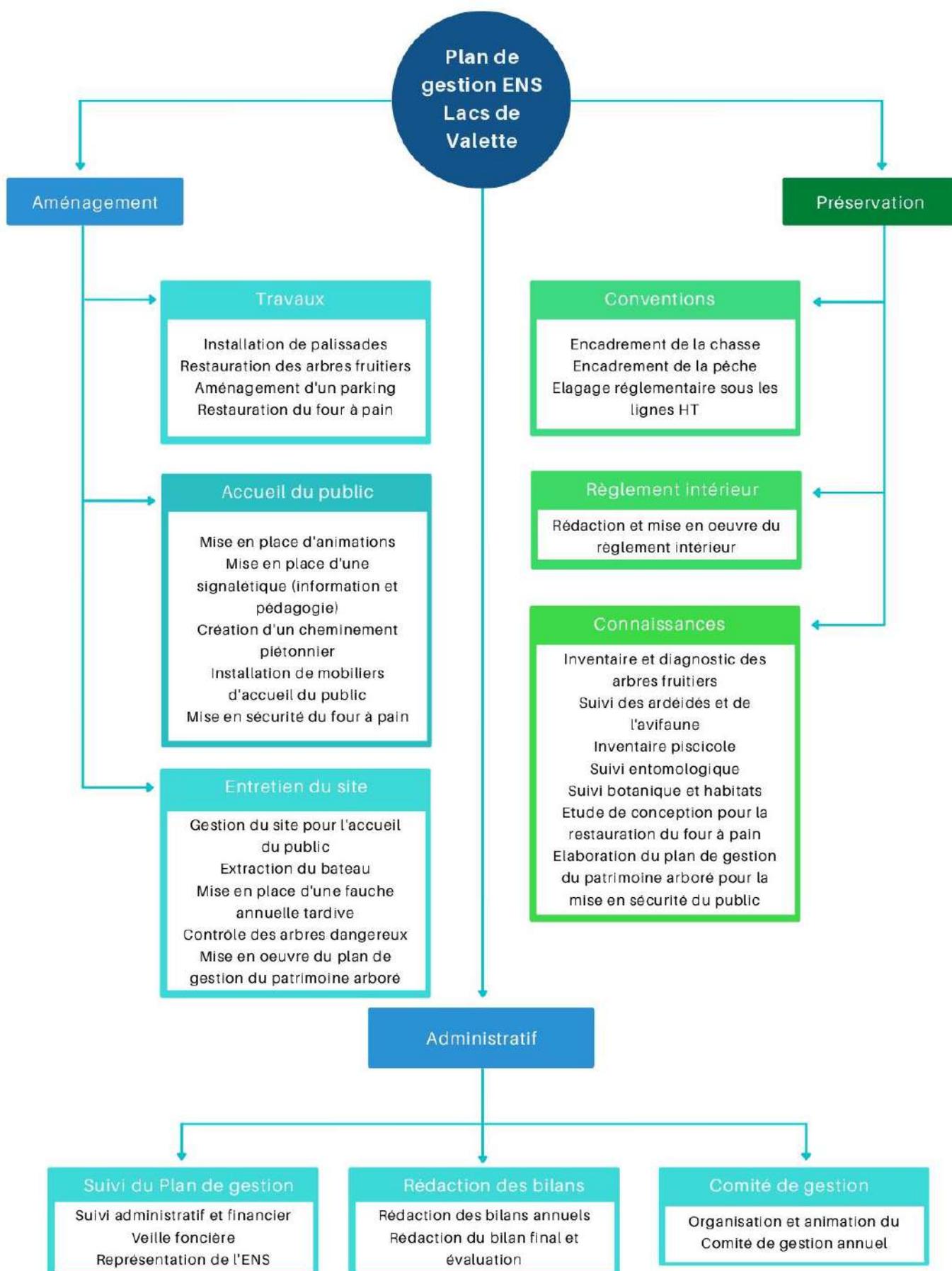


Figure 26 Schéma des actions (source HG)

2.2.1. Partie Aménagement – Travaux

J'ai regroupé au sein de cette sous-partie les gros travaux du site ENS. Ce sont des actions coûteuses, qui ont nécessité une réflexion poussée.

Installation de palissades pour la quiétude de l'avifaune

L'objectif est de mettre en place des palissades avec des ouvertures permettant l'observation de la colonie tout en dissimulant le visiteur des yeux des oiseaux. Ces palissades sont communes dans les espaces naturels pour limiter l'impact de la présence humaine, et sont souvent réalisées en bois pour une bonne intégration paysagère.

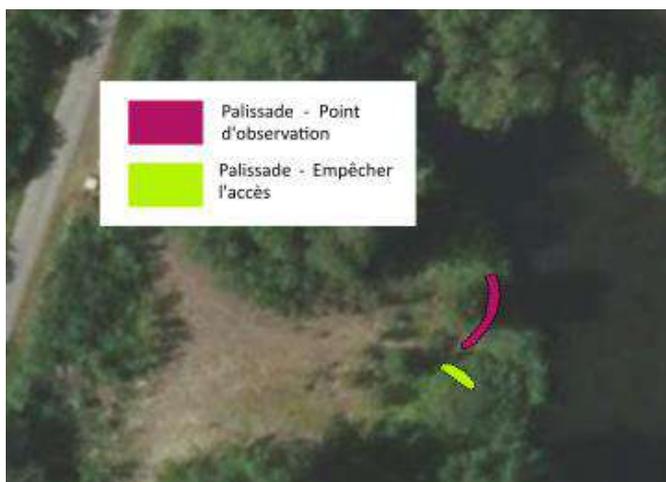


Figure 28 Emplacement des palissades sur le lac des Mouettes (Source HG)

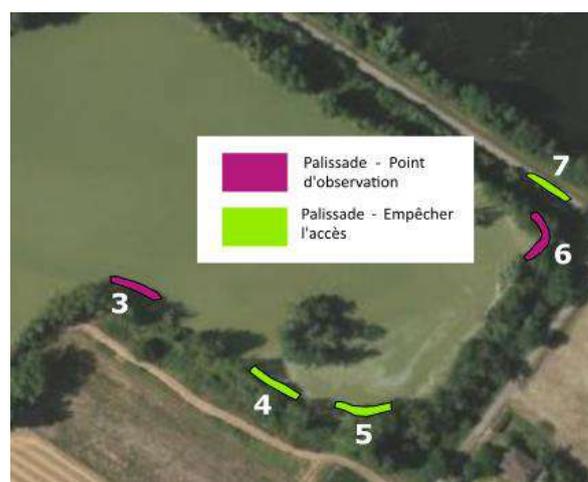


Figure 27 Emplacement des palissades sur le lac des Hérons (Source HG)

Cette étape, cruciale pour la préservation de la biodiversité du site, sera réalisée en fin d'année 2021. Les deux photos ci-dessus présentent les emplacements des palissades autour des deux lacs sensibles. Une présence humaine mal encadrée peut compromettre la nidification de l'avifaune et notamment des Hérons. Or, la héronnière est d'importance régionale. Cette action est une priorité avec l'ouverture au public, elle sera aboutie avant le début de la nidification des Hérons c'est-à-dire mi-janvier. Pour les palissades, la solution trouvée est de se tourner vers un fabricant de bois du territoire de Val'Aigo en espérant avoir une contrepartie financière. Cela a été le cas avec la **Scierie Bessière**. Une fois les matériaux fournis, la réalisation des palissades a été confiée aux Services techniques.



Figure 29 Exemple de palissades (source Google Image)

- **Localisation** des palissades en prenant en compte les enjeux environnementaux et les possibilités du terrain
- Création d'un **document de présentation** des besoins pour l'action et pour les rencontres avec les acteurs
- **Recherches** et **prises de contact** pour obtenir des exemples de conception de palissades

Aménagement d'un parking

Le plan de gestion des Lacs de Valette prévoit d'aménager un parking sur le site. En l'absence de stationnement formalisé, les voitures se garent de manière aléatoire sur les abords du chemin carrossable, ce qui peut poser des problèmes de sécurité et de dégradation de la végétation sur les bords de la chaussée. Le parking pour les voitures particulières se situera sur la petite prairie. Un emplacement pour PMR sera réservé devant l'entrée du site.



Figure 30 Conception du parking (source HG)

- **Localisation** du parking et choix de l'agencement
- Création d'un **document de présentation** pour les rencontres
- Animation d'une réunion devant les formateurs du Campus UNICEM Occitanie
- Coordination entre les acteurs et rédaction de la convention de partenariat

Le choix du partenaire découle de sa localisation et de l'intérêt de faire travailler des acteurs du territoire sur le projet. Le **Campus UNICEM Occitanie** a été contacté et une convention de partenariat a vu le jour. L'établissement se situe sur la commune de Bessières (Val'Aigo) et l'intérêt était double : budgétaire et territorial. Le parking pouvait faire office de support pédagogique pour les apprentis. C'est un exercice idéal pour mettre en place une

situation de mise au travail sur une production grandeur nature. Cela a été une grosse réussite pour Val'Aigo et un partenaire supplémentaire est entré dans la boucle...CEMEX. L'entreprise CEMEX a fourni le granulat nécessaire pour le parking. La convention s'est donc transformée en accord tripartite.

Restauration du four à pain

Le four à pain doit être restauré. Pour cela, il a d'abord fallu concevoir et réaliser une étude pour la restauration du four dans le respect de sa construction et de son intégration paysagère.



Figure 31 Illustration du four à pain (Source HG)

- Suivi et échanges avec un architecte bénévole
- Terrain et prises des mesures avec l'architecte
- Coordination et rédaction de l'étude de conception du four à pain

L'objectif final est de réaliser une **restauration complète du four à pain**. Pour cela, il faut une conception qui rentre en adéquation avec les objectifs de l'ENS. La restauration a donc été pensée dans le respect des matériaux d'origine, avec une triple fonction : une valorisation du bâtiment, une protection du bâtiment (sécurisé et fermable) et enfin, un support pédagogique. Ce bâtiment est d'importance locale, sa restauration sera un atout pour l'ENS et pour la commune de Layrac-sur-Tarn.

2.2.2. Partie Aménagement - Accueil du public

Mise en place d'animations (sous-action)

Le site, constitue un terrain idéal pour l'éducation à l'environnement. Le plan de gestion prévoit de faire connaître l'existence de cet espace naturel qui s'inscrit dans la sauvegarde du patrimoine environnemental du territoire.

Le souhait est de réussir à intégrer les Lacs de Vallette au sein des **projets des établissements scolaires**. L'ENS serait un support et représenterait un moyen privilégié pour initier les élèves du territoire à l'environnement. Plusieurs activités pourraient voir le jour et permettre aux enfants de s'approprier le territoire.

Coordination pour une rencontre avec les scolaires et extra-scolaires

- Préparation d'un document de présentation
- Animation de la rencontre et proposition d'un projet

Mise en place d'animations (sous-action 2)

Une journée dédiée au site était prévue dans le Plan de gestion. C'est la **Fête de la Nature** qui a été choisie pour 2021. Après une première édition en 2019, Val'Aïgo a voulu renouveler l'expérience et se greffer à cet événement national. La journée permet de bénéficier d'une visibilité et étant présente au printemps, c'est idéal pour l'observation des espèces faunistiques et floristiques. L'évènement de 2021 a été un succès avec la présence d'une trentaine de personnes animée par 4 bénévoles.

Organisation de la fête de la Nature avec l'Office de Tourisme

- Réalisation de Quizz
- Participation à la journée, animation avec les différents jeux et remises de récompenses



Figure 32 Fête de la Nature (source HG)

Mise en place d'une signalétique (information et pédagogie)

Le site comporte de nombreuses richesses naturalistes qui peuvent faire l'objet de thématiques pour un **sentier d'interprétation**. De plus, avec l'ouverture du site au public la fréquentation augmentera et les panneaux installés à des endroits stratégiques pourraient informer sur les interdictions sur site. Les panneaux sont tous de la même taille avec le même bois et la même structure pour une homogénéité des panneaux.



- Localisation des panneaux et idée de circuit
- Devis et choix du nombre de panneaux
- Rédaction des panneaux pédagogiques et des poteaux directionnels
- Suivi et échanges avec le service Communication

Figure 33 Conception du panneau et rédaction avant l'envoi au service Communication (pp)

Pour rentrer plus dans le détail, j'ai donc choisi de mettre en place 7 panneaux avec des thèmes variés et des points stratégiques pour la localisation (point de vue, lieux de dégradation, etc.). Voici les titres des 7 panneaux, évocateurs des différents sujets présents sur l'ENS :

- Les arbres fruitiers des Lacs de Valette
- Les zones humides : des milieux à préserver
- Le Lac des Mouettes abrite une avifaune importante
- Une héronnière incroyable
- Le four à pain... un vestige du temps
- Odonates et papillons, merveilles de la nature
- Les passereaux : une grande famille bien représentée sur les Lacs de Valette

Les panneaux pédagogiques ont été mis en forme par le service Communication. L'action a été au cœur de l'été 2021 avec notamment la rédaction qui a nécessité beaucoup de mon temps.

Installation de mobiliers d'accueil du public

Cette opération a consisté à installer des **infrastructures de base**, qui proposeront une halte conviviale aux visiteurs. 3 tables de pique-nique ont été installées ainsi qu'une corbeille à l'entrée du site.

- Localisation du mobilier d'accueil
- Faire faire des devis aux prestataires
- Choisir et passer commandes
- Instructions aux Services Techniques pour la pose



Figure 34 Table commandée (source HG)

Figure 35 Corbeille installée (source HG)

Mise en sécurité du four à pain

L'objectif de l'opération est de ne pas mettre en danger le public et ne pas mettre en cause la responsabilité de Val'Aigo. En plus des barrières déjà installées autour du four à pain, un panneau de sécurité doit être affiché sur site.



- Conception du panneau
- Suivi et échanges avec le service Communication
- Faire faire des devis aux prestataires

2.2.3. Partie Aménagement - Entretien du site

Gestion du site pour l'accueil du public

En milieu naturel, le visiteur est rapidement décontenancé en l'absence de chemin et en présence d'herbes hautes... Dans cette configuration, ce sont souvent de nombreux sentiers qui sont créés, aux dépens de la végétation et d'une microfaune. La prairie centrale est un lieu moins marqué qui nécessite plusieurs indications. En dehors des panneaux pédagogiques et l'implantation de panneaux directionnels, une **démarcation est nécessaire entre le chemin à emprunter et le reste de la prairie des hautes herbes**. Des tracés ont été définis puis transmis aux Services techniques.

- Localisation des sentiers sur la prairie
- Réalisation d'un document explicatif
- Coordination avec les Services Techniques



Figure 36 Passage des Services techniques (source HG)

Extraction du bateau / Mise en place d'une fauche annuelle

Ces actions ont été réalisées avant que je prenne mon poste de stagiaire à Val'Aïgo. Le **bateau** a été extrait durant l'hiver tandis que la **fauche annuelle tardive** a lieu tous les ans à la fin de l'automne.

Contrôle des plantes dangereuses

Cette action permet de limiter au maximum l'expansion des **plantes envahissantes** sur le site des lacs de Valette. Un inventaire a été fait et un rendez-vous a été planifié par mes soins entre les différents acteurs (naturalistes et services techniques) pour un arrachage en fin d'année.



Figure 37 Piracanta sur site (source HG)

- Accompagnement sur site pour l'inventaire
- Localisation et cartographie des plantes envahissantes
- Coordination avec NEO et les Services Techniques

Mise en œuvre du plan de gestion du patrimoine arboré

Sur l'ENS, de nombreux arbres vieillissants sont présents. Certains peuvent constituer un risque de chute. Le site étant ouvert au public, Val'Aïgo se doit de **sécuriser le site**. De plus, durant mon stage, des vents violents ont eu lieu sur la commune et de nombreux dégâts ont été constatés. Comme pour les plantes envahissantes, un inventaire cartographié a été réalisé par NEO et moi-même. Les préconisations avec les pratiques adaptées aux essences seront transmises par NEO sur le terrain, le jour de l'entretien sur site.

- Accompagnement sur site pour l'inventaire
- Localisation et cartographie
- Coordination avec NEO et les Services Techniques



Figure 38 Marquage d'un arbre (source HG)

2.2.4. Partie Préservation - Conventions

Le classement ENS du site voit donc une modification des usages. Avec l'ouverture au public, il est obligatoire de mettre en place une **réglementation** avec les différents acteurs qui utilisent déjà le site pour des activités ou pour de la maintenance professionnelle.

Encadrement de la chasse

La chasse doit respecter les périodes de nidification de certaines espèces protégées. L'ouverture du site au public oblige à définir des règles pour la sécurité de tous les usagers, et la mise en place d'une **convention** les précisant. L'objectif est de faire en sorte que l'activité historique de chasse puisse perdurer sur le site dans le respect des priorités et exigences de l'ENS.

- Rédaction de la convention d'usage
- Rencontre avec les acteurs

La convention établit un partenariat entre l'ACCA de Layrac-sur-Tarn, la Fédération de chasse 31 et le gestionnaire de l'ENS, Val'Aigo. La convention fait office d'allers et retours entre les différents signataires, afin de trouver un compromis. J'ai pu assister aux réunions et suivre l'évolution du débat tandis que la convention que j'ai rédigé est toujours en discussion. Le tableau ci-dessous précise les dates où il est compliqué d'intervenir sur le site à cause des nidifications d'oiseaux. Ces dates sont au centre de toutes les négociations car la quiétude des espèces sensibles est un critère de force majeure pour l'ENS.

Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.

	Aucune intervention dans le périmètre de l'ENS, sauf cas de force majeure
	Intervention possible dans le périmètre de l'ENS

Encadrement de la pêche

La pêche peut fragiliser le site. Trois plans d'eau sont présents sur les Lacs de Valette. Cependant, avec la présence de zones de nidification de nombreuses espèces au sein des lacs (notamment le Lac des Hérons et le Lac des Mouettes) il est nécessaire de **cadrer l'activité de pêche**. Une rencontre a eu lieu

- Rédaction de la convention d'usage
- Rencontre avec les acteurs

avec l'association de pêche locale et des hypothèses sont ressorties afin de trouver un accord : la pêche sera interdite sur les deux lacs sensibles tandis que le lac des pêcheurs, déjà ouvert à la pêche deviendra un lac fédéral. La convention est en cours de finalisation.

Elagage réglementaire sous les lignes hautes tensions

Des lignes électriques aériennes traversent le site classé. Elles nécessitent un **élagage d'entretien** afin que les arbres ne viennent pas les encombrer. L'objectif à atteindre est d'éviter les interventions dans les zones de nidification durant les périodes de sensibilité des espèces en question. De plus, des critères d'entretien doivent être mis en place entre ENEDIS et Val'Aïgo. Un échange téléphonique a eu lieu puis une convention a été rédigée par NEO et moi-même. Le dossier est encore en attente.

- Rédaction de la convention

Rédaction et mise en œuvre du règlement intérieur

- Rédaction du règlement intérieur
- Echanges avec le CD31 et mes responsables

Il a été fondamental de rédiger un règlement pour l'ensemble du site. En s'inspirant d'autres règlements intérieurs d'ENS fournis par le CD31, j'ai pu mener à bien la rédaction en adaptant le document aux **spécificités du territoire** et en ajoutant les articles manquants. Par exemple, pour les indications concernant

le four à pain, les palissades ou encore la récolte des fruits. J'ai été appuyé par ma tutrice qui m'a fait plusieurs relectures. Aujourd'hui, le document est en attente de la finalisation des deux conventions (chasse, pêche) pour indiquer dans les articles respectifs les mesures prises.

2.2.5. Partie Préservation – Connaissances

Inventaire et diagnostic des arbres fruitiers

Sur ce site, on retrouve un témoignage notable de l'ancienne exploitation agricole. Ce sont des **arbres fruitiers**. Ils présentent un intérêt patrimonial fort car ce sont des individus de vieilles variétés paysannes. On retrouve principalement sur l'allée, des cerisiers, des merisiers, des figuiers, des pommiers, des cognassiers et des pruniers. L'objectif a été de faire l'inventaire et le diagnostic des arbres fruitiers pour ensuite entamer une restauration. Ce travail a été confié à un agent du CD31 spécialisé sur la branche arboricole. J'ai travaillé conjointement avec cet agent sur cette action et la restauration sera faite par les Services techniques selon les préconisations de l'agent.



Figure 39 Un pommier et un prunier sur le site (source HG)

- Participation à l'inventaire des arbres fruitiers
- Production d'un support avec l'ensemble des arbres fruitiers et leurs caractéristiques
- Coordination entre le CD31 et les Services techniques pour planification des rendez-vous

Suivi des ardéidés et de l'avifaune

Un suivi annuel concernant l'ensemble des oiseaux est mis en place et assuré par l'**association NEO**. L'évolution des espèces est suivie de près afin de constater si l'ouverture du site au public modifie le milieu et si les zones de tranquillité des oiseaux se maintiennent. Il y a eu 5 passages matinaux dont un en drone pour avoir un taux de détection encore plus important.

- Participation aux suivis avec les ornithologues
- Approfondissement de mes connaissances faunistiques



Figure 41 Orlète à longue queue et son bébé (source HG)



Figure 40 Héronnière prise avec un drôle (source NEO)

Le suivi va permettre de faire un bilan détaillé en fin d'année et de constater l'évolution. Lors de mon accompagnement, j'ai pu apercevoir des espèces et surtout les reconnaître par les sifflements : Lauriot, Fauvette grisettes, Huppé fascié, Pic épeiche, etc.

Suivi entomologique

L'ENS comporte des milieux aquatiques et terrestres favorables à une **entomofaune** diversifiée (papillons, libellules, coléoptères, etc.) Un suivi est important car des dégradations peuvent survenir suite aux piétinements des prairies ou des berges. Le suivi entomologique est un indicateur de qualité pour mesurer l'efficacité de la gestion du site. Je n'ai pas pu assister aux suivis mais j'ai coordonné l'action entre Val'Aigo et le prestataire, l'association OPIE.

- Coordination de l'action et de la prestation
- Approfondissement de mes connaissances entomologiques lors de l'étude du diagnostic
- Apprentissage auprès des naturalistes sur site de l'entomologie mais pas dans le cadre du suivi

2.2.6. Partie Administrative - Suivi du plan de gestion

L'action consiste à s'assurer du suivi des **démarches administratives** tout au long du projet. Le suivi a été assuré par la DGA jusqu'à son départ. Ensuite, cette partie a été confiée au DGS de la Communauté de communes. Cela a concerné l'ensemble du suivi vis-à-vis des démarches administratives : demande de subventions, commande auprès des prestataires... J'ai participé brièvement à cette partie avec l'appui de chaque service (finances, contrôle de gestion) sur les différentes étapes. J'ai pu apprendre le fonctionnement et la logistique de ces démarches administratives.

2.2.7. Partie Administrative - Rédaction des bilans annuels

Cette partie-là est à l'œuvre de Val'Aigo et NEO. L'action comprend les divers suivis et bilans naturalistes. Ils seront présentés en fin d'année au Comité de gestion.

2.2.8. Partie Administrative - Comité de gestion

La réunion permet de communiquer en toute transparence sur le projet, de discuter des résultats, d'anticiper les éventuels conflits et de faire émerger les nouvelles problématiques. **Un Comité de gestion aura lieu en fin d'année 2021.** Les bilans seront à l'ordre du jour et grâce aux nombreuses discussions, des adaptations pourront s'opérer vis-à-vis du Plan de gestion pour les années suivantes.

2.3. Mise en perspective : Management d'un projet au croisement des disciplines d'aménagement et d'environnement

2.3.1. Décryptons les ENS : une politique à deux objectifs

● Une protection singulière....

Un « Espace Naturel Sensible », si on décortique les trois termes on se retrouve avec 3 notions :

- L'« **espace** » qui fait penser à des étendues et qui s'oppose à l'idée de fermeture (l'appellation « parc » y fait plus penser avec par exemple les parc du parc national ou parc naturel régional).
- « **Naturel** » : qui indique une présence plus importante du caractère naturel.
- « **Sensible** » Philippe Billet précise que « La sensibilité traduirait une certaine vulnérabilité »

Une définition juridique (Charte Nationales des ENS) explique que ce sont des « zones dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable actuellement ou potentiellement soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces animales ou végétales qui s'y trouvent ». Cette définition claire et précise peut-être complétée par les deux objectifs de la politique ENS définis par la loi du 18 juillet 1985 : **préserver la qualité des sites et aménager les espaces pour les ouvrir au public.**

En conclusion, l'ENS est un bout de territoire sensible qui présente un intérêt fort pour la biodiversité ou une fonction biologique. La politique ENS un **outil atypique**, qui a vocation à protéger des espaces constitués d'un caractère naturel menacé mais avec une portée éducative et sensibilisatrice.

Cette politique départementale peut se coordonner avec d'autres mesures de protection (réserves naturelles, sites classés, arrêtés de biotopes, parcs naturels, etc.). Mais l'ENS se place dans une logique politique et de développement différente des zones de protection. Sur les ENS, la **réglementation est différente**, aucune interdiction n'est vraiment possible au niveau juridique et la gestion passe par des conventions, des accords avec les acteurs du territoire et du site.

La loi donne des moyens spécifiques à la mise en place de cette politique. Les moyens sont de deux ordres :

- **Juridique** : un droit de préemption propre à cette politique est confié au Département (il sera soit exercé directement par lui soit par la collectivité gestionnaire) et permettra l'acquisition des sites naturels.
- **Financier** : La Taxe Départementales des Espaces Naturels Sensibles est une recette affectée à cette politique qui peut venir en complément du budget général du Conseil départemental.

Le Département est donc l'acteur clé de cette politique de protection du patrimoine naturel. Il a la compétence de cette politique qui est encore trop méconnue mais qui se développe et s'inscrit dans une logique complémentaire des autres moyens de protection.

Si on prend comme exemple la **Haute-Garonne**, j'ai eu l'occasion de travailler et d'échanger avec une des deux responsables des ENS. La politique est arrivée tard sur le département Haut-Garonnais avec comme premier site classé en 2017 : la Forêt de Buzet.

Une des particularités mises en place par le CD31 est la stratégie de distinguer les **ENS d'initiative territoriale** et les ENS sous **maîtrise d'ouvrage** départementale. La différence est le propriétaire, dans le premier cas de figure c'est le gestionnaire du site (la collectivité, le propriétaire privée) dans le deuxième cas le site est propriété du Département.



Figure 42 Logo ENS des milieux aquatiques (source CD31)

Cette politique, à l'échelle départementale a mis du temps à se développer et rentre aujourd'hui dans une **nouvelle phase** : fédérer tous les site ENS et insuffler une dynamique au territoire. 14 sites sont présents, et la gestion est entamée pour quasiment tous. L'idée sera maintenant, de faire de la communication autour de ces lieux.

● *Des dérives ? Limites et difficultés de la politique*

La politique des ENS, y compris pour les Lacs de Valette, est une **protection opportuniste** par nature. Le Département doit souvent attendre le bon vouloir des propriétaires en vue de l'acquisition de leurs terrains. L'acquisition ne peut donc intervenir qu'au coup par coup, au gré des cessions.

La politique ENS est une politique locale dont la finalité première est de « prémunir certains espaces présentant un intérêt écologique ou social contre la menace de la pression foncière » (Février)

De plus, les ENS sont avant tout des **espaces d'intervention**. Une de leur vocation est de protéger mais il ne s'agit que d'une vocation parmi d'autres. L'autre grande vocation est l'ouverture au public. Malgré des exceptions suite à la fragilité du milieu naturel, la fonction importante des ENS est la mise en place d'aménagements et également d'assurer l'entretien. Certaines articulations sont compliquées, comment ouvrir au public et éviter la dégradation en raison de la sur-fréquentation ?

Chaque ENS a une capacité d'accueil différente. Pour l'exemple de la sur-fréquentation nous allons rester sur la forêt de Buzet. Elle a connu avec la crise sanitaire un développement exponentiel, en plus d'attirer les usagers qui s'étaient déjà appropriés le site, elle a fait venir à elle une population nouvelle, souhaitant s'évader durant l'année complexe et restrictive de 2020. Aujourd'hui, des moyens ont été mis en place pour calculer et rendre compte des statistiques de fréquentation, avec notamment l'installation de bornes compteurs. La sur-fréquentation de la forêt de Buzet a été approuvée par le CD31 mais les aménagements réalisés permettent de préserver le milieu. De plus, la politique ENS a vraiment une ambition de sensibilisation du public avec une gestion sur site qui a comme but d'éviter toute dégradation. Avec par exemple la mise en place de sentiers, barrières, pontons, etc.

Comme le précise Charlotte BRESSON, responsable de l'ENS des Lacs de Valette au CD31, « *Les ENS souhaitent en plus de mettre en place les aménagements, expliquer au grand public pourquoi certaines choses sont faites, et cela passe par une information et une sensibilisation* ». La force des ENS et de leurs Plans de gestion est l'action menée par rapport à **l'éducation à l'environnement**. Les actions sont nombreuses : programmes d'animations, installation de panneaux pédagogiques et informatifs expliquant la démarche « ENS » et les enjeux liés à ces espaces vulnérables. Tant d'actions permettant au visiteur de se familiariser avec le site et de comprendre le rôle des ENS.

La forêt de Buzet est sur-fréquentée, mais les impacts sont faibles (il faudra constater sur le long terme) mais aujourd'hui les mesures prises et les aménagements réalisés permettent de contrôler le flux des personnes et d'éviter tout dérangement pour la quiétude des espèces. Le Département réfléchit d'ailleurs à ajouter des éco-gardes sur le site de la forêt de Buzet pour ajouter de la surveillance régulière. Cette problématique a souvent été évoquée



Figure 43 Panneau pédagogique à la forêt de Buzet (source CD31)

avec les différents partenaires du projet des Lacs de Valette. Comment faire respecter le règlement intérieur ? Comment s'assurer de la bonne tenue des usagers ? La surveillance est compliquée à mettre en place. Pour les Lacs de Valette, une des solutions trouvées est notamment le fait d'accepter de rendre fédéral le Lac des Pêcheurs. Car la convention permet d'obtenir une surveillance du respect des droits sur le lac des pêcheurs et aussi sur les deux autres lacs où l'interdiction de pêche est notée sur la convention.

Au final, les ENS, avec comme étude de cas ceux du Département de la Haute-Garonne, sont des lieux d'opportunité. La réglementation est assez floue et peu contraignante donc cela offre au Département une certaine **marge de manœuvre** dans la mise en place des projets ENS. Cependant, les ENS sont vraiment une chance pour les collectivités. Les subventions permettent de financer une grosse partie du projet et les ENS ont tendance à se développer partout en France.

2.3.2. Aménager un espace naturel : explications et réflexions

Le deuxième point que je voulais souligner dans cette mise en perspective est la **valorisation d'un espace naturel**. La politique ENS permet de dégager deux objectifs : préserver et aménager. Cependant, comment révéler le potentiel des espaces naturels tout en maîtrisant son développement ?

Aménager un espace naturel prend en compte de nombreux critères mais les schémas sont souvent similaires. Si on prend le schéma des ONF, 3 points ressortent : l'offre de sentiers et d'aire d'accueil, rendre le site accessible à tous et enfin habiller les espaces naturels avec des mobiliers adaptés. Ces critères sont utilisés dans chaque **espace naturel aménagé** et également dans les ENS. Au cours de mon stage et de mes lectures j'aimerais donc insister sur 4 critères nécessaires pour l'aménagement de ce type d'espace.

L'accueil du public et surtout le développement des équipements adaptés aux Personnes à mobilité réduite (PMR)

Les ENS sont très axés sur le développement des sites avec l'accès PMR. Le critère est pris en compte dans chaque plan de gestion et pour les Lacs de Valette, **plusieurs aménagements vont dans ce sens**. J'ai commandé des tables de pique-nique, l'accès PMR était un critère obligé. Dans la réalisation du parking, une place PMR va être installée aux abords de l'entrée du site et l'année prochaine, un cheminement piéton bois va être réaliser sur site avec comme fin de circuit un ponton sur un point de vue du lac des Hérons.

L'intégration paysagère

La réalisation des travaux et l'installation de mobiliers nécessitent une prise en compte du critère « nature ». Nous n'allons pas installer du mobilier de type urbain au sein d'un espace naturel. **Le bois va être privilégié** pour l'ensemble des aménagements : tables, corbeille, palissades, barrières, etc. cela permet de ne pas dénaturer le site.

Prise en compte de l'environnement dans chaque aménagement

Ce critère est nécessaire surtout dans un lieu vulnérable. Il ne faut pas mettre des installations d'accueil au sein de la zone de quiétude des Hérons ou installer une corbeille sur un espace où se trouve des espèces floristiques.

La partie éducative et informative

Ce quatrième critère fondamental dans la gestion d'un site permet une valorisation du site directement auprès des usagers. Informer sur site des différents enjeux et interdictions permet au visiteur de savoir où il met les pieds et de s'approprier le site. On compte sur le civisme des gens mais il est fondamental de leur apporter l'information et de les éduquer à l'environnement.



Figure 44 Vue aérienne des trois lacs (source Val'Aigo)

3. Retour réflexif sur le travail réalisé en stage

3.1. Résultats et clôture du stage

3.1.1. Respect du calendrier ?

Je suis donc intervenu au cours de mon stage sur le volet opérationnel du projet. C'était une nouveauté pour moi qui s'est traduite par une immersion dans un poste nouveau avec des responsabilités. Plusieurs méthodes ont été choisies pour structurer et faire avancer le projet.

Tout d'abord un agenda prévisionnel avait été fait en interne, j'ai donc pu avoir en tête le planning à suivre et ainsi faire évoluer le projet dans les délais estimés.



Figure 45 Bihoreau gris (source NEO)



Figure 46 Une partie des actions à réaliser (source Val'Aigo)

Les nombreuses passerelles avec le Maire ont permis de faire des points régulièrement et de faire le constat de ce qui a été fait ou pas, et ainsi, avoir de nouveaux objectifs pour la semaine d'après. Dans un constat d'ensemble, les délais ont été respectés, certaines actions ont été reportées volontairement (commande d'une barrière en bois à l'entrée du site) et d'autres ont été amorcées alors qu'elles n'étaient pas prévues sur 2021 (étude de conception du four à pain).

Mon stage a donc été fructueux car j'ai amorcé l'ensemble des actions et j'ai permis au projet de se mettre en marche pour les 4 prochaines années. La fin de mon stage était constituée de deux missions. Conclure tout ce que j'avais commencé et également mettre en œuvre et préparer le terrain pour l'après-Hugo GARY, c'est-à-dire, organiser l'ensemble des travaux de la fin d'année.

La fin de stage a donc été l'occasion pour moi de transmettre l'ensemble de mes documents et de réorganiser, conjointement avec le Maire, le futur suivi du Plan de gestion pour le projet ENS des Lacs de Valette. Les consignes ont été transmises et le projet va être suivi par les personnes référentes sur chaque action.

3.1.2. Un projet à différentes échelles

Le stage, réalisé dans une intercommunalité, m'a permis d'avoir la mainmise sur un projet territorial et surtout spatialisé. C'est le cas de cet ENS. Le site des Lacs de Valette est un projet à une échelle ultra locale (superficie de 16ha) mais qu'il faut intégrer dans un projet de territoire intercommunal voir départemental.

Communal	Intercommunal	Départemental
Le projet est porté par le Maire de la commune. Sur le projet, certains élus municipaux, référents, m'ont appuyé sur des opérations que je connaissais peu : démarches commerciales, rédaction de conventions ou correction des documents de présentation. De plus, le site est présent sur la commune.	Le projet est porté par le Maire, élu à Val'Aïgo et en charge des affaires environnementales. Val'Aïgo porte le projet, certains des financements viennent de la Communauté de communes et l'ensemble des agents ayant travaillé sur le projet sont de la collectivité (services techniques, finances, contrôle de gestion, direction, communication, etc).	Le Département, partenaire financier du projet est au cœur de la démarche. Il assure un suivi grâce à son service chargé des ENS. Il participe notamment au comité de gestion de fin d'année.

L'articulation des différents échelons administratifs était au cœur du stage, notamment au cours des échanges avec les services et les élus avec qui je traitais. **Le projet ENS a une volonté de développement local avec une portée fédératrice au sein de Val'Aïgo.** La prise en compte d'acteurs situés sur des communes membres de Val'Aïgo était logique et la réponse des acteurs contactés était unanime : ils soutenaient le projet.

C'est une force du nouvel échelon intercommunal : **la synergie entre les acteurs du même territoire.** Dans une vision de projet de territoire, il faut que chacun mette sa pierre à l'édifice et surtout il faut avoir une vision à long terme. Le projet se met en place sur plusieurs années. De plus, il ne faut pas imaginer l'ENS des Lacs de Valette comme un projet avec des retombées financières, ce n'est pas le cas. L'ensemble de l'aménagement est gratuit.

Les retombées sont territoriales, avec par exemple, imaginons une famille domiciliée dans le Département du Tarn qui va venir passer la journée sur les Lacs de Valette. Elle va venir sur Val'Aïgo, manger dans un restaurant du territoire, faire un détour par Buzet-sur-Tarn, Villemur-sur-Tarn, etc. Les bénéfices d'avoir un site comme ça sur son territoire sont conséquents. Et n'oublions pas quelque chose, les lacs de Valette abrite une des colonies de Hérons des plus importantes de la région ! Son attrait pour les ornithologues amateurs ou pour les gens curieux est fort.

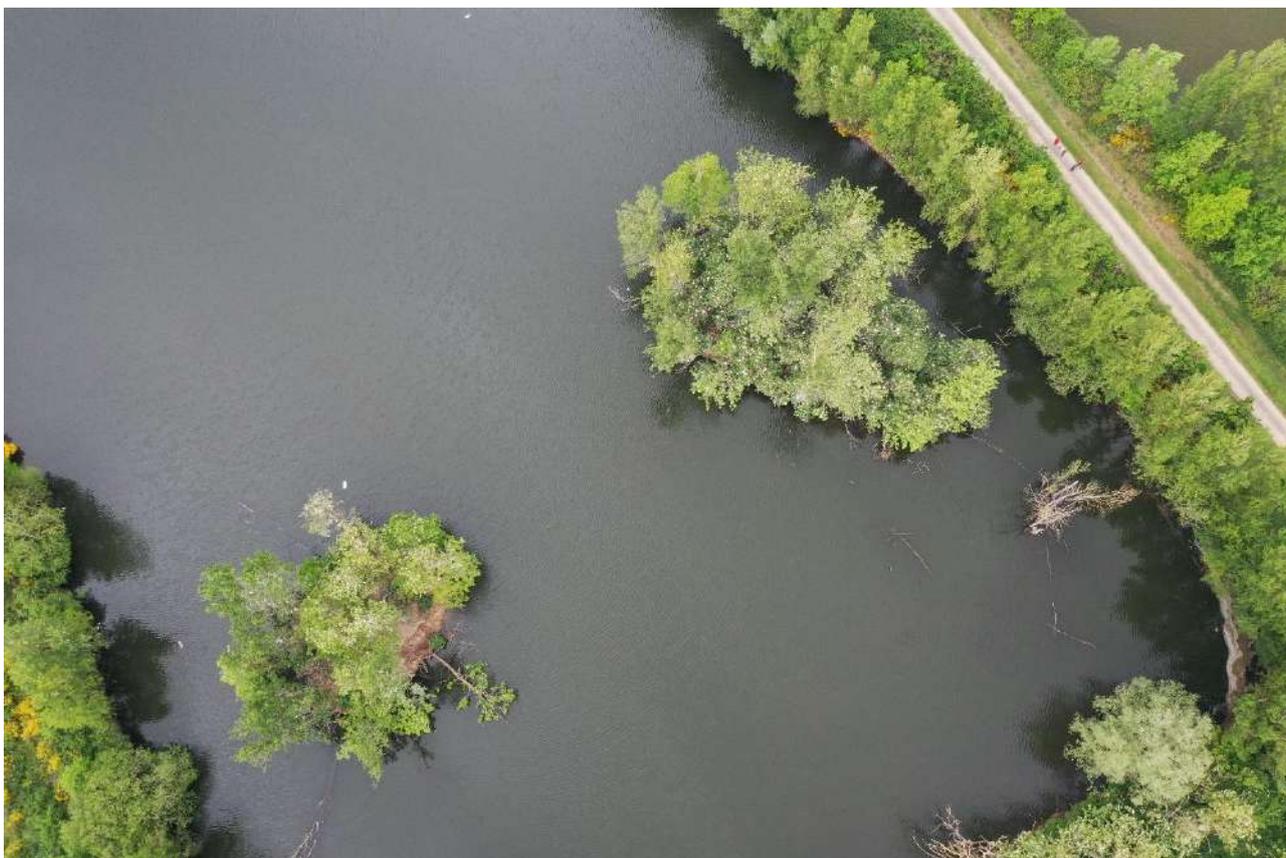


Figure 47 Vue sur les deux îlots de nidification des Hérons (source NEO)

Je mets ci-dessus une photo des îlots de nidification des Hérons prise par drone. Une centaine de couples sont présents et c'est un spectacle magnifique à voir.

3.2. Savoirs et méthodes mises en œuvre pour l'exécution de ces missions

3.2.1. L'aménagement : une discipline universitaire enseignée pendant 4 ans

La licence « Géographie, Aménagement et Environnement » ainsi que mon Master 1 « Transition Environnementale dans les Territoires » m'ont transmis de nombreuses connaissances sur ces deux thématiques d'Aménagement et d'Environnement. J'ai pu par exemple, grâce à mes anciens travaux où je me suis familiarisé avec les documents d'urbanisme, être à même d'assimiler les enjeux et les objectifs du Plan de gestion. De plus, les cours dispensés sur le « développement territorial » m'ont été bénéfique pour tout le travail touristique du projet. Lors de la création d'évènements, de la création de brochures ou pour imaginer le développement du projet avec des partenaires du territoire, je me suis aidé de ce que j'avais pu étudier au sein des exemples d'économies circulaires et des logiques d'échelles (rentrer en contact avec une scierie pour récupérer des lamelles de bois, prendre contact avec un Campus qui forme des apprentis sur les métiers des carrières pour faire le parking en partenariat, etc.). Pour mener un projet d'ensemble, nous avons utilisé les **forces du territoire**. Les acteurs économiques ou encore les établissements publics ont été sollicités.

L'aménagement du site des Lacs de Valette a été au cœur du stage. En relation étroite avec les différents naturalistes j'ai dû concilier environnement et aménagement. Les cours dispensés ont permis surtout d'avoir en tête le fonctionnement des territoires et les compétences pour

appréhender les politiques environnementales. Le stage a été une occasion pour moi de mettre en pratique les connaissances accumulées et de les retranscrire dans mes différentes tâches.

3.2.2. L'environnement : à mi-chemin entre connaissances personnelles, professionnelles et apprentissage au sein du stage

De plus, toutes mes connaissances axées sur l'environnement, m'ont été utiles afin de comprendre le milieu naturel auquel j'avais affaire : zone humide, héronnière, prairies, ripisylve, etc. et ainsi être en capacité de réfléchir à l'aménagement idéal du site. Sans oublier la rédaction des panneaux pédagogiques qui m'a été confiée et qui a nécessité mes connaissances et mes capacités rédactionnelles.

Mes compétences naturalistes ont été complétées par les différents intervenants avec qui j'ai pu travailler. J'ai réalisé plusieurs suivis de l'avifaune, de l'entomofaune et de la particularité du site : la héronnière.

Enfin, Les notions transmises au cours des UE de transitions environnementales m'ont permis d'appréhender les problématiques du site et surtout d'avoir en tête l'importance des milieux aquatiques au sein d'un territoire.

La formation universitaire n'a que très peu parler des ENS, j'ai donc pris connaissance en arrivant de toutes les singularités des ENS et l'approche juridique et législative de la démarche. J'ai pu être appuyé par ma tutrice et par la personne référente du CD31.



Figure 49 Cordulie à corps fin (source NEO)



Figure 48 Lézard vert (source NEO)

3.2.3. Le pilotage de projet

Pour mener à bien le projet, il a fallu que j'assume un rôle de coordinateur et que je maîtrise parfaitement le sujet. Mes nombreuses présentations réalisées durant mon parcours universitaire m'ont été utiles pour avoir une aisance et une force de persuasion lors des réunions et rendez-vous professionnels.

De plus, j'étais au cœur de tous les échanges concernant le projet. J'ai dû travailler en transversalité, avec des services différents et une panoplie d'acteurs. Cette possibilité de travailler avec autant d'acteurs m'a immergé dans la réalité du monde professionnel.

Les projets d'aménagement comportent des **degrés de complexité** : nombreux acteurs, contraintes opérationnelles fortes et gestion des impacts de chacun. Ces tâches, nouvelles, ont été un apprentissage intégral au cours du stage. J'ai réussi à assurer un bon déroulement coordonné des

opérations et à respecter les objectifs stratégiques. Piloter un projet amène à agir à tous les niveaux et à assurer plusieurs caractéristiques :

- Organiser et piloter un projet, de la réflexion à la mise en œuvre
- Planifier les tâches à réaliser, les déléguer et suivre leur état d'avancement
- Animer les comités de suivi du projet et les points d'équipe
- Livrer le projet dans le respect des contraintes fixées au début du projet : contraintes de ressources, contraintes de temps, contraintes budgétaires, etc...

3.3. Apports et limites du stage

3.3.1. Une expérience humaine et professionnelle qui fait grandir

Autonomie et responsabilités

Le stage m'a énormément apporté. J'ai travaillé en autonomie tout au long des 6 mois et c'est quelque chose avec lequel j'ai été à l'aise. De même pour le côté relationnel, j'ai appris à mettre en relation des services, à échanger avec des élus et des prestataires. Chaque acteur a participé à mon apprentissage et j'ai vécu une expérience complète. C'est la force que je tire de ce stage, j'ai touché à tout et j'en suis satisfait. J'ai été mon propre chef, c'est-à-dire que j'avais un pouvoir décisionnel assez important et que je devais prendre des décisions clés pour le projet. Même si, pour les décisions vraiment importantes, il me fallait l'aval du Maire référent.

Découverte d'un monde professionnel

L'ensemble des savoirs acquis me suivront toute ma vie. Je remercie encore une fois l'ensemble des personnes qui m'ont transmis leurs savoirs professionnels. J'ai vécu une immersion dans le monde de la collectivité. Filière particulière et nouvelles pour moi. J'ai été au cœur de la dynamique de la commune/intercommunalité, au service direct des citoyens et des élus. J'ai découvert ce fonctionnement et les différents services présents. Avec la mutualisation des services j'ai pu aussi être au cœur des problématiques communales, encore très présentes aujourd'hui. Manager ce projet dans une collectivité a été une opportunité pour moi, j'appréhende aujourd'hui beaucoup moins la vie professionnelle, cette expérience riche, m'a mis les deux pieds dans le plat et cela me servira pour toujours.

Réflexion et connaissances

J'ai été confronté à la réalité du monde professionnel. J'ai eu quelques périodes de doutes mais ce que je retiens de ce stage est la capacité de réflexion qu'il m'a transmise. Comme vu sur les deux derniers points, ce stage m'a beaucoup appris. Je me suis professionnalisé et ce stage m'a apporté un plus. Il m'a permis d'apprendre à avoir le recul nécessaire concernant l'aménagement d'un

espace naturel. C'est-à-dire, que l'on ne peut se permettre d'aménager le site comme on le veut, il faut prendre en compte de nombreux critères et de nombreuses contraintes.

Les apports de connaissances ont été nombreux et notamment sur des domaines dont j'ignorais tout : four à pain, palissades, parking, etc. L'apprentissage dépasse les compétences que nous fournissent les Licence/Master.

3.3.2. Les difficultés et limites du stage

Pas un rendu définitif

Au contraire de beaucoup de mes camarades je n'ai pas eu de rendu définitif à faire. J'ai assuré le rôle d'un chargé de projet plutôt que chargé de mission. Finalement, j'ai produit divers documents et supports de travail. J'ai permis l'avancement du projet en m'assurant de la mise en relation des acteurs du projet et j'ai participé et animé les différents rendez-vous, réunions et événements mis en place par Val'Aïgo.

Manque d'approche géographique

Le stage était centré sur beaucoup de relationnel et d'administratif. L'approche géographique et cartographique était moins présente. J'ai agi sur le côté opérationnel du projet et non sur le volet technique qui était assuré par l'Association Nature en Occitanie.

Ensuite, la grosse déception de ce stage est l'annulation de la mission annexe, axée sur le projet de territoire de Villemur-sur-Tarn. J'aurais voulu participer à l'actualisation des documents pour l'initiative « Petite Ville de Demain ».

Un Management compliqué

Une autre limite importante, qui part d'un atout, est l'excès d'autonomie. Dans un projet tel que celui-ci, il me fallait un suivi administratif et financier important qui a été assuré par ma tutrice pendant 2 mois. Cependant, son départ précipité a entraîné une réorganisation des services et j'ai été rattaché sur ces actions au DGS de Val'Aïgo. Cependant son agenda surchargé n'a pas aidé à une bonne gestion du suivi. De même le service « Communication » était débordé et mettre en œuvre les différentes actions n'étaient pas simple et un peu de retard pour la mise en page a été pris.

Conclusion

La gestion de l'ENS doit articuler la protection de la biodiversité et la valorisation à travers une ouverture au public. Cette obligation réglementaire est à l'origine d'une gestion particulière du site avec comme fil conducteur le document Plan de gestion. Chaque gestionnaire doit mettre en œuvre les actions et s'assurer de l'avancée du projet. Val'Aïgo a voulu prendre quelqu'un pour assurer ce rôle la première année et j'ai donc intégré la structure.

Mon rôle a été déterminant pour lancer le projet et pour entamer la plupart des opérations. L'ensemble de mon travail pendant ce stage de Master 1 est en partie présenté dans ce rapport et est détaillé dans les annexes. Cependant, comme expliqué tout au long de ce rapport, les opérations sont variées et le travail pour aboutir à l'avancée du projet n'est pas uniquement matériel et traçable. Beaucoup d'actions ne peuvent être détaillées et expliquées car ce sont des tâches de suivis et d'échanges.

Être chef de projet requiert une maîtrise du sujet et surtout des qualités organisationnelles. J'ai aussi développé mon sens du relationnel et acquis une facilité à échanger et à intervenir auprès des acteurs. J'ai pu perfectionner ces qualités tout au long de mon stage. L'autre point fort du stage, est la pluralité d'acteurs avec qui j'ai pu travailler. J'ai pu découvrir et comprendre le fonctionnement de la Communauté de communes et j'ai travaillé avec une grande partie de son organigramme. Pouvoir assister et participer à la mise en œuvre du projet ENS des Lacs de Valette a été pour moi un immense privilège. Mon apprentissage a vraiment été complet et c'est une expérience qui dépasse toutes mes attentes et mes espérances.

Pour ce qui est du site des Lacs de Valette, je pense personnellement qu'il deviendra une force pour le territoire. A travers une bonne communication et une bonne gestion du site, ce sera une opportunité valorisante pour Val'Aïgo qui permettra de rajouter un peu d'attractivité au territoire. Je ne peux assister aux travaux de fin d'année mais je suivrai l'évolution de ce joli projet, porteur pour un territoire en perte de vitesse mais qui tente d'apporter des dynamiques nouvelles (axées sur le tourisme et le renforcement de l'offre d'habitat, de services et de commerces).

Les élus et agents se donnent du mal pour lancer les projets et pour les concrétiser. C'est aussi pourquoi j'ai apprécié ce stage dans le milieu public. Le lien entre politique et administratif est très intéressant. Il y a une stricte séparation mais les deux sont en relation étroite et veulent faire avancer les choses. Être à l'origine des projets, avoir un pouvoir décisionnel (même si in fine c'est le politique qui tranche) est quelque chose de gratifiant. Travailler en collectivité publique permet de se sentir utile, au plus près des administrés du territoire.

Au-delà de l'aspect professionnel, c'était une découverte d'un quotidien, d'un monde unique et j'ai pu me familiariser à travers cette expérience à un secteur professionnel et ainsi voir si j'adhère au milieu. J'ai rencontré des professionnels dynamiques et passionnés et découvert un projet local intéressant et engagé. Finalement, ce projet m'a ouvert les yeux sur le fait que la gestion des espaces naturels passe forcément par une prise en compte des activités humaines et le suivi de leur évolution. Enfin, le projet a été moteur dans ma volonté d'être un acteur de l'aménagement de l'espace et dans ma volonté de sensibiliser à l'environnement.

Bibliographie

- Agence Escoffier. « Plan Local d'Urbanisme, révision allégée 3 ». Commune de Villemur-sur-Tarn. 1-29 p.
- Agence National de la Cohésion des Territoires. « Petites Villes de Demain Territoires de cohésion au cœur de la relance ». DICOM/CAB/20120, Septembre 2020, 16 p.
- Agence National de la Cohésion des Territoires. « Petites Villes de Demain Guide du programme ». DICOM/CAB/20120, Septembre 2020, 29 p.
- Agence National de la Cohésion des Territoires. « Offre de service, les nouvelles mesures du programme ». DICOM/CAB/20120, Janvier 2021, 26 p.
- Anonyme. « Espace Naturel Sensible ». Une politique des Départements en faveur de la nature et des paysages ». Assemblée des Départements de France, Juin 2015. 3 p.
- Billet Philippe. « La place des espaces naturels sensibles dans le droit de la protection des espaces naturels ». Revue Juridique de l'Environnement, n°2, 2006. pp. 153-161.
- Bouin Frédéric. « Les conditions d'ouverture au public dans les espaces naturels sensibles ». Revue Juridique de l'Environnement, n°2, 2006. 163-169 p.
- Cans, C. « Typologie des procédures de protection des milieux naturels ». Juris-Classeur 2004. 230 p.
- Cerema. "Redynamiser le centre des villes moyennes", 2018.
- Communauté de communes Val'Aïgo. « Statuts de la Communauté de communes Val'Aïgo ». 12 janvier 2021. 12 p.
- Drobenko Bernard. « Le droit de préemption des espaces naturels sensibles comme technique de maîtrise foncière environnementale ». Revue Juridique de l'Environnement, n°2, 2006. 125-137 p.
- Dubois Jérôme. « Les espaces naturels sensibles décryptés ». Convention de partenariat Certu-APERAU. IAR d'Aix-en-Provence-Université Paul Cézanne. 10 p.
- Drousseau Michel. « Quelle gouvernance pour les espaces naturels sensibles des départements ? ». Revue Juridique de l'Environnement, n°2, 2006. 177-183 p.
- Elan Développement. « Le Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Développement (SIAD) de la Communauté de Val'Aïgo », 2015. 3 p.
- Elan Développement, « Réalisation d'une étude prospective de développement durable et d'aménagement du territoire intercommunal ». Val'Aïgo COPIL, 11 avril 2016. 40 p.
- Février Jean-Marc. « Les espaces naturels sensibles des départements et la gestion des sites Natura 2000 ». Revue Juridique de l'Environnement, n°2, 2006. pp. 171-176.

- Jund Michèle. « Diagnostic de l'ENS Des Lacs de Valette ». Nature en Occitanie, 2019, 171 p.
- Jund Michèle, Dal Pos Nelly. « Plan de gestion de l'ENS des Lacs de Valette » Nature en Occitanie, 2020. 66 p.
- Landelle Philippe. « La protection des espaces naturels ». ONCFS, Mission Conseil Juridique Paris. Faune sauvage numéro 276, avril 2007. 1-9 p.
- ONF, « Concevoir des schémas d'accueil pour vos espaces naturels », Produits et services. 3 p.
- Pontier, Jean.-Marc. « Les schémas de services collectifs ». Politiques locales, 17 juin 2003. 128 p.
- Prieur Michel. « Quel avenir pour les espaces naturels sensibles ? » Revue Juridique de l'Environnement, n°2, 2006. 185-191 p.
- Richert Philippe. « Charte des Espace Naturels Sensibles ». Assemblée des Départements de France. 1-4 p.
- Site internet (anonyme). Collectivités locales, « Structures territoriales ». 15 juillet 2019.
- Site internet (anonyme). « Filières de l'emploi public : Les métiers de l'administration territoriale » Vocation Service public.

Annexes

Annexe 1 : Brochure de présentation pour les partenaires

PRÉSERVATION ET CONNAISSANCE

- Suivi des ardiélidés pour connaître l'évolution des effectifs
- Suivi entomologique, botanique et des habitats
- Contrôle des plantes envahissantes
- Inventaire/diagnostic des arbres fruitiers pour connaître le patrimoine ancien et maintenir les variétés d'arbres fruitiers
- Suivi de l'avifaune locale et migratrice
- Inventaire piscicole pour réaliser une gestion adaptée du milieu aquatique








DESCRIPTION DU SITE

Situé dans la plaine alluviale du Tarn, le site des Lacs de Valette offre un lieu magique pour observer la biodiversité et profiter d'un cadre paysager attrayant.

La Communauté de communes Val'Aigo souhaite protéger ce site mais aussi l'ouvrir au public dans un but pédagogique. Grâce au soutien du Conseil Départemental, et au classement du site en Espace Naturel Sensible, les Lacs de Valette s'inscrivent dans un objectif de préservation, de sauvegarde et de valorisation d'un patrimoine environnemental.



INFORMATIONS



Région Occitanie, Nord-Est du département de la Haute-Garonne, Communauté de communes Val'Aigo.

L'intégralité du périmètre classé se situe sur la commune de Layrac-sur-Tarn.

Renseignements Communauté de communes Val'Aigo
lacsdevalette@valaigo.fr

Office de Tourisme Val'Aigo
Tél 05 34 27 97 40 - office.tourisme@valaigo.fr

UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS...

L'exploitation de granulats sur le site a débuté au début des années 1970 et a duré environ 30 ans pour prendre fin dans les années 2002-2005.

À l'issue de cette période d'industrie, le site des Lacs de Valette s'est peu à peu recolonisé avec une végétation aquatique et humide. La densification naturelle de la ripisylve et l'établissement de la colonie de hérons, a entraîné un fort intérêt pour ce site.

Après un premier classement en tant que ZNIEFF de type I en 2011, le site des Lacs de Valette a été classé Espace Naturel Sensible (février 2018) par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Le périmètre classé de 16 hectares concerne les trois plans d'eau ainsi que les terrains à sols environnant.




« Un ENS » quésaco ?

Créés par les Départements, les espaces naturels sensibles (ENS) visent à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels. Ce sont généralement des espaces susceptibles d'être menacés/fragiles et donc devant de ce fait être préservés et pouvant nécessiter de mesures de protection et de gestion. L'autre objectif de ces lieux est de permettre un aménagement pour être ouverts au public.

LE PLAN DE GESTION : L'OUTIL POUR VALORISER CE SITE EXCEPTIONNEL

DES AMÉNAGEMENTS SUR SITE...

- Installation de palissades pour la quiétude des hérons
- Aménagement d'un parking
- Installation de mobilier d'accueil du public
- Mise en sécurité puis restauration du four à pain
- Création d'un cheminement piétonnier
- Elaboration et mise en place d'une signalétique
- Restauration de l'allée d'arbres fruitiers qui contribue au patrimoine arboré du site






DES ATOUTS POUR CET ENS AU CŒUR DE VAL'AÏGO

- Attrait pour le patrimoine naturel, un bon état de conservation,
- Des effectifs stables d'avifaune avec notamment la présence d'une héronnière,
- Fort intérêt des porteurs de projet et riverains,
- Partenaires potentiels dans une zone géographique proche,
- Présence d'un patrimoine historique,
- Présence d'un patrimoine arboré,
- Site accessible, avec une proximité des écoles.



RÈGLEMENTATION

- Rédaction d'un règlement intérieur qui concernera l'ensemble du site
- Mettre en place une convention pour l'élagage réglementaire sous les lignes HT
- Mise en place d'une fauche annuelle tardive
- Encadrement de la chasse et de la pêche
- Elaboration et mise en oeuvre d'un programme d'animations



Annexe 2 : Présentation du projet pour les établissements scolaires

ESPACE NATUREL SENSIBLE - LACS DE VALETTE

1. Une richesse naturelle...

Le site des Lacs de Valette a été classé Espace Naturel Sensible (ENS) et fait donc l'objet d'un plan de gestion afin de répondre au double objectif de préservation de la biodiversité et d'ouverture au public. Cet espace naturel contribue au cadre de vie des habitants. Il est un lieu privilégié d'éducation à la nature et c'est un maillon important de la trame verte et bleue du territoire de Val'Aigo.

Aujourd'hui, 115 espèces différentes d'oiseaux ont été observées sur le site ENS de Layrac-sur-Tarn. Cette diversité atteste un intérêt pour ce site bordé par les cultures du Tarn.



Crabier Chevelu



Lac des Hérons

Le **Lac des Hérons** situé dans la partie Sud est pourvu de deux îlots arborés abritant une Héronnière. Cette dernière comprend notamment quatre espèces : l'Aigrette garzette, le Bihoreau gris, le Héron cendré et le Héron garde-boeufs. Le **Lac des Mouettes** situé au nord-est possède de nombreux hauts-fonds et des vasières intéressantes pour de nombreuses espèces. Des espèces très rares comme le Crabier chevelu ont été observées sur le site, attestant son attractivité.



Lac des Mouettes

Le **Lac des Pêcheurs** situé à l'Ouest du site, est le seul lac où la pêche est autorisée. Des pêcheurs viennent profiter du cadre de vie qu'offre les lacs pour y passer un moment de tranquillité.

Le site des Lacs de Valette, de par sa situation dans le corridor du Tarn, joue un rôle important pour les haltes migratoires des espèces aquatiques ou semi-aquatiques. La présence d'îlots sur les plans d'eau joue un rôle important pour la nidification d'espèces comme les ardéidés.



Papillons

L'Espace Naturel Sensible (ENS) comporte aussi des milieux aquatiques et terrestres favorables à une **diversité entomologique** (papillons, libellules, coléoptères, hyménoptères etc...). Aujourd'hui ce site est très riche en insectes. De plus, l'allée d'arbres fruitiers contribue au patrimoine arboré du site.



Arbres fruitiers

ESPACE NATUREL SENSIBLE - LACS DE VALETTE

2. ...Et Bâti !



Four à pain

Le four à pain est actuellement mis en sécurité mais une fois sa restauration faite, ce petit bâtiment témoin d'une activité agricole passée, pourra être utilisé comme support de sensibilisation au patrimoine historique ainsi qu'à l'architecture locale.

Le site des Lacs de Valette mène une politique de sensibilisation et de protection à l'environnement. Il sera un excellent outil pour apporter une connaissance et une pédagogie aux différents acteurs du territoire.

DES ACTEURS SUR LE TERRITOIRE

- Fort intérêt des porteurs de projet et riverains,
- Partenaires potentiels dans une zone géographique proche,
- Site accessible, avec une proximité des écoles.

3. Un intérêt pédagogique

Le site, constitue un terrain idéal pour l'éducation à l'environnement. Nous voulons donc à travers une coopération, faire connaître l'existence de cet espace naturel qui s'inscrit dans la sauvegarde de notre patrimoine environnemental. De plus, faire découvrir ce site à des usagers du territoire permet de développer un sentiment d'appartenance avec les lacs et un relais auprès du public adulte.

Avec le support des lacs de Valette, les enfants pourraient bénéficier d'une approche des différents enjeux environnementaux. Ils auraient l'occasion d'observer la richesse biologique d'un milieu naturel. Grâce à des outils ludiques et différentes expériences, ils auraient la possibilité de s'approprier le milieu et pourraient eux-mêmes participer à sa préservation.

Le site des Lacs de Valette offre une large palette de possibilités avec différents axes d'études et d'approfondissements.

- Historique du site
- Cycle de l'eau
- Avifaune
- Four à pain
- Insectes
- Botanique
- Biodiversité
- Arbres fruitiers
- Pêche
- Chasse

4. Des partenaires potentiels

Val'Aigo est en lien étroit avec des spécialistes de l'environnement et des acteurs sensibilisés aux démarches pédagogiques et à la protection de la nature. Les différents acteurs spécialisés sur ces thématiques peuvent fournir supports et connaissances si nécessaire.

Nature en Occitanie

Association qui accompagne Val'Aigo pour l'aménagement du site et qui participe à de nombreuses animations auprès du grand public.



Office pour les insectes et leur environnement

Association de protection de la nature et d'éducation à l'environnement spécialisée sur les insectes.



Haute-Garonne Environnement

Syndicat qui propose un large panel d'outils pédagogiques afin de sensibiliser à l'environnement.



ESPACE NATUREL SENSIBLE - LACS DE VALETTE

Projet Pédagogique

Comment créer un partenariat entre les écoles et la Communauté de communes Val'Aïgo ? Quelques hypothèses.

Hypothèse 1 : Projet d'école

Nous serions ravis que les Lacs de Valette soient intégrés au sein des projets des établissements scolaires. L'ENS serait un support et représenterait un moyen privilégié pour initier les élèves du territoire à l'environnement.

Plusieurs activités pourraient voir le jour et permettraient aux enfants de s'approprier le territoire. Par exemple, à travers la réalisation de dessins ou photographies qui pourraient faire l'objet d'une exposition suivie d'une visite sur le site.

Hypothèse 2 : Sortie de terrain

Les sorties scolaires contribuent à l'apprentissage des élèves en favorisant le contact direct avec l'environnement naturel. Le site des Lacs de Valette offre une opportunité et un moyen de découverte pour les élèves du territoire.

Une sortie encadrée pour chaque élève du territoire, sur un cycle annuel pourrait être organisée. Val'Aïgo est en lien étroit avec des spécialistes de l'environnement, un réel suivi annuel est possible. Les enjeux de ces lacs s'étalent sur toute l'année : nidifications à la fin de l'hiver, haltes migratoires au printemps, cycle annuel des feuilles, etc...

Les idées et possibilités sont infinies !



Communauté de Communes Val'Aïgo

Siège social : 2 Avenue Saint Exupéry -
31340 Villemur-sur-Tarn
05.61.09.91.38
contact@valaigo.fr
www.valaigo.fr



Commune de layrac-sur-Tarn

89, chemin de la Mongiscarde
31340 Layrac-sur-Tarn
Téléphone : 05 61 35 35 25
mairielayracsurtarn@wanadoo.fr
<http://www.layracsurtarn.fr>



Annexe 3 : Fête de la Nature

FÊTE DE LA NATURE - 2021

Nombre d'intervenants :

- Opie (1)
- NEO (3)
- Office de Tourisme (2)

Nombre de participants : 33 (dont 17 enfants)

Commune des participants :

Comment ils ont obtenu l'information :

Page Facebook de la CC Val'Aïgo
Page Facebook de l'OFT Val'Aïgo



Déroulé de la matinée

10h-10h15

Présentation du site

Historique, explications du classement ENS, description du site

10h15-11h30

Balade et découverte de l'Avifaune

Présentation des espèces majeures sur le site par l'intervenant de NEO.

Observation de l'avifaune au niveau du Lac des Mouettes (jumelles et longue vue)

Balade autour du Lac des Hérons avec observation de la Héronnière ((jumelles et longue vue)

11h30-12h

Pause avec Quiz et pédagogie pour les enfants

Quiz pour enfant et pour adulte avec comme récompense un Pin's de l'Office de Tourisme. Insectes dans des bocaux + jeu pour reconnaître les feuilles des arbres animé par deux intervenantes de NEO.

12h-13h

Découverte des insectes sur la prairie centrale

Filet à papillons et explications des différentes espèces que l'on peut trouver sur le site par un bénévole de chez OPIE : libellules, papillons, etc...

FÊTE DE LA NATURE - 2021



FÊTE DE LA NATURE - 2021



Le territoire de Val'Aigo et sa généreuse nature !

Adulte



2 Avenue Saint Exupéry
31340 Villemur-sur-Tarn
contact@valaigo.fr
05.61.09.91.38



2 place Charles Gourgaut
31340 Villemur sur Tarn
05 34 27 97 40
office.tourisme@valaigo.fr

Vous avez la possibilité de venir récupérer des indices auprès des stands.



1- Autour du végétal...

Remettez ces lettres dans l'ordre pour retrouver le nom de la fleur !



DIASNO FRETTEL
ILPUN DAMINRECA
ACREMUNI SONITTODE

Quel arbre fruitier ne se trouve pas dans l'allée fruitière : cochez la bonne réponse !

- Cerisier Pommier Prunier Figulier Noisetier



Des plantes aquatiques sans repères... Associez chaque plante à son nom !



Potamo crépu



Lentilles d'eau



Jussie

2- Des ronds dans l'eau

Une zone humide est habituellement inondée ou gorgée d'eau douce, salée ou saun de façon permanente ou temporaire. Entourez la bonne réponse.

VRAI FAUX

Par quelle action les milieux humides rendent-ils service aux sociétés humaines ? Cochez la bonne réponse.

- Épuration de l'eau
 Atténuation des inondations
 Ils dégradent, absorbent et redistribuent les matières nutritives
 Les trois à la fois

Quels sont les points communs entre les lacs du Connemara et les lacs de Valette ? Cochez les deux bonnes réponses.

- Ils sont tous les deux des zones humides
 Ils sont tous les deux repris par des chanteurs français
 Ils sont tous les deux classés Espace Naturel Sensible
 Ils abritent tous les deux une biodiversité riche

Quelle pêche n'est pas possible sur le lac des pêcheurs ? Cochez la bonne réponse.

- La pêche à la mouche
 La pêche à l'asticot
 La pêche à la crevette
 La pêche au maïs

3- A la volée !

Quand se reproduisent les hérons cendrés ? Cochez la bonne réponse.

- Février à juillet Juin à décembre

Associez le bon nom à la bonne image pour ces oiseaux migrateurs !



Pipit spioncelle
Cuèptér d'Europe
Bergeronnette printanière

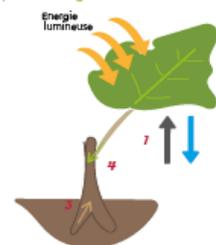
Qui est-ce ? Cet oiseau ci-dessous présente un plumage entièrement noir avec une queue en forme de pointe. Cochez la bonne réponse.

- Le corbeau freux La cornellie Le choucas des tours



La feuille... une porte d'entrée et de sortie pour l'énergie...
Complétez les mots manquants !

- 1 Absorption de ..
2 Rejet d'...
L'..... et les
3 absorbés par les racines sont acheminés vers les feuilles
4 Les produits par la photosynthèse sont transportés des feuilles vers le reste de la plante



Le petit peuple de l'Herbe...

Pollinisation... le génie de la Nature ! Comment s'appelle la relation entre les insectes pollinisateurs et les fleurs ? Cochez la bonne réponse.

- Le mutualisme La camaraderie La symbiose Le parasitisme

Pour survivre à l'hiver, quels sont les deux stratagèmes que peuvent mettre en place certains insectes ?

- Ils peuvent sécréter du glycérol, un antigel naturel.
 Ils vivent entassés dans des petits espaces.
 Ils peuvent rentrer dans une phase de diapause (hibernation)
 Ils stockent de la nourriture dès l'automne

A quoi servent les antennes du papillon ? Cochez la bonne réponse.

- De GPS, elles indiquent le chemin à suivre.
 Elles lui permettent de percevoir les odeurs et les goûts
 Elles servent à se connecter à la 5G
 Elles servent à s'accoupler

A table !

Que mange la chenille ?

Que mange le papillon ?

Remettez dans l'ordre les noms de ces oiseaux « disperseurs ».
(Définition : les animaux disséminent les graines des plantes et permettent de propager l'espèce loin de la plante mère)



TESILLE POCH-PORTTE



EAIG SDE SENECH



WUTAFETE A ORINE

Un oiseau endémique peut être rencontré dans toutes les régions du monde. Entourez la bonne réponse.

VRAI FAUX

Quel oiseau est capable de voler à reculons ? Cochez la bonne réponse.

- Retro à tête blanche Colibri Rougequeue à tête noire Geai bleu

Un mordu de pendu ? Complétez les noms de ces oiseaux !



C.....



A.....



B..... C.....

Quel oiseau ne construit pas un nid à base de brindilles mais creuse un terrier ? Cochez la bonne réponse.

- Martin-pêcheur Macareux moine Héron Garde-Bosufs

BONUS

De toutes les espèces présentes sur ce quizz, une seule est complètement inventée, saurez-vous retrouver laquelle ?

De toutes les espèces présentes sur ce quizz, 3 ne se trouvent pas sur le territoire de Val'Aigo, saurez-vous retrouver lesquelles ?

Nous vous remercions pour votre participation :
N'hésitez pas à vous rendre sur le stand de l'Office de Tourisme pour obtenir les corrections de votre Quizz !

Annexe 4 : Panneaux pédagogiques

MOBILIER URBAIN - SIGNALÉTIQUE

Introduction

Le site des Lacs de Valette a été classé ENS et fait donc l'objet d'un plan de gestion afin de répondre au double objectif de préservation de la biodiversité et d'ouverture au public. Cet espace naturel contribue au cadre de vie des habitants. Il est un lieu privilégié d'éducation à la nature et est un maillon de la trame verte et bleue du territoire de Val'Aigo.

La valorisation de l'ENS passe par une conception des aménagements réfléchie et respectueuse de l'environnement. L'intégration paysagère du mobilier et la valorisation du patrimoine bâti/non bâti sont des points cruciaux sur ce site.

Certaines des actions à opérationnaliser sont :

- La pose d'un panneau de sécurité pour le four à pain
- L'installation d'un sentier d'interprétation avec l'implantation de 7 panneaux pédagogiques
- La création d'un cheminement piétonnier avec des poteaux directionnels.

Demande de devis

Devis	Intitulé	Dimensions	Caractéristiques
Devis 1	1 panneau mise en sécurité	A3 portrait	Panneau sur pied
Devis 2	1 panneau mise en sécurité	A3 portrait	Panneau sans pied
Devis 3	7 panneaux pédagogiques	A2 paysage	Panneau sur 1 pied
Devis 4	7 panneaux pédagogiques	A2 paysage	Panneau sur 2 pieds
Devis 5	2 poteaux directionnels		3 flèches par poteau

MOBILIER URBAIN - SIGNALÉTIQUE

1. Panneau de mise en sécurité

L'objectif de l'opération est de ne pas mettre en danger le public et ne pas mettre en cause la responsabilité de Val'Aigo. En plus des barrières déjà installées, un panneau de sécurité doit être affiché sur site. Le panneau a déjà été mis en forme en interne (photo ci-contre).

Dimension du panneau
A3 portrait
Panneau sur pied ou sans



Exemples



2. Panneaux pédagogiques

Le site comporte de nombreuses richesses naturalistes, ou d'usages qui peuvent faire l'objet de thèmes pour un sentier d'interprétation. De plus, avec l'ouverture au public du site la fréquentation augmentera et les panneaux installées à des endroits stratégiques pourraient informer aussi sur les interdictions sur site. Les panneaux seraient tous de la même taille avec le même bois et la même structure pour une homogénéité des panneaux.

Nombre de panneaux
7

Dimension d'un panneau
A2 paysage (59,4 x 42 cm)

Panneau sur pied
1 pied ou 2 pieds

Le Lac des Mouettes abrite une avifaune importante

Qu'est ce que l'Avifaune ? Cela désigne l'ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée. L'avifaune réunit les espèces d'oiseaux sédentaires et les saisonnières qui migrent en fonction des saisons. Le Lac des Mouettes, permet d'observer un grand nombre d'oiseaux terrestres et aquatiques.

MARTIN-PÊCHEUR D'EUROPE



Le Martin-pêcheur d'Europe fréquente le bord des eaux, qu'elles soient stagnantes ou courantes. L'important pour lui, c'est qu'elles soient très poissonneuses. On entend le martin-pêcheur plus qu'on ne le voit. Le plus souvent, ce qu'on aperçoit c'est une flèche bleue qui file à toute vitesse au ras de l'eau. Sa spécificité, c'est qu'il niche dans une loge faite dans la berge d'un cours d'eau.

MOUETTE ROUGE



La mouette rouge est une espèce largement répandue, très commune et opportuniste. Elle fréquente les marais, les lacs et les étangs d'eau douce ou saumâtre sur les bords desquels elle se reproduit. Quelques couples viennent se reproduire sur le site des Lacs de Valette. Les mouettes réalisent des vols fréquents au-dessus de l'eau sur des arbres morts.

GOÛLAND LEUCOPHRE



Le Goûland Leucophré est un assez grand goéland, robuste, pas très haut sur pattes, de taille à peu près similaire à celle de l'argente et du pontique. C'est un oiseau marin, il niche en bord de mer sur les landes et les falaises herbeuses puis passe l'hiver à l'intérieur des terres à proximité de plans d'eau. Bien qu'il soit considéré comme oiseau de mer, c'est un piètre nageur. Par contre il se déplace avec aisance sur terre, et surtout dans les airs.

SARCELLE D'HIVER



La Sarcelle d'hiver se distingue des autres espèces de canards par sa petite taille, sa silhouette svelte et légère et son vol rapide. Très sociable, elle est souvent observable en groupe. Un feu d'artifice de couleur pour cet oiseau qui nest présent que l'hiver ou lors d'haltes migratoires.

FULIGULE MACROLOPE



Souvent confondu avec une poule d'eau, le fouleux macroule en a l'allure générale mais elle est facilement identifiable à son bec et sa plaque frontale blancs. La discrétion n'est pas vraiment le fort de la fouleux. C'est un oiseau plutôt bruyant qui occupe toutes les eaux libres de plaine et de moyenne altitude.

GRÈBE CASTAGNEUX



Le Grèbe castagneux est le petit des Grèbes européens avec son corps rondlet, son cou court et son tout petit bec droit. Fatouche et migrateur partiel, le Grèbe castagneux aime les eaux dormantes et niche communément près des mares, étangs et petits lacs.

CANARD TOULOUZE



C'est le « canard sauvage » le plus commun et le plus répandu dans toute l'Europe. Canard de surface, il cherche sa nourriture dans les eaux peu profondes en y plongeant uniquement la tête. On dit qu'il « barbote ».

L'Espace Naturel Sensible est utilisé par différentes espèces d'oiseaux en période hivernale. Certaines espèces trouvent les ressources alimentaires nécessaires dans les boisements du site mais l'intérêt principal concerne les zones humides du site, c'est-à-dire l'eau libre, les lacs et les berges. Entre décembre et février, les individus peuvent stationner sur le site de quelques heures à plusieurs mois selon les espèces, les disponibilités alimentaires, la météo et la rigueur de l'hiver ailleurs en France et en Europe ainsi que la tranquillité qu'ils y trouvent. La période de migration printanière, appelée « migration prénuptiale », s'étend essentiellement de début mars à mi-mai. La période automnale, appelée « migration postnuptiale », cours de la mi-août à la mi-octobre. Les oiseaux faisant des haltes migratoires sur le site sont alors nombreux.

Mini Quiz

Compléter les mots manquants pour que le cycle de l'eau redémarre...
précipitation-condensation-évaporation-réservoirs naturels



Faire le plein d'idées

Agis toi aussi pour la préservation de l'environnement !

- Limiter l'achat de produits sur-emballés
- Trier pour recycler le plastique, le verre et le carton
- Composter ses déchets organiques

RÉGLEMENTATIONS

- Il est important de respecter la tranquillité de la faune sauvage.
- Les feux de toute nature sont interdits.
- Merci de ramasser vos déchets.
- Rester sur les sentiers aménagés pour protéger la faune et la flore du piétinement.
- Merci de respecter les palissades et de ne pas les contourner.
- Merci de respecter le mobilier urbain servant à vous accueillir.



RENSEIGNEMENTS : CCVA, OFFICE DE TOURISME, MAIRIE DE LAYRAC

Introduction

Volet historique

Autrefois, le site de Valette était le siège d'une exploitation agricole. Ensuite, le lieu a connu une exploitation de granulats des années 1970 aux années 2000. A l'issue de cette période d'industrie, le site des Lacs de Valette s'est peu à peu recolonisé avec une végétation aquatique et humide. La densification naturelle de la ripisylve et l'établissement de la colonie de hérons, ont entraîné un fort intérêt environnemental pour ce site.

Les changements paysagers et environnementaux ont été importants. Aujourd'hui, 3 plans d'eau sont bien visibles avec la présence d'une zone humide.

1966



1993



2013



2018



Après un premier classement en tant que **ZNIEFF** de type I en 2011, le site des Lacs de Valette a été classé **Espace Naturel Sensible** (février 2018) par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Le périmètre classé de 16 hectares concerne les trois plans d'eau ainsi que les terrains à secs environnant.



LE CLASSEMENT ENS

Les Espaces Naturels Sensibles, sont des zones dites fragiles ou menacées, qui nécessitent une protection ou une gestion du site. Les ENS représentent un potentiel de développement économique en favorisant le tourisme tout en jouant un rôle environnemental majeur.

Les ENS s'articulent autour de deux objectifs :

- Préserver** la qualité du site, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.
- Être **aménagés** pour être ouverts au public.



Le plan de gestion de l'ENS des Lacs de Valette

Le plan de gestion

Le site des Lacs de Valette a été classé ENS et fait donc l'objet d'un plan de gestion afin de répondre au double objectif de préservation de la biodiversité et d'ouverture au public. Cet espace naturel contribue au cadre de vie des habitants. Il est un lieu privilégié d'éducation à la nature et c'est un maillon de la trame verte et bleue du territoire de Layrac-sur-Tarn.

La valorisation de l'ENS passe également par une conception des aménagements réfléchie et respectueuse de l'environnement. L'intégration paysagère du mobilier et la valorisation du patrimoine bâti/non bâti sont des points cruciaux sur ce site. Cependant, ce lieu, est sujet à l'évolution de la végétation et à la fréquentation humaine, il nécessite une gestion afin qu'il conserve sa qualité d'accueil du public.

Une action concernant le parking

- **Aménagement du parking** : l'objectif de l'opération est d'organiser les stationnements sur le site pour l'accueil du public.

Le projet d'aménagement : quels intérêts ?

Projet de territoire

L'ENS est sur la Communauté de communes Val'Aigo. Il est intéressant de faire travailler des acteurs du territoire sur ce projet. C'est un excellent moyen de faire connaître le site et de créer un sentiment d'appartenance.

Support pédagogique

Le site peut être utilisé comme support pédagogique. Le parking est un exercice idéal pour mettre en place une situation de mise au travail sur une production grandeur nature.

Approche environnementale

Le site des Lacs de Valette mène une politique de sensibilisation et de protection à l'environnement. Il sera un excellent outil pour apporter une connaissance et une pédagogie sur les questions environnementales.

Aménagement d'un parking

Le plan de gestion des Lacs de Valette prévoit d'aménager un parking sur le site. En l'absence de stationnement formalisé, les voitures se garent de manière aléatoire sur les abords du chemin carrossable, ce qui peut poser des problèmes de sécurité et de dégradation de la végétation sur les bords de la chaussée. La position du parking à l'entrée du site est fonctionnelle. À proximité de l'entrée du site, le parking contribuera aussi à l'image de marque du site et pourra avoir une influence sur le comportement du visiteur.

Structuration du parking

L'opération consiste donc à mettre en place des stationnements afin d'accueillir différents types de véhicules : particuliers, bus, PMR, vélos... Deux espaces ont été définis pour accueillir les stationnements. Le parking sur prairie pour les voitures particulières, 2 roues et vélos. Tandis que l'entrée du site sera aménagée pour accueillir un emplacement PMR et bus.



Parking sur prairie

Cet espace est dégagé et va permettre de stationner l'ensemble des **voitures de particulier**.

Le parking sera composé de stationnements en épi/bataille sur la partie collée à la route. De plus, il y aura quelques places supplémentaires sur le fond de la prairie.



Entrée de la prairie



Prairie



Fond de la prairie

AMÉNAGEMENT D'UN PARKING

PARKING SUR PRAIRIE

Nombre de places : 20
Dimension approximative : 1 000 m²

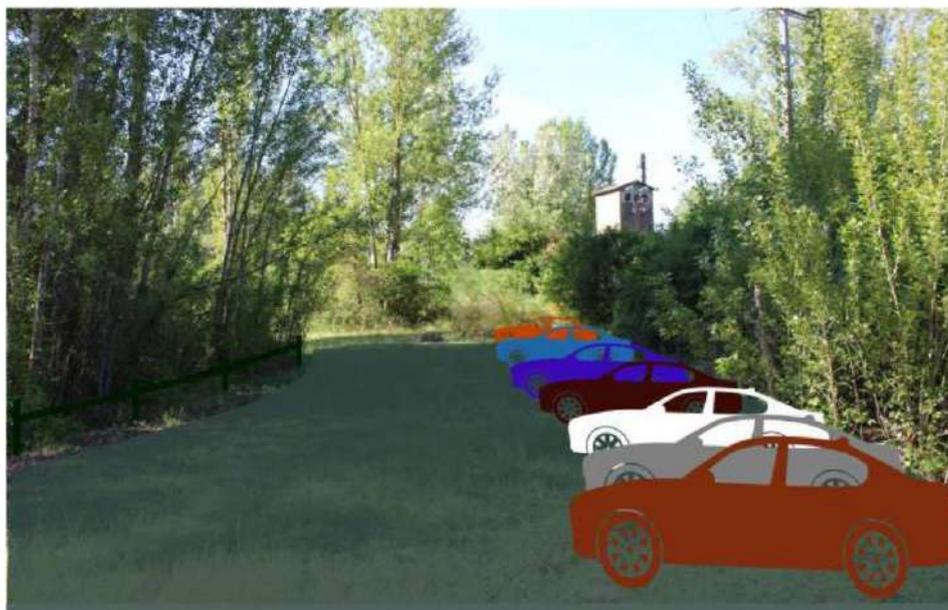


Etape 1 : Les services techniques de Val'Aigo devront nettoyer et fixer la végétation sur le contour du parking. Un débroussaillage sera fait sur la zone verte ci-contre en conservant un couvert végétale de 8m50.

Etape 2 : le parking nécessitera une **mise à niveau du sol** ainsi que la pose d'un **revêtement** afin que ce parking soit le plus pérenne possible.

Une part de l'aménagement peut être réservée au **traitement paysager**. Les limites et les zones de transitions peuvent être traitées d'une manière plus spécifique au milieu.

Une idée du résultat...



Parking à l'entrée du site

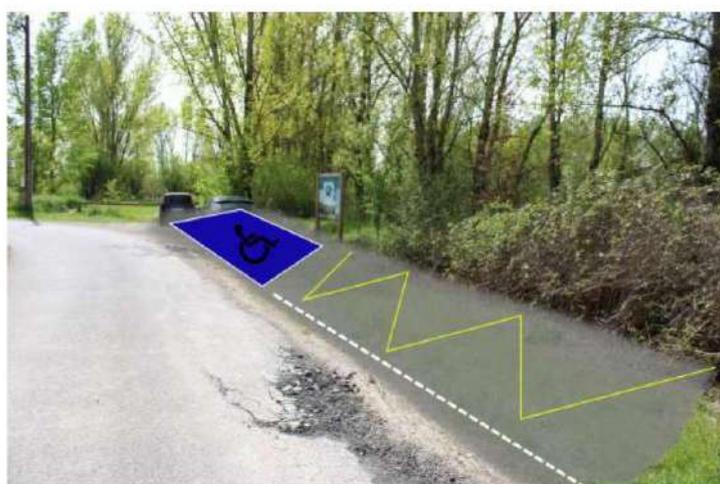
Cet espace est utilisé pour l'instant pour se garer aux abords du site. Il va accueillir un emplacement PMR et selon la faisabilité, une place de stationnement pour un bus.



EMPLACEMENT PMR
 Nombre de places : 1 + (possibilité bus ?)
 Dimension approximative : 70 m²

Ce petit parking nécessitera aussi une mise à niveau du sol ainsi que la pose d'un revêtement afin que ce parking soit le plus pérenne possible. Une signalétique (PMR et bus) sera peinte au sol. Le parking à l'entrée sera la première chose visible du site, un travail soigné est nécessaire.

Une idée du résultat...



Les aménagements supplémentaires

En dehors des travaux techniques de réalisation du parking, certains aménagements seront mis en place par la suite.



Afin de signaler la localisation du parking, un panneau pourra être implanté à l'entrée du parking

Le chantier du parking doit être réaliser grâce à un partenariat entre Val'Aigo et le Campus UNICEM Occitanie.

Un panneau communicatif et explicatif devra être implanté pour expliquer la démarche.



Pour permettre le stationnement des cycles il est important de proposer des supports sur site. De plus, cela permettra d'éviter l'utilisation des vélos sur l'ensemble du site.

Des barrières de cordes pourront être installées autour des abords de la végétation.



Une poubelle pourra être implantée sur le parking, en supplément de la corbeille de tri située à l'entrée du site.



Installation d'un panneau pédagogique et d'un support pour le règlement intérieur du site.

Annexe 6 : Mobiliers et cheminement piétonnier

CRÉATION D'UN CHEMINEMENT PIÉTON

Présentation du site

Localisé en région Occitanie, au nord-est du département de la Haute-Garonne, l'intégralité du périmètre classé se situe sur la commune de Layrac-sur-Tarn, au sein de la Communauté de communes Val'Aigo.

En milieu naturel, le visiteur est rapidement décontenancé en l'absence de chemin, en présence d'herbes hautes... Dans cette configuration, ce sont souvent de nombreux sentiers qui sont créés, aux dépens de la végétation et d'une microfaune.



Zone sans démarcation



Zone démarquée historiquement

Aménagement - Plan de gestion Action ACC4

L'opération consiste à orienter le visiteur par des zones préférentielles de déplacement, qui lui permettront de découvrir le site et de ne pas traverser des espaces sensibles.

SENTIER DÉJÀ PRÉSENT

Les sentiers situés autour des lacs des Pêcheurs et des Lacs des Hérons n'ont pas forcément besoin d'indications, ils sont tracés et ne posent pas de problème (voir la carte ci-contre). La fauche tardive annuelle permet le nettoyage. Voir sur site si besoin de démarquer davantage.



CRÉATION D'UN CHEMINEMENT PIÉTON

SENTIER À DÉFINIR

La prairie centrale est un lieu moins marqué qui nécessite plusieurs indications. En dehors des panneaux pédagogiques et l'implantation de panneaux directionnels, une démarcation est nécessaire entre le chemin à emprunter et le reste de la prairie des hautes herbes.



Exemple



DIMENSIONS

L'ensemble du chemin, doit être tondu sur **80 cm** de largeur afin qu'il y est une prairie d'herbes hautes autour du chemin.

Certains tronçons de chemin sont marqués par deux traces (roues de voitures, quad, etc.) Il faudra se concentrer sur une des deux (la plus loin des berges) et essayer de laisser l'autre se revégétaliser.



Plusieurs passages tout au long de l'année sont possible pour la prairie centrale.



INSTALLATION DE MOBILIERS URBAIN

Entretien au préalable

Avant de sceller le mobilier urbain, il faudra réaliser un nettoyage (la végétation a bien poussé). Cela permettra de rendre la zone accueillante et facilitera l'accès aux tables pour les usagers.

Localisation du mobilier

La **table 1** se situera sur la prairie centrale au coeur d'un espace fauché autour d'arbres fruitiers.

La **table 2** se situera sur la prairie fauchée au fond du site, également autour d'arbres fruitiers.

La **table 3** se situera sur une zone reculée le long du lac des Hérons.

La **corbeille** sera disposée à l'entrée du site mais à l'intérieur, après la barrière (pour éviter toute création de dépôts sauvages par des usagers n'utilisant pas le site).



Délais

CORBEILLE : Départ de l'Usine Fin de semaine 23 soit semaine 24.

TABLE PIQUE NIQUE : IDEM.

LIVRAISON ESTIMEE 3ème semaine de juin si pas d'imprévu.

Table 1



Table 2



Table 3



Corbeille 4



Annexe 7 : Règlement intérieur du site

ESPACE NATUREL SENSIBLE DES LACS DE VALETTE

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 et les articles L.142-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs aux espaces naturels sensibles des départements ;
- Vu** le code de procédure pénale, notamment son article 29 concernant le pouvoir de police des gardes particuliers assermentés ;
- Vu** les articles L.362-1, L.362-5 et R.362-2 du code de l'environnement et la circulaire du 6 septembre 2005 relatifs à la circulation des quads et autres véhicules à moteur dans les espaces naturels ;
- Vu** l'article R. 163-6 du code forestier relatif à la circulation et au stationnement de tous les véhicules ;
- Vu** l'article R.622-2 du code pénal, l'article R.428-6 du code de l'environnement, l'article 1 de l'arrêté ministériel du 16 mars 1955 et l'arrêté ministériel du 31 juillet 1989 relatifs à la divagation des chiens ;
- Vu** l'article L.216-6 du code de l'environnement sanctionnant tout rejet ou dépôt de substances pouvant être nuisibles à l'écosystème aquatique ;
- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L.411-1, L.411-2 et L.411-3 relatifs à la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales ou végétales et de leurs habitats et les articles L.415-3 à L.415-5 prévoyant les sanctions pour ces infractions ;
- Vu** les articles 322-1 et suivants du code pénal prévoyant des sanctions pour destructions, dégradations et détériorations de biens, notamment les inscriptions et/ou tags ;
- Vu** les articles R.541-76 et R.541-77 du code de l'environnement et les articles R.632-1 et R.635-8 du code pénal relatifs à l'abandon de déchets ou matériaux divers dans un lieu non autorisé, à pied ou au moyen d'un véhicule ;
- Vu** la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages.

Avant-propos

Les Lacs de Valette ont été classés Espace Naturel Sensible (ENS) par décision du Conseil Départemental de la Haute-Garonne le 1er février 2018. Les Lacs sont la propriété de la Communauté de Communes Val'Aïgo depuis le 5 juillet 2018. Elle en assure la gestion et fixe les règles d'usage commun.

Le site, avec une superficie de 16 hectares, rassemble tous les critères de classement en ENS :

- Richesse naturelle (floristique, faunistique),
- Qualité du cadre de vie (paysages naturels, culturels et patrimonial, intérêt pédagogique, détente),
- Fragilité (pression d'urbanisation, problèmes liés à la gestion, présence de nuisances ou de pollution).

Les Lacs de Valette disposent de nombreux atouts :

- Un attrait paysager,
- Une richesse écologique avec notamment une importante colonie de hérons,
- La présence d'un patrimoine historique,
- La présence d'un patrimoine arboré,
- Un milieu semi ouvert favorable à l'accueil des riverains et accessible au public.

Mais le site est sujet à de nombreuses menaces :

- Une fréquentation trop importante et mal encadrée,

- Des activités humaines intrusives et un piétinement intensif,
- Le dérangement de la faune et la flore,
- Des usages inappropriés, etc.

Une gestion écologique et des équipements spécifiques ont donc été mis en place pour faciliter votre visite. Le présent règlement intérieur s'applique à toute personne. Il a pour objectif la préservation de cet espace, et le non-respect de ce règlement vous expose à des poursuites pénales.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 - Réglementation

Le présent règlement est affiché sur le site des Lacs de Valette. Il est également consultable sur le site internet de la Communauté de communes Val'Aïgo.

L'entrée sur le site des Lacs de Valette implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 2 – Dispositions générales

Le présent règlement intérieur est applicable à l'ENS des Lacs de Valette. Les ENS sont placés sous la sauvegarde du public, qui dans l'intérêt général, devra en respecter la flore, la faune, les milieux naturels, les installations et la tranquillité.

En cas d'imprudence ou d'inattention, la responsabilité des visiteurs serait engagée. Le public doit conserver une tenue décente et un comportement conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Article 3 - Ouverture au public

Le site est ouvert au public toute l'année. La Communauté de communes avec l'accord du Département, se réserve le droit de fermer au public certains secteurs, temporairement ou définitivement, pour des raisons écologiques, de sécurité, de réalisation de travaux ou de chasse.

Article 4 – Conditions météorologiques

Les promeneurs ne doivent pas se rendre sur site en cas d'alerte météorologique (vents forts au-delà de 60 km/h, tempête, etc.) en raison des risques accrus de chute de branches ou d'arbres.

Article 5 – Préservation de la faune et de la flore

Il est important de respecter la tranquillité de la faune sauvage. Il est interdit de nourrir, d'approcher, déranger ou d'effaroucher la faune sauvage. Il est interdit de prélever des espèces animales ou végétales et il est interdit d'introduire des espèces animales ou végétales exotiques.

Il est en outre dérogé aux interdictions la cueillette des fruits. La récolte est limitée à 1 kilo par jour et par personne.

Article 6 – Préservation de l'apparence du site et des paysages

Il est interdit de modifier, dénaturer ou de faire disparaître les milieux naturels et paysages. Il est également interdit de porter atteinte et/ou de détenir ou transporter et/ou d'emporter de quelque manière que ce soit des minéraux et fossiles, des éléments de constructions ou des objets appartenant au patrimoine historique, architectural ou archéologique, en provenance de l'ENS.

Ces interdictions concernent notamment :

- La coupe de bois,
- L'extraction de matériaux,
- Le stockage des matériaux divers et les constructions de tous types,
- Le prélèvement de fossiles ou de blocs de pierre.

Article 7 – Circulation des usagers sur le site

Les sentiers peuvent être empruntés par les piétons et les chevaux exclusivement. La seule circulation autorisée sur le site est localisée sur le sentier indiqué à l'entrée du site (voir plan). Les piétons sont prioritaires. Il est interdit de créer ou d'obstruer des chemins et sentiers, de même il est interdit de piétiner la végétation du site ainsi que les berges et bordures des plans d'eau.

Article 8 - Accessibilité des animaux domestiques

Pour préserver la tranquillité de la faune sauvage, les chiens et autres animaux domestiques doivent obligatoirement être tenus en laisse. Les cavaliers doivent maîtriser parfaitement leur monture et circuler à une allure modérée.

Article 9 – Plans d'eau

La baignade et toutes activités nautiques (embarcation, bateau télécommandé, modélisme, kite-surf, flyboard, etc.) dans les plans d'eau sont interdites. Il est interdit de pénétrer sur les pièces d'eau. Il est interdit de marcher sur la glace des plans d'eau gelés en hiver.

Article 10 – Zones interdites d'accès

Il est interdit d'accéder aux espaces situés derrière les palissades qui permettent la quiétude des oiseaux. Les accès aux zones de « nidification protégée » situées sur les îlots du lac des Hérons (voir plan) sont strictement interdits. Il est interdit d'accéder au four à pain qui est actuellement en cours de restauration (voir panneau sur site).

Article 11 – Stationnement des véhicules à moteur

Le stationnement des véhicules est uniquement autorisé sur le parking prévu. Il est interdit à l'intérieur du périmètre du site.

Article 12 – Circulation des véhicules à moteur

Toute circulation d'engins motorisés (automobile, moto, cyclomoteur, quad, trottinettes électriques, gyropodes, etc.) et les modes de transport doux (vélos, tricycle, monocycle, tandem, etc.) sont interdits à l'intérieur du site. Les véhicules affectés à la gestion du site (motif d'entretien ou d'aménagement de l'espace naturel), aux urgences et aux secours sont autorisés à circuler sur le site. Il est interdit de tracter des véhicules.

Article 13 – Pêche

Pêche interdite sur l'ensemble des plans d'eau. Pêche autorisée, par dérogation au sein du lac fédéral des Pêcheurs (voir plan sur site) selon les conditions d'utilisations fixées par la Fédération de Pêche Haute-Garonne.

Article 14 – Chasse

La pratique de la chasse est interdite sur le site des Lacs de Valette. Par dérogation, la pratique de la chasse du petit gibier est autorisée uniquement le dimanche matin de 7 heures à 10 heures sur la période de septembre (date de l'ouverture générale) au 15 janvier, hors zones de réserve.

Article 15 – Visites et manifestations

L'Office de Tourisme Val'Aïgo est habilité à effectuer des visites sur le site des Lacs de Valette. Des visites guidées et certains événements sont organisés tout au long de l'année.

Les manifestations et activités événementielles sont interdites (y compris sur le parking). Toutefois sur demande motivée et pour raisons de mise en valeur du patrimoine naturel, une autorisation peut être demandée à la Communauté de communes Val'Aïgo et pourra donner lieu à déroger certains articles du présent règlement.

Retrouvez plus d'informations sur le site de la Communauté de communes Val'Aïgo et celui de l'Office de Tourisme Val'Aïgo.

Article 16 – Camping et bivouac

Le camping (tente, caravane, camping-car ou tout autre abri) et le bivouac sont interdits.

Article 17 – Pratique d'activités sportives ou de loisirs

De manière générale, la pratique de tous les exercices, loisirs ou jeux de nature à troubler la tranquillité des lieux est interdite. Il est notamment interdit :

- Les bruits émis par des appareils de musique,
- L'usage de pétards, feux d'artifice, de fusée ou tout autre dispositif pyrotechnique,
- Le survol, le décollage ou l'atterrissage d'aéronef avec ou sans personne à bord,
- L'introduction et la consommation de boissons alcoolisées sont interdites,
- Il est interdit de collecter des pétitions,
- Il est interdit d'exercer une activité économique ou faisant appel à la générosité du public.

Article 18 – Dérogations

Par dérogation aux articles précédents, sont autorisées les interventions afin de permettre les travaux et actions relatives à la mise en œuvre du plan de gestion :

- Les opérations d'études, de photographie, de suivi et de gestion des populations animales et végétales,
- Les opérations d'étude et d'aménagement,
- Les travaux ou études réalisés par des entreprises expressément mandatées.

Article 19 – Feux

Les feux de toute nature sont interdits, y compris sur le parking.

Article 20 – Dépôts d'ordures

Il est interdit d'abandonner, déposer, jeter ou déverser sur le site des eaux usées, des produits chimiques, des matériaux, des résidus ou détritiques de quelque nature que ce soit.

Article 21 – Dégradation et vandalisme

Les dégradations du mobilier ou des différents équipements (panneaux, barrière, corbeille, tables, etc.) et toutes modifications de terrain sont interdites. Celles-ci peuvent mettre en danger la sécurité des usagers.

Toute inscription (signe, dessin, gravure ou graffiti) est interdite quel que soit le support (pierres, arbres, bâtiments, panneaux, etc.)

Article 22 – Responsabilité

Les usagers sont responsables, sur le fondement des articles 1240 à 1242 du code civil, des dommages de toute nature qu'ils peuvent causer par eux-mêmes, par les personnes, les animaux ou les objets dont ils ont la garde.

La responsabilité de la Communauté de communes ou du Département de la Haute-Garonne ne peut être recherchée en cas :

- D'accident, d'imprudence ou de dommage résultant de l'inobservation de la loi, des règles fixées par le présent règlement, des injonctions des agents intercommunaux et départementaux ou des consignes de sécurité portées à la connaissance des usagers par signalétique,
- D'accident ou de dommages causés par les usagers dont l'activité est autorisée dans le périmètre des Lacs de Valette.

Article 23 – Poursuite des infractions

Les infractions au présent règlement seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

A titre d'exemple, amendes possibles en cas de dérogation au règlement :

- La coupe ou l'enlèvement de bois, qu'ils aient été plantés ou non depuis moins de dix ans : contravention de 5ème classe pouvant aller jusqu'à 1500 euros,
- Dépôts de déchets effectués à l'aide d'un véhicule ou abandon de véhicule : contravention de 5ème classe pouvant aller jusqu'à 1500 euros,
- Circulation des Véhicules à moteur : contravention de 5ème classe jusqu'à 1500 euros et confiscation du véhicule,
- Divagation de chien susceptibles d'entraîner la destruction d'oiseau ou de gibier : contravention de 4ème classe allant jusqu'à 750 euros,
- Réalisation d'inscriptions, de signes ou de dessins, sans autorisation préalable sur mobilier s'il en résulte que des dommages légers : délit jusqu'à 3750 euros et travail d'intérêt général,
- Perturbation de manière intentionnelle des espèces animales non domestiques protégées : contravention de 5ème classe allant jusqu'à 1500 euros.

Ces amendes peuvent évoluer en fonction de la réglementation en vigueur.

Les agents assermentés sont habilités à faire respecter le présent règlement, informer et sensibiliser les usagers sur ce règlement. Les agents ont la possibilité de prendre des mesures complémentaires pour garantir la tranquillité du site, la sécurité et la quiétude des usagers. Toute infraction aux dispositions légales ou réglementaires constatée sur site fera l'objet d'un procès-verbal dressé par les agents assermentés.

Annexe 8 : Inventaire/diagnostic des arbres fruitiers

INVENTAIRES/DIAGNOSTIC DES ARBRES FRUITIERS

ESPACE NATUREL SENSIBLE - LACS DE VALETTE

Sur ce site on retrouve un témoignage notable de l'ancienne exploitation agricole. Ce sont les arbres fruitiers. Ces arbres faisaient auparavant partie d'une grande allée d'arbres qui reliait l'ancienne exploitation agricole et les rives du Tam. Ils présentent un intérêt patrimonial fort car ce sont des individus de vieilles variétés paysannes.

Cette allée qui débute à partir de la barrière à l'entrée du site, et s'étend sur toute la portion du sentier à l'ouest du lac des hérons, fait l'objet d'une valorisation et d'un entretien régulier. On retrouve principalement sur l'allée, des cerisiers, des merisiers, des figuiers, des pommiers, des cognassiers et des pruniers.

Classement selon l'âge des arbres

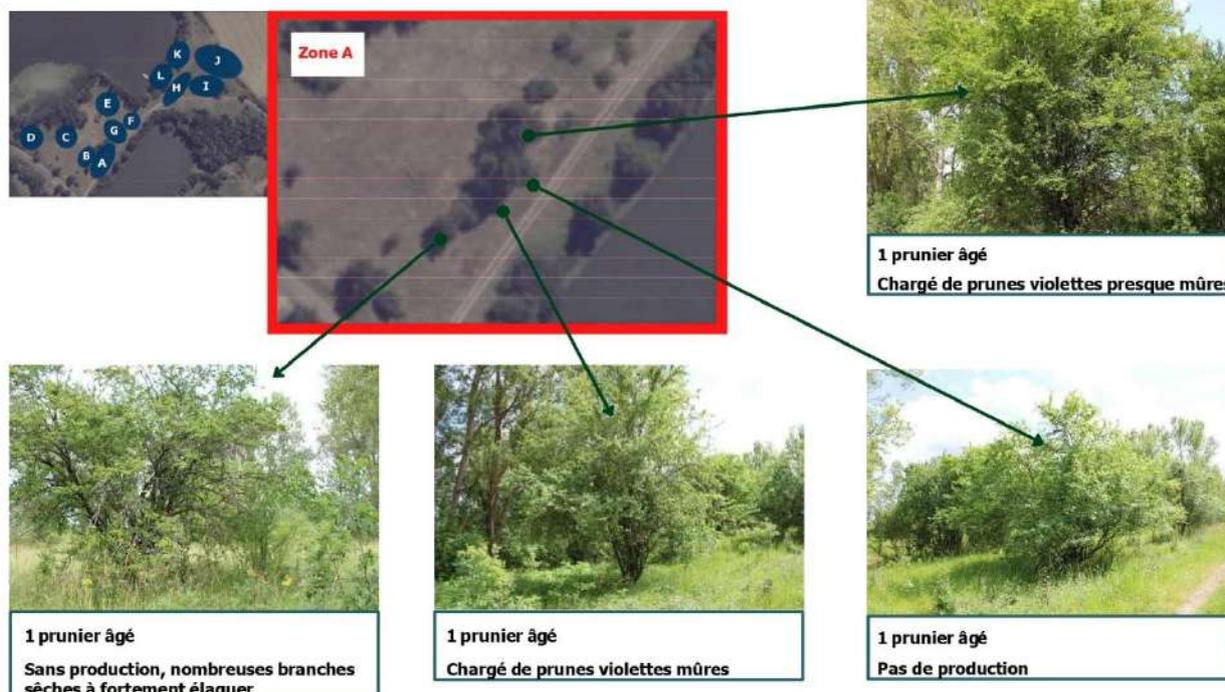
- Semis issus de pépins et noyaux de l'année dernière** : les transplanter à l'automne
- Arbres de 2/ 4 ans** : les conserver s'ils sont suffisamment loin des autres arbres, les rabattre à 1m50 environ s'ils ne sont pas assez ouverts
- Arbres âgés en bonne santé** : éliminer les arbres trop proches qui font concurrence (pruniers surtout), éliminer les repousses, dégager les branches en dessous de 1m50
- Arbres âgés avec des branches sèches** : éliminer les arbres trop proches qui font concurrence (pruniers surtout), éliminer les repousses, couper les branches sèches avec du lichen qui sont accessibles, couper à la base quelques branches à l'intérieur des arbres pour les aérer (pruniers)
- Cerisiers en mauvaise santé** : les rabattre sévèrement pour tenter de les faire repartir

Localisation par zone

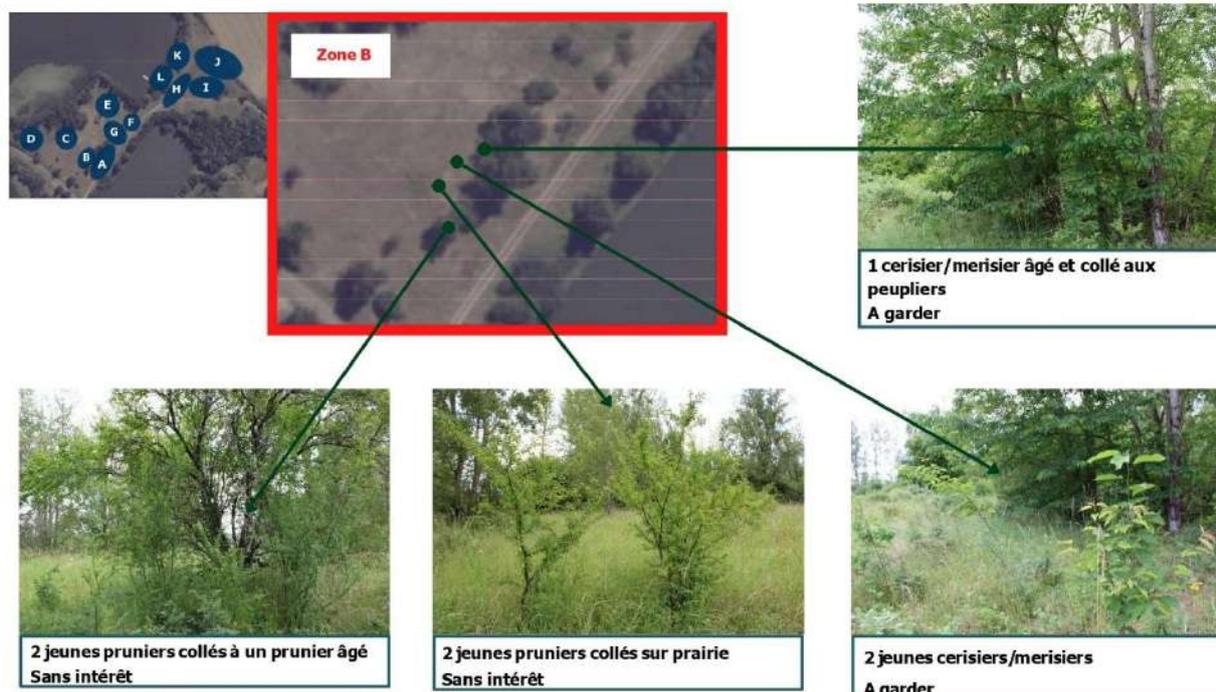


INVENTAIRES/DIAGNOSTIC DES ARBRES FRUITIERS

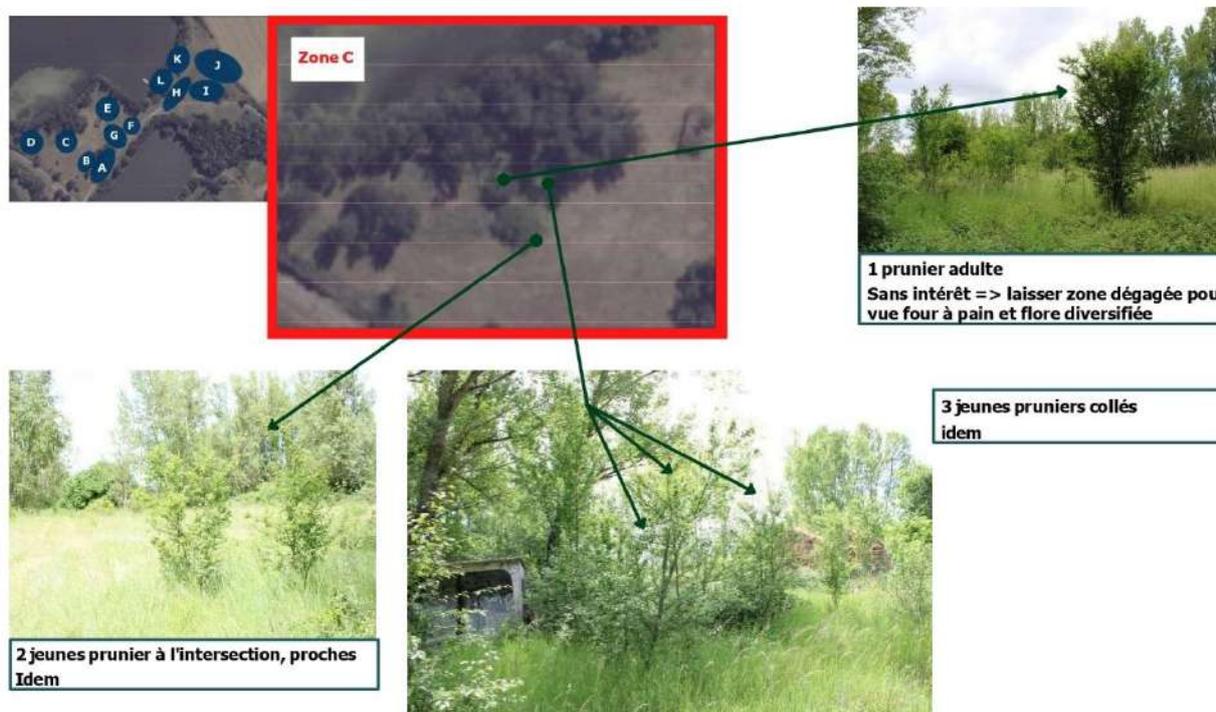
ESPACE NATUREL SENSIBLE - LACS DE VALETTE



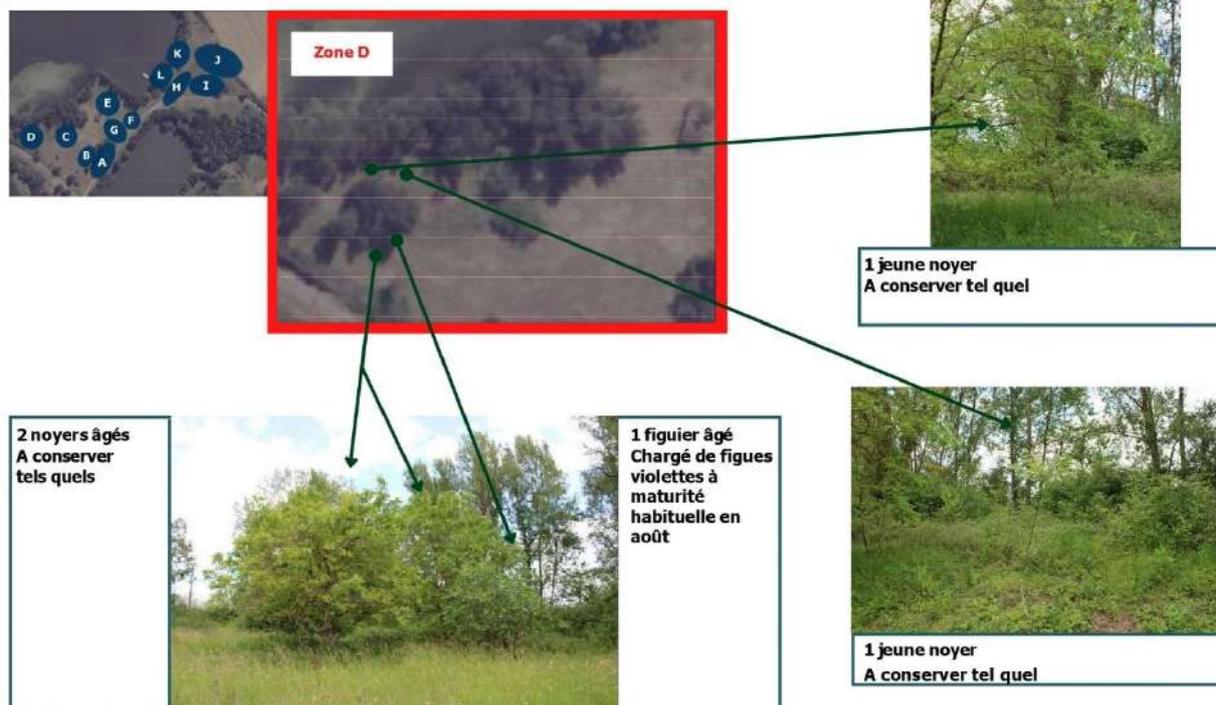
ESPACE NATUREL SENSIBLE - LACS DE VALETTE



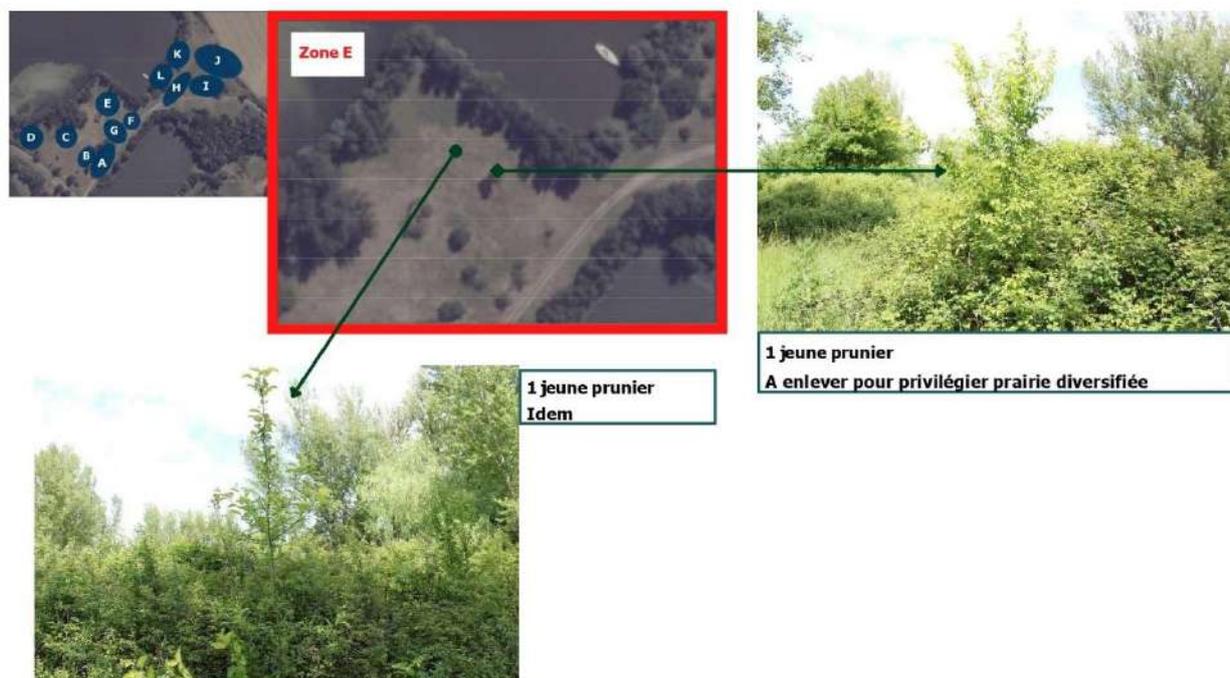
ESPACE NATUREL SENSIBLE - LACS DE VALETTE



ESPACE NATUREL SENSIBLE - LACS DE VALETTE



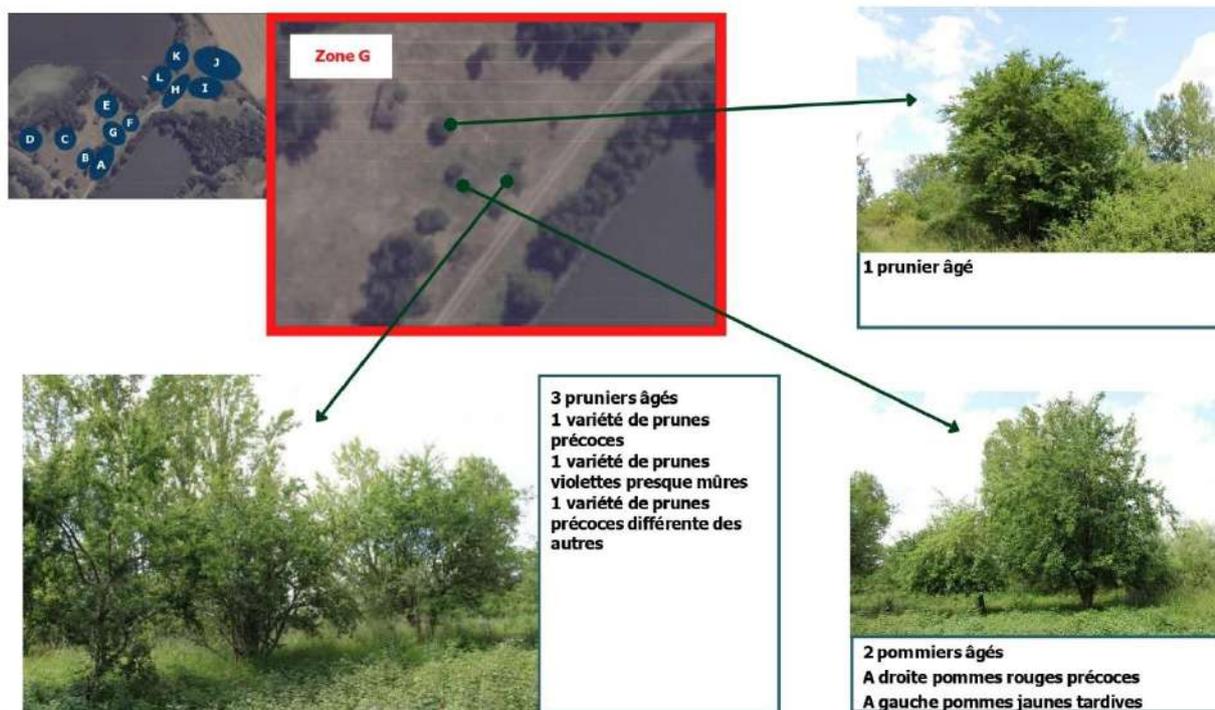
ESPACE NATUREL SENSIBLE - LACS DE VALETTE



ESPACE NATUREL SENSIBLE - LACS DE VALETTE



ESPACE NATUREL SENSIBLE - LACS DE VALETTE



ESPACE NATUREL SENSIBLE - LACS DE VALETTE


Zone H

1 prunier âgé
A enlever pour mise en valeur des pommiers

1 pommier âgé
Chargé de grosses pommes jaunes





1 jeune pommier
A conserver



1 pommier âgé
Très chargé de pommes rouges



2 pruniers âgés
Enlever le rouge, ornemental, pour mise en valeur des pommiers

ESPACE NATUREL SENSIBLE - LACS DE VALETTE


Zone I



2 jeunes pommiers
Possibilité de s'en servir comme support de greffage d'autres variétés



1 pommier âgé
Chargé de pommes rouges



1 prunier âgé
A enlever



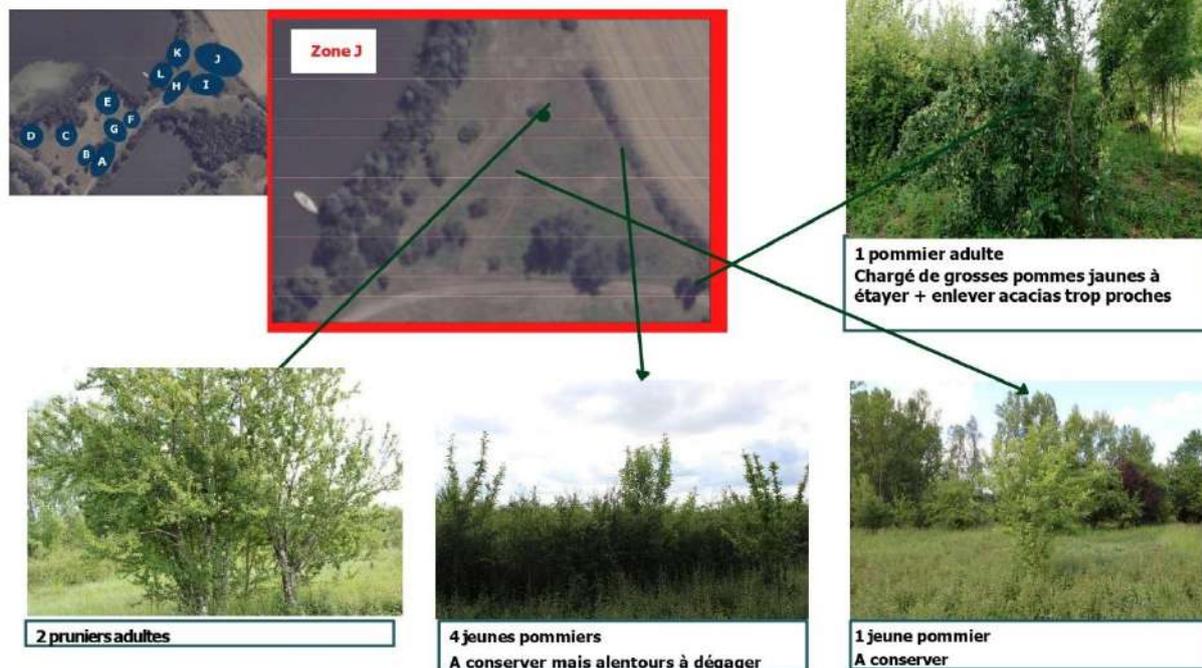
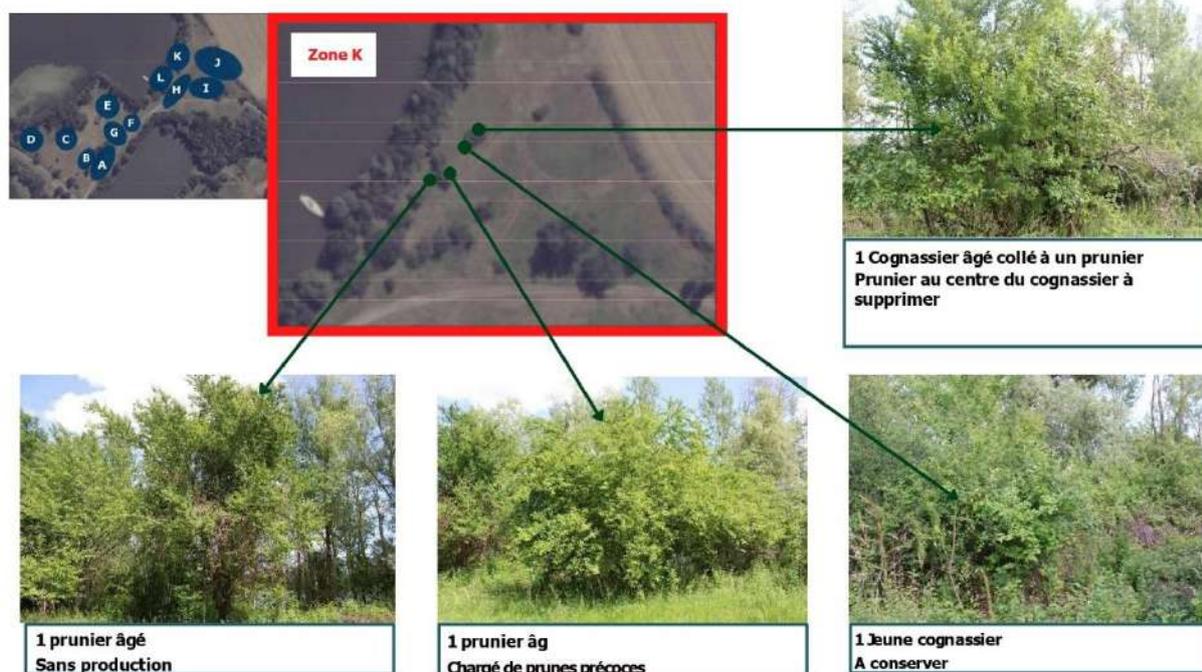
1 jeune pommier
A conserver



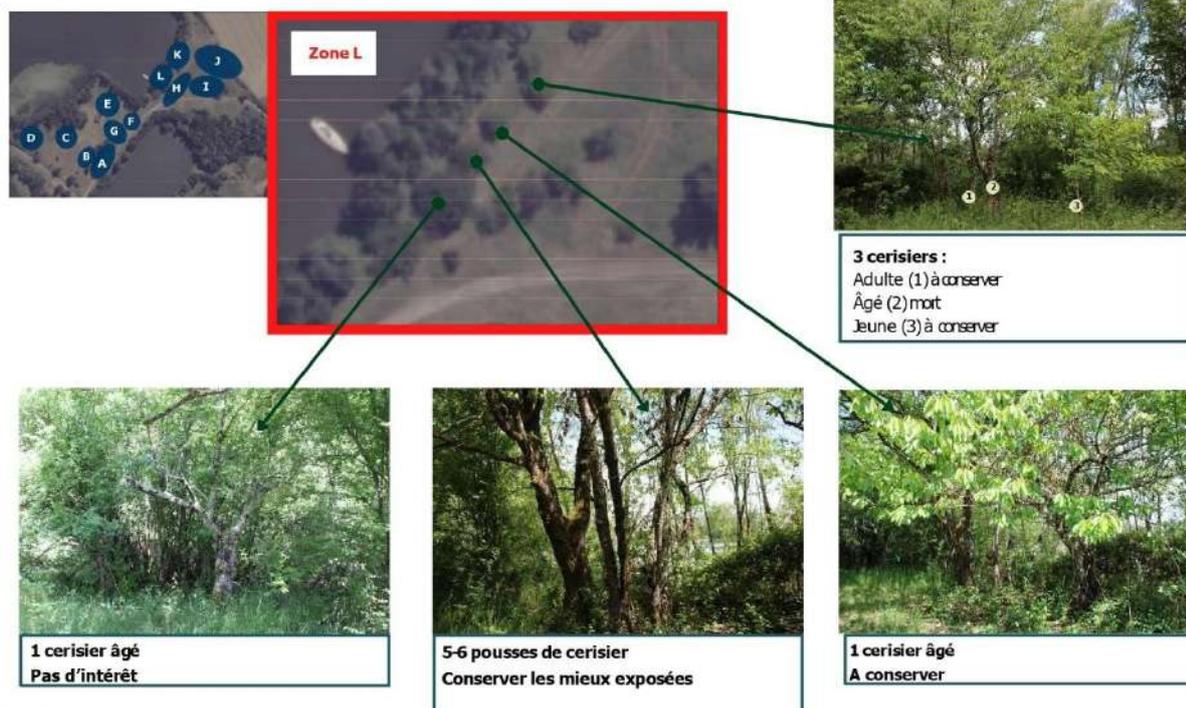
1 jeune cognassier
Non retrouvé



1 jeune pommier
A conserver

ESPACE NATUREL SENSIBLE - LACS DE VALETTE

ESPACE NATUREL SENSIBLE - LACS DE VALETTE


ESPACE NATUREL SENSIBLE - LACS DE VALETTE



Introduction

Volet historique

Autrefois, le site de Valette était le siège d'une exploitation agricole. Ensuite, le lieu a connu une exploitation de granulats des années 1970 aux années 2000. A l'issue de cette période d'industrie, le site des Lacs de Valette s'est peu à peu recolonisé avec une végétation aquatique et humide. La densification naturelle de la ripisylve et l'établissement de la colonie de hérons, ont entraîné un fort intérêt environnemental pour ce site.

Les changements paysagers et environnementaux ont été importants. Aujourd'hui, 3 plans d'eau sont bien visibles avec la présence d'une zone humide.



Après un premier classement en tant que **ZNIEFF** de type I en 2011, le site des Lacs de Valette a été classé **Espace Naturel Sensible** (février 2018) par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Le périmètre classé de 16 hectares concerne les trois plans d'eau ainsi que les terrains à secs environnant.



LE CLASSEMENT ENS

Les Espaces Naturels Sensibles, sont des zones dites fragiles ou menacées, qui nécessitent une protection ou une gestion du site. Les ENS représentent un potentiel de développement économique en favorisant le tourisme tout en jouant un rôle environnemental majeur.

Les ENS s'articulent autour de deux objectifs :

- Préserver** la qualité du site, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ;
- Être **aménagés** pour être ouverts au public.



La présence sur site d'un ancien four à pain

Une ferme occupait une partie de la prairie centrale mais elle a été rasée durant l'exploitation minière. Aujourd'hui, le seul bâtiment témoignant de cette activité agricole passée est un four à pain.

La ferme a été rasée en 1996 car elle menaçait de s'effondrer



Le four à pain est en état de ruine, il a longtemps été enclavé autour des ronces et de la végétation. Cela a permis d'éviter toute dégradation supplémentaire. Aujourd'hui après un débroussaillage et un nettoyage le four à pain est mis en sécurité avec des barrières et un panneautage.



Le four à pain comme identité territoriale

Anciennement chaque ferme possédait un petit four artisanal servant à cuire le pain. À l'époque féodale et selon les régions, le four à pain était parfois un privilège de seigneur dont il tirait profit en prélevant une taxe sur chaque cuisson (appelée banalités).

Après la Seconde Guerre mondiale, le déclin de ces fours est inéluctable. Les fournils devenus vétustes sont trop coûteux à entretenir. De plus, les chemins goudronnés permettent au boulanger de faire des tournées de pain dans plusieurs communes.

Cependant, à la fin du XXe siècle, dans le cadre de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine rural, un certain retour aux traditions redonne de l'intérêt à une restauration de ces anciennes structures.

Layrac-sur-Tarn une commune agricole et rurale

Layrac est une commune marquée par son activité agricole. A titre d'exemple, de nombreux séchoirs à tabac sont encore présents sur la commune et une grande majorité des terres sont exploitées. La ruralité et l'activité agricole sont au coeur de la commune et de son histoire, le four à pain présent sur l'ENS est un symbole, un vestige de ce passé.

Le plan de gestion de l'ENS des Lacs de Valette

Le plan de gestion

Le site des Lacs de Valette a été classé ENS et fait donc l'objet d'un plan de gestion afin de répondre au double objectif de préservation de la biodiversité et d'ouverture au public. Cet espace naturel contribue au cadre de vie des habitants. Il est un lieu privilégié d'éducation à la nature et c'est un maillon de la trame verte et bleue du territoire de Layrac-sur-Tarn.

La valorisation de l'ENS passe également par une conception des aménagements réfléchi et respectueux de l'environnement. L'intégration paysagère du mobilier et la valorisation du patrimoine bâti/non bâti sont des points cruciaux sur ce site. Cependant, ce lieu, est sujet à l'évolution de la végétation et à la fréquentation humaine, il nécessite une gestion afin qu'il conserve sa qualité d'accueil du public et ses richesses.

Trois actions concernant le four à pain

- **La mise en sécurité du four à pain** : l'objectif de l'opération est de ne pas mettre en danger le public et ne pas mettre en cause la responsabilité de Val'Aigo. Avant de réaliser l'étude puis la restauration du four, sa mise en sécurité dès la première année est nécessaire.
- **Etudes de conception pour la restauration du four à pain** : l'objectif est de réaliser une étude pour la restauration du four dans le respect de sa construction et de son intégration paysagère.
- **Restauration du four à pain** : l'objectif est de mener à bien la restauration avec comme support de travail l'étude de conception.

Intérêts du four à pain

Valoriser un patrimoine agricole

Ce four à pain est un témoin du temps et d'une activité agricole passée. Il enrichit le site en valeur patrimoniale bâti.

On peut mettre en avant le lien avec l'allée fruitière présente sur le site. Des activités ou ateliers autour du four à pain pourraient voir le jour : réaliser des tartes avec les fruits des vergers...

Support pédagogique

Ce four à pain pourra être utilisé comme support pédagogique à destination du scolaire et des visiteurs du site. Il est prévu d'implanter un panneau pédagogique devant le four à pain avec des informations sur la définition, les caractéristiques et l'explication d'un four à pain.



Problématiques de la restauration

- **Mauvais état de conservation :**
Laisse en l'état, le four à pain se dégradera au fur et à mesure, entraînant une perte du patrimoine architectural local.
- **Dangerosité :**
L'ensemble du four à pain est dégradé. La charpente est abimée, certains angles sont partiellement effondrés. Le zone de cuisson est détruite sur le devant mais intacte sur la partie arrière.
- **Luminosité :**
La réalisation de travaux implique de laisser passer la lumière. Le site n'est pas relié à l'électricité, il faut donc trouver des solutions pour que l'intérieur du four à pain puisse être observé sans lumière artificielle.
- **Accueillir du public :**
La question de l'accessibilité se pose. La restauration du four à pain ne doit pas permettre une dégradation une fois les travaux réalisés. L'accès à l'intérieur doit être pensé.

Etude de conception pour la restauration du four à pain

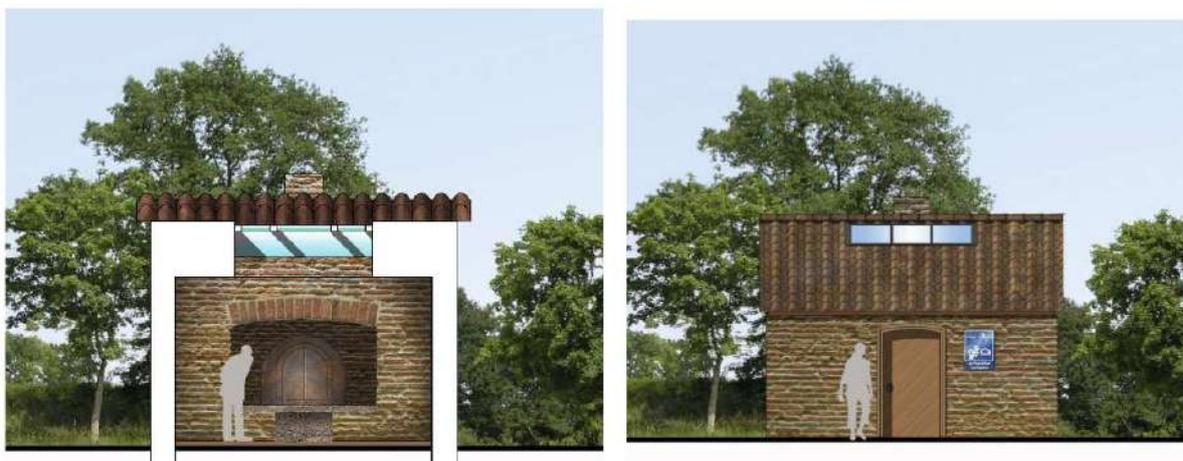
Nous tenons à remercier Monsieur François Druet, architecte retraité et habitant de la commune de Layrac-sur-Tarn pour sa participation à la réalisation de cette étude. Son expertise et ses conseils ont été un atout de taille pour mener à bien cette réflexion. Nous sommes heureux de constater une implication et une appropriation du territoire par les habitants de la commune.

Pistes de réflexion

Pour répondre à l'action SE7 "Etudes de conception pour la restauration du four à pain", nous avons travaillé sur la conception d'une proposition de restauration permettant de répondre aux demandes et problématiques du four à pain.

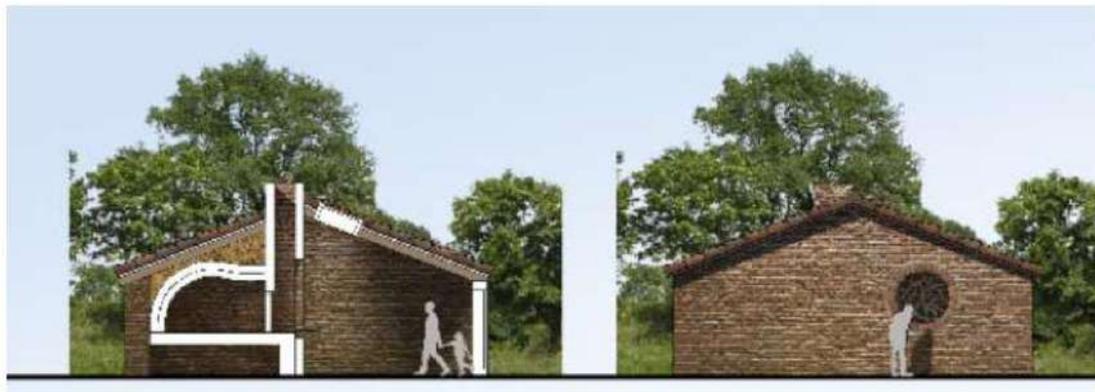
La restauration a été pensée pour l'ensemble du four à pain avec comme objectif de corrélérer ce qui existe déjà et ce qui va être fait, avec un respect de l'architecture locale et des matériaux d'origine.

Coupe entrée du four à pain



L'entrée du four à pain nécessite l'installation d'une porte afin d'empêcher toute dégradation du bâtiment. L'ouverture pourra se faire lors d'évènements ou manifestations sur site. L'ensemble de la structure devra être reconstruite (angles, charpente, toiture, etc.)

Façade latérale et coupe AA



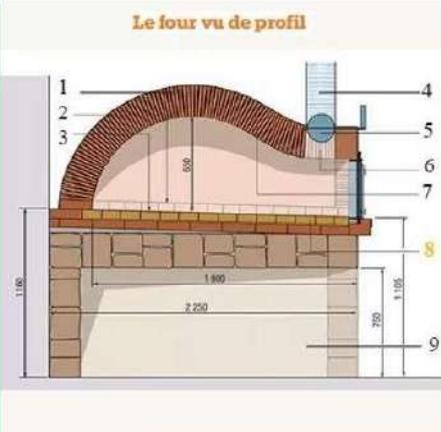
Plan du sol du four à pain



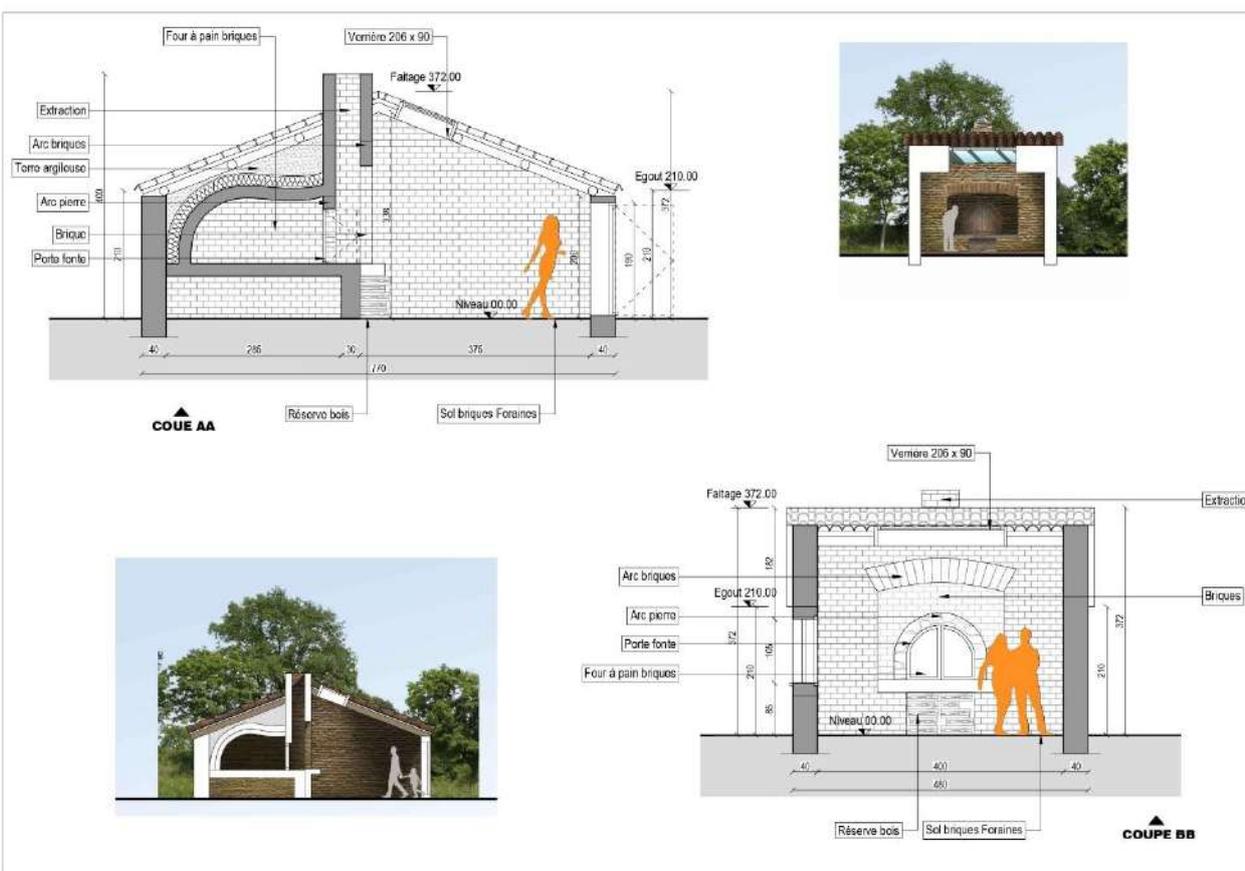
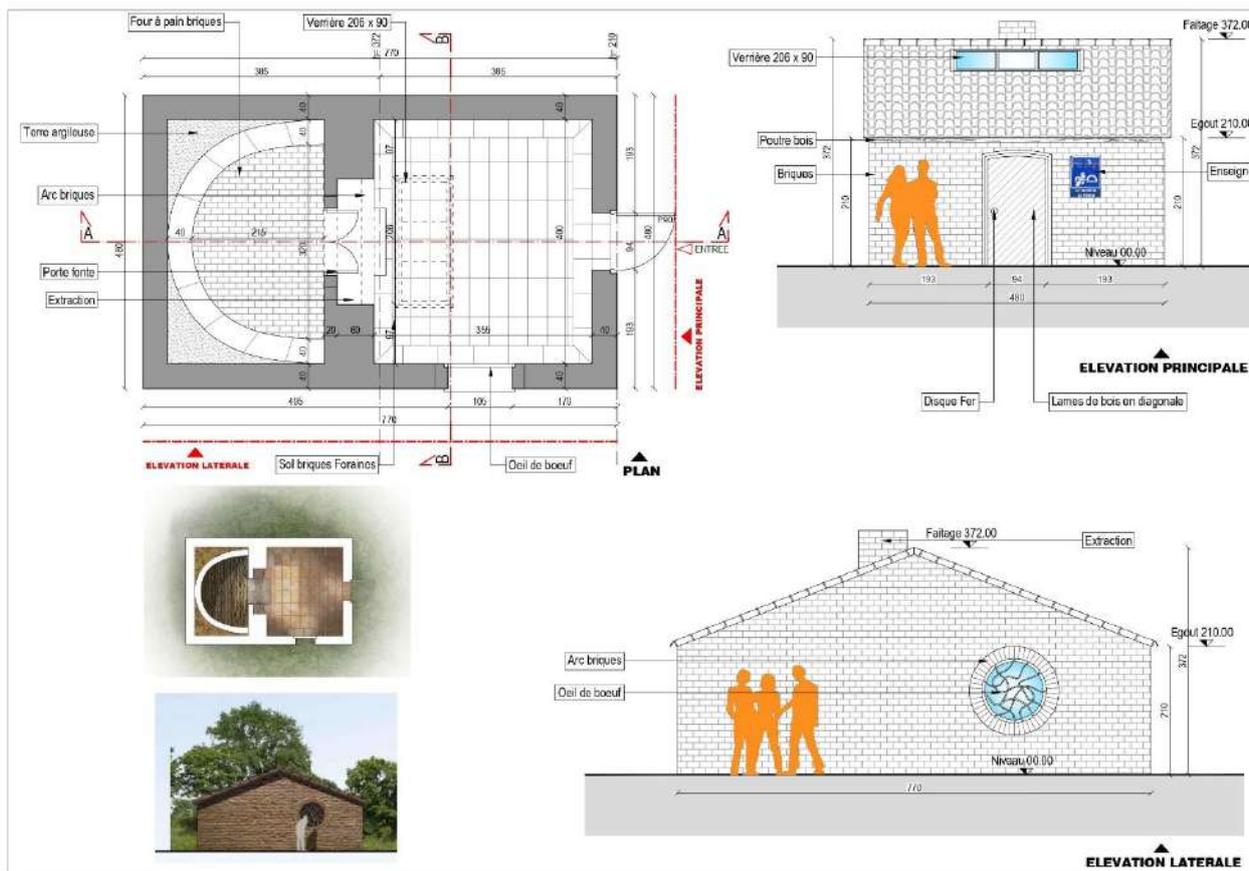
Pour permettre à la lumière naturelle d'éclairer l'intérieur du bâtiment, deux installations seront intégrées à la restauration :

- Une fenêtre de toit,
- Une fenêtre Œil-de-Bœuf.

Ensuite, le four devra être renforcé et reconstruit pour tout ce qui a été détruit : conduit, entrée du four, etc.

<p>Caractéristiques d'un four à pain</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dôme 2. Ceinture 3. Sole 4. Conduit 5. Volet d'obturation 6. Avaloir 7. Tuiles plates 8. Briques réfractaires 9. Réserve à bois 	<p style="text-align: center;">Le four vu de profil</p> 
--	---

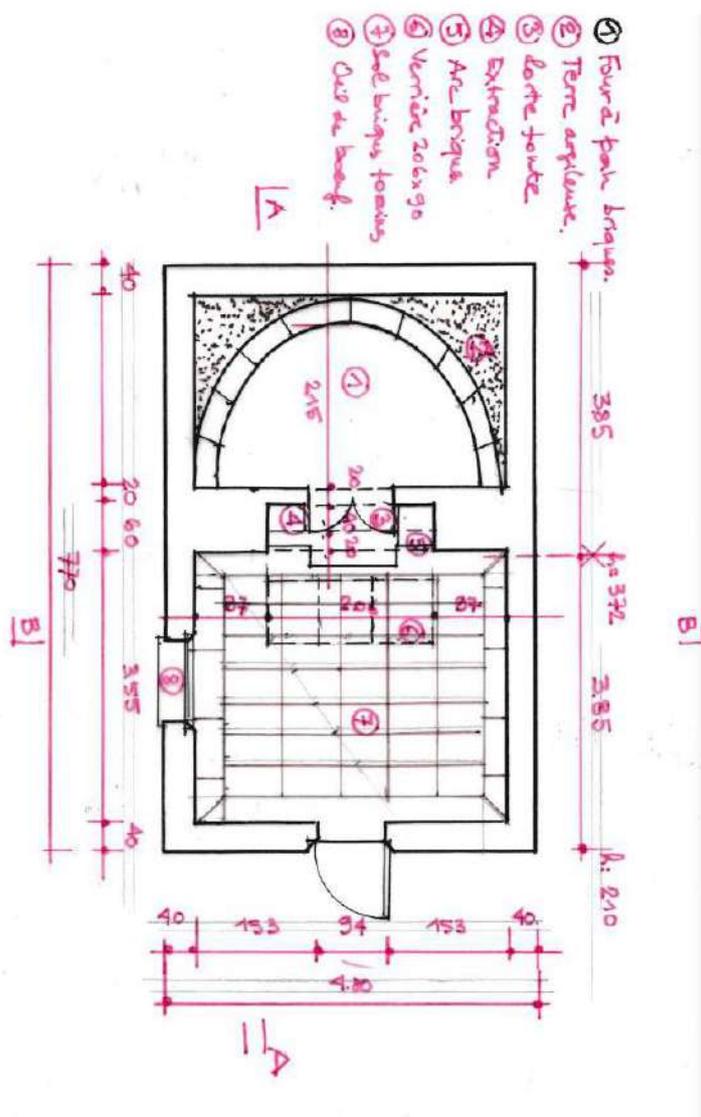
Proposition de conception



Conclusion

Cette conception de restauration du four à pain est en adéquation avec les objectifs de l'ENS. La restauration permettra, en plus de la protection, une valorisation du bâtiment et un support pédagogique. Ce bâtiment est d'importance locale, sa restauration sera un atout pour l'ENS et pour la commune de Layrac-sur-Tarn.

Annexe



Annexe 10 : Installation de palissades

Espace Naturel Sensible

Lacs de Valette

Installation de palissades pour la quiétude de l'avifaune

Localisé en région Occitanie, au nord-est du département de la Haute-Garonne, l'intégralité du périmètre classé se situe sur la commune de Layrac-sur-Tarn, au sein de la Communauté de communes Val'Aigo.

L'observation de la héronnière située sur le lac des Hérons attire de nombreux ornithologues amateurs ou professionnels. Avec l'ouverture au public du site, cette fréquentation augmentera. Une présence humaine mal encadrée peut compromettre la nidification des hérons. Or cette colonie est d'importance régionale.

Aménager

Le but de l'opération est de mettre en place des palissades avec des ouvertures permettant l'observation de la colonie tout en dissimulant le visiteur des yeux des oiseaux. Ces palissades sont communes dans les espaces naturels pour limiter l'impact de la présence humaine, et sont souvent réalisées en bois pour une bonne intégration paysagère.

Lac des Mouettes	Lac des Hérons
Dimension approximative : 13m de longueur 2m de hauteur	Dimension approximative : 50m de longueur 2m de hauteur

Plan de gestion

Pour le lac des Mouettes, deux palissades (1) seront installées au bout du plan d'eau, au niveau du point d'observation. Le recoin est très prisé par l'avifaune pour sa quiétude et le promeneur peut sans le vouloir déranger les canards lors de la reproduction par exemple. De plus le parking sera installé à cet endroit.

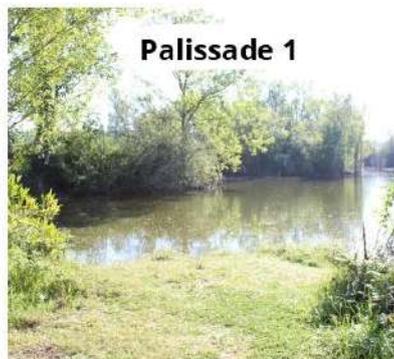
Pour le lac des Hérons, plusieurs palissades seront installées autour de la partie Est du lac. Tout d'abord, au Sud-Est (2), le chemin passe très près de la colonie et certains chemins ont été percés au sein de la végétation. Plusieurs palissades seront positionnées. Ensuite, une palissade (3) sera posée à l'angle, après le franchissement de la barrière et aux abords du lac. Enfin, une dernière palissade (4) sera installée sur la route des lacs en face de l'îlot sur la zone dégarnie.

La mise en place des palissades pouvant perturber la nidification des hérons, elles seront réalisées durant la période Septembre - début janvier.

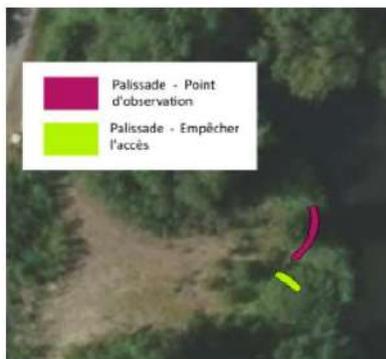
Emplacements pour le Lac des Mouettes

Au niveau du parking, il y a un accès direct au lac des Mouettes, c'est ce lieu qui doit avoir une palissade avec possibilité d'observation. Avec les ronces présentent sur un tiers du point de vue, une

palissade en arc de cercle est possible (8,50m) avec 4 rectangles d'observation. Un deuxième accès est possible en contournant par la droite, il nécessite une palissade également.



Palissade 1



Palissade 2

PALISSADE 1

Cette palissade aura pour objectif de fournir un point d'observation aux visiteurs tout en permettant la tranquillité de l'avifaune.

Dimension approximative de la palissade :

8,50m de longueur

2m de hauteur

4 fenêtres d'observation

PALISSADE 2

Cette palissade aura pour objectif d'éviter des intrusions aux abords du lac.

Dimension approximative de la palissade :

4,50m de longueur

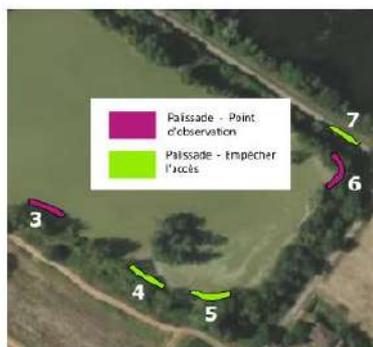
2m de hauteur

Emplacements pour le Lac des Hérons

La carte ci-après montre l'ensemble des palissades concernant la quiétude de la colonie de Hérons. La végétation sur place représente une barrière naturelle sur l'ensemble du contour. Cependant, certaines zones sont à risques, avec la création de chemins qui mettent en danger la quiétude des Hérons. Les palissades seraient disposées au niveau des zones à risques. Certaines auraient comme possibilité l'observation, tandis que d'autres empêcheraient toute visibilité.



Palissade 3



Palissade 7



Palissade 4



Palissade 5



Palissade 6

PALISSADE 3

Dimension approximative de la palissade :
7 m de longueur
 2m de hauteur
 4 fenêtres d'observation

PALISSADE 4

Dimension approximative de la palissade :
5 m de longueur
 2m de hauteur

PALISSADE 5

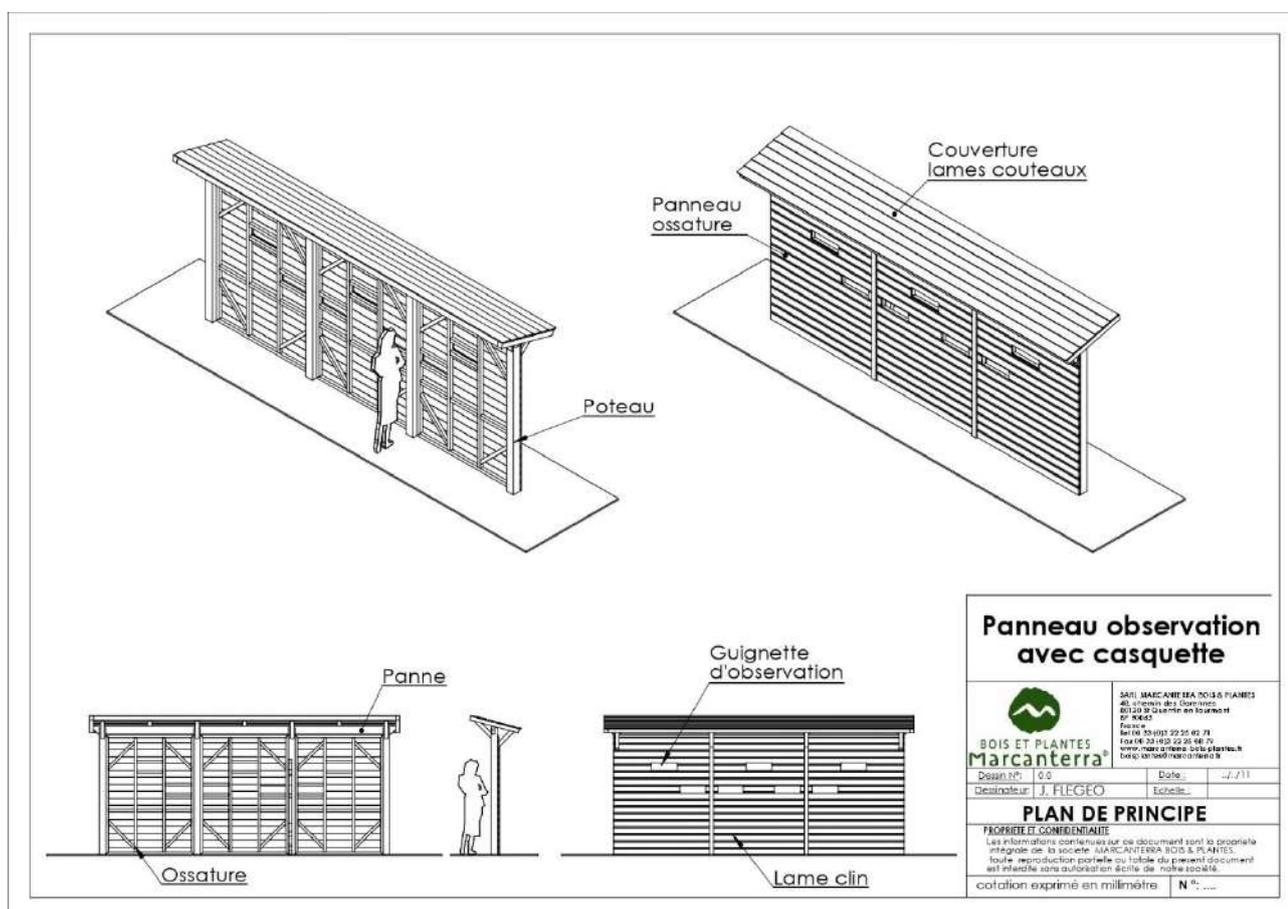
Dimension approximative de la palissade :
10 m de longueur
 2m de hauteur

PALISSADE 6

Dimension approximative de la palissade :
20 m de longueur
 2m de hauteur

PALISSADE 7

Dimension approximative de la palissade :
8 m de longueur
 2m de hauteur



Espace Naturel Sensible - Lacs de Valette

Gestion du patrimoine arboré



Zones de stockage des arbres/branches abattus

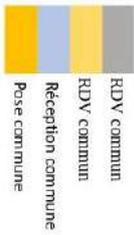


Annexe 12 : Tableau pour les travaux de fin d'année



Tableau des actions 2021 - ST

Numero	Action	Commentaire	Opération	Début	Fin	Date de RDV
TEL	Création de site pour l'accueil du public	Fondre et faciliter le passage sur la prairie	Planifier RDV sur site (plusieurs passages par an)	Printemps	Automne	
ACC5	Installation de mobiliers d'accueil du public	Entretien régulier des espaces d'accueil	Planifier RDV sur site (plusieurs passages par an)	Printemps	Automne	
ACC4	Aurilègeant du parking	Charte pédagogique avec Campus UNICEF Occidentale	Rencontre avec partenaires (Campus, CEMED)	Septembre	Octobre	
ACC3	Aurilègeant du parking	Charte pédagogique avec Campus UNICEF Occidentale	Mise en place du RDV hebdomadaire	Septembre	Octobre	
ACC3	Aurilègeant du parking	Charte pédagogique avec Campus UNICEF Occidentale	Suivi de apuis sur le chantier	Septembre	Décembre	
TA1	Isolation de palissades	Conception puis installation des palissades	Commande du bois	Septembre	Septembre	
TA1	Isolation de palissades	Conception puis installation des palissades	Conception des palissades	Septembre	Janvier	
TA1	Isolation de palissades	Conception puis installation des palissades	Pose des palissades	Janvier	Janvier	
TE2	Fauche annuelle tardive	Détronçage et nettoyage	Planifier RDV sur site	Octobre	Décembre	
SE3	Mise en œuvre d'un plan de gestion du patrimoine arboré	Optimisation des ST après marquage de NEO	Planifier RDV sur site	Septembre	Novembre	
TA2	Contrôle des plantes envahissantes	Nettoyage des plantes après marquage de NEO	Planifier RDV sur site	Septembre	Novembre	
TA4	Resumer l'aller d'aires fruitiers	Opérationnalisation après marquage au GPS1	Planifier RDV sur site	Septembre	Novembre	
ACC2	Mise en place d'une signalétique	Installation des panneaux pédagogiques	Reception des panneaux au PTM	Septembre	Octobre	
ACC6	Mise en sécurité du four à pain	Pose du panneau	Reception du panneau au PTM	Septembre	Octobre	
ACC2	Mise en place d'une signalétique	Installation des panneaux pédagogiques	RDV sur site pour pose	Octobre	Novembre	
ACC6	Mise en sécurité du four à pain	Pose du panneau	RDV sur site pour pose	Octobre	Novembre	



Annexe 13 : Plan de gestion (exemple d'une fiche-action)

Plan de gestion de l'ENS des Lacs de Valette

SE5	Suivi entomologique	Priorité 1																																												
OLT : Améliorer les connaissances naturalistes et suivre l'évolution des effectifs OO : Maintenir la diversité faunistique et floristique		2021 à 2025																																												
<p>Problématique : L'ENS comporte des milieux aquatiques et terrestres favorables à une entomofaune diversifiée (papillons, libellules, coléoptères, hyménoptères etc...). La gestion du site entraîne une fauche sur une partie de la prairie, et la visite de gens un peu de piétinement. Aujourd'hui ce site est très riche en insectes. La biologie des insectes étant très liée avec la végétation, ils sont des indicateurs de qualité pour mesurer l'efficacité de la gestion.</p>																																														
<p>Objectifs de l'opération : Mettre en place un suivi annuel des populations d'insectes. Seules les espèces présentes seront relevés précisément, l'abondance des individus pourrait être estimée.</p>																																														
<p>Localisation : Ce suivi doit concerner l'ensemble du site, en se focalisant néanmoins sur les milieux ouverts (prairie, parking) et les lisières y compris les bords de route.</p>																																														
<p>Maitrise d'œuvre : Val'Aigo Réalisation : Prestataire naturaliste spécialisé : OPIE Midi Pyrénées</p>																																														
<p>Organisation de l'opération : Cette opération sera conduite chaque année, avec 3 prospections (soit 3 x 0,5 jour) par an afin de couvrir les différentes périodes d'émergence des insectes. 0,5 jour pour le bilan annuel du prestataire.</p> <p>Il peut être utile d'investir dans du matériel d'animation spécifique pour les insectes : filet à papillon, boîte d'observation.</p>																																														
<p>Temps et budget prévisionnel : Prestataire OPIE : 2 jours / an dont 0,5 jour pour les bilans annuels, à 150€/jour NEO : 1 jour/an de coordination</p>																																														
<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="5">NOMBRE DE JOUR</th> <th rowspan="2">TOTAL</th> </tr> <tr> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Val'Aigo</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>NEO</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table>								NOMBRE DE JOUR					TOTAL	2021	2022	2023	2024	2025	Val'Aigo						0	NEO	1	1	1	1	1	5	TOTAL	1	1	1	1	1	5							
	NOMBRE DE JOUR					TOTAL																																								
	2021	2022	2023	2024	2025																																									
Val'Aigo						0																																								
NEO	1	1	1	1	1	5																																								
TOTAL	1	1	1	1	1	5																																								
<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="5">ESTIMATION FINANCIERE PAR AN</th> <th rowspan="2">TOTAL</th> </tr> <tr> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Val'Aigo</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0 €</td> </tr> <tr> <td>Naturaliste</td> <td>450</td> <td>450</td> <td>450</td> <td>450</td> <td>450</td> <td>2 250 €</td> </tr> <tr> <td>Matériel / prestation</td> <td>300</td> <td>300</td> <td>300</td> <td>300</td> <td>300</td> <td>1 500 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>750 €</td> <td>750 €</td> <td>750 €</td> <td>750 €</td> <td>750 €</td> <td>3 750 €</td> </tr> </tbody> </table>								ESTIMATION FINANCIERE PAR AN					TOTAL	2021	2022	2023	2024	2025	Val'Aigo						0 €	Naturaliste	450	450	450	450	450	2 250 €	Matériel / prestation	300	300	300	300	300	1 500 €	TOTAL	750 €	3 750 €				
	ESTIMATION FINANCIERE PAR AN					TOTAL																																								
	2021	2022	2023	2024	2025																																									
Val'Aigo						0 €																																								
Naturaliste	450	450	450	450	450	2 250 €																																								
Matériel / prestation	300	300	300	300	300	1 500 €																																								
TOTAL	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €	3 750 €																																								

Annexe 14 : Conventions

J'ai décidé de ne pas inclure les conventions dans les annexes car elles ne sont pas finalisées :

- Convention ENEDIS
- Convention d'usage de la pêche
- Convention d'usage de la chasse
- Convention de partenariat avec le Campus UNICEM Occitanie
- Convention de partenariat avec Nature en Occitanie

Annexe 15 : Photos supplémentaires



Figure 52 Lac des Hérons (source HG)



Figure 51 Lac des Mouettes (source HG)

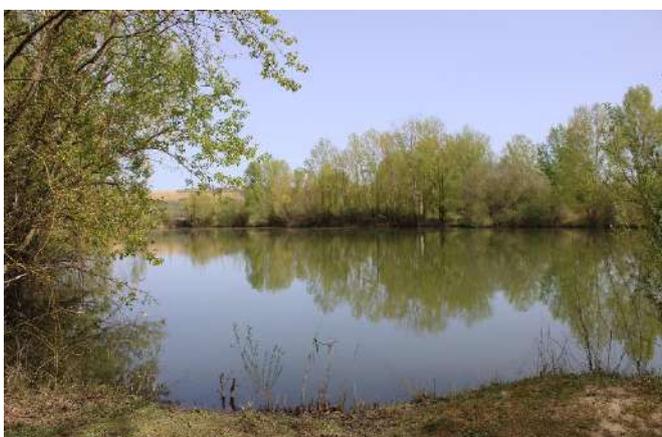


Figure 50 Lac des Pêcheurs (source HG)



Figure 53 Arbres fruitiers : pruniers (source HG)



Figure 55 Mouettes et goélands (source HG)



Figure 54 Papillon (source HG)